

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017

**Direction de la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale de GUADELOUPE**



# TABLE DES MATIERES

**POLE COHESION SOCIALE, VILLE, JEUNESSE et VIE ASSOCIATIVE.....pages 4 à 49**

- 1- Mission politique de la ville
- 2- Ccapex – Dalo
- 3- Les politiques de cohésion sociale
- 4- Mission politiques de jeunesse

**POLE SPORT ET PROMOTION DES APS.....pages 50 à 70**

- 1- Promotion du sport
- 2- Les équipements sportifs
- 3- Les sports de nature et la protection des usagers
- 4- L'accès au sport de haut niveau
- 5- La prévention par le sport et la protection des sportifs
- 6- Le sport santé et le sport handicap
- 7- Sport éducation mixité citoyenneté

**POLE EMPLOI, CERTIFICATION, VAE, CONCOURS.....pages 70 à 81**

- 1- Secteur paramédical
- 2- Secteur travail social
- 3- Concours et examens professionnels
- 4- Secteur sport et animation

**POLE SECRETARIAT GENERAL..... pages 82 à 128**

- 1- Les personnels
- 2- Les crédits
- 3- L'action sociale
- 4- Quelques données statistiques
- 5- L'exécution budgétaire 2017
- 6- La formation professionnelle, l'accompagnement à la mobilité et le label diversité-égalité
- 7- L'immobilier
- 8- La représentation des personnels et le dialogue social
- 9- La logistique
- 10- Le fonctionnement du service
- 11- Bilan CDAS

**12- Bilan TASS**

**13- Bilan TCI**

**14- Bilan commission de réforme**

**15- Bilan comité médical**


# Pôle Cohésion Sociale, Ville, Jeunesse et Vie Associative


Mis en place lors de la phase de préfiguration en 2010, le pôle Cohésion Sociale, Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative a été structuré en 4 unités fonctionnelles :

- ✚ La veille sociale, l'hébergement et l'accès au logement
- ✚ La politique de la ville
- ✚ La jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative
- ✚ La protection des populations vulnérables

Pour assurer ses missions, le pôle compte 24 agents dont 4 agents de la DEAL, 2 agents de la Préfecture et 2 jeunes volontaires du service civique.

Au titre de l'année 2017, le pôle a géré une enveloppe de **plus de 12 millions d'euros (12 074 651 €)**, répartie ainsi qu'il suit :

 **Politiques sociales : 9 522 785 € (hors crédits FNAVDL)**

 **Politique de la ville : 2 258 130 €**

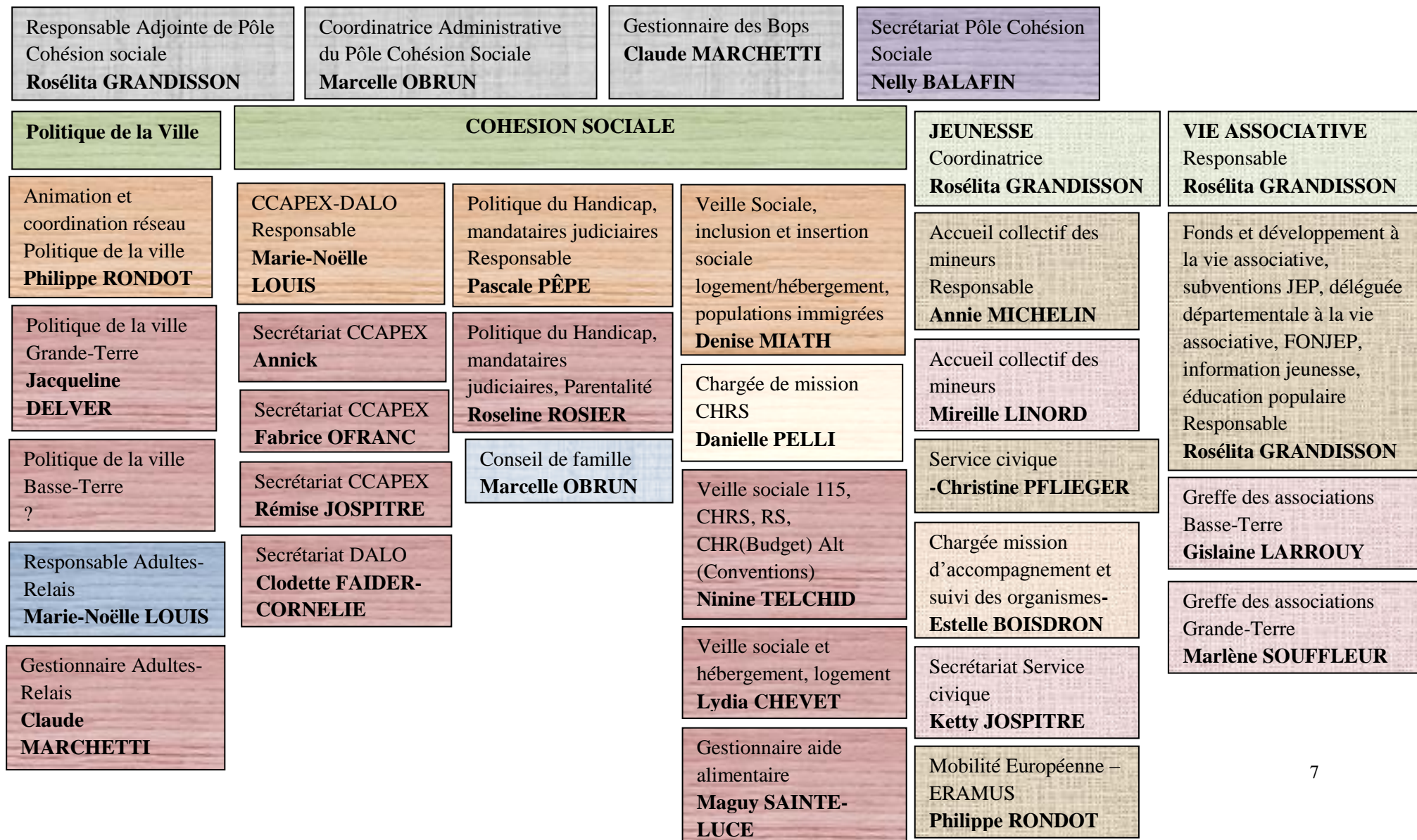
 **Politique Jeunesse : 293 736 €.**

Le pôle a connu un turn-over relativement important en raison des départs à la retraite, des mises en congés longue maladie et qui a conduit à des adaptations permanentes des missions au regard des départs et des arrivées successifs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'unité jeunesse, éducation populaire et vie associative sera rattachée au pôle sport et permettra au Pôle Cohésion sociale de se recentrer exclusivement sur les politiques sociales, politiques du logement social et politique de la ville.

# Pôle Cohésion sociale, Ville, Jeunesse et Vie Associative

## Responsable : Marie-Christine LE NAOUR



# 1-MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

## A- Les crédits

### 1 - Des crédits délégués en baisse légère cette année

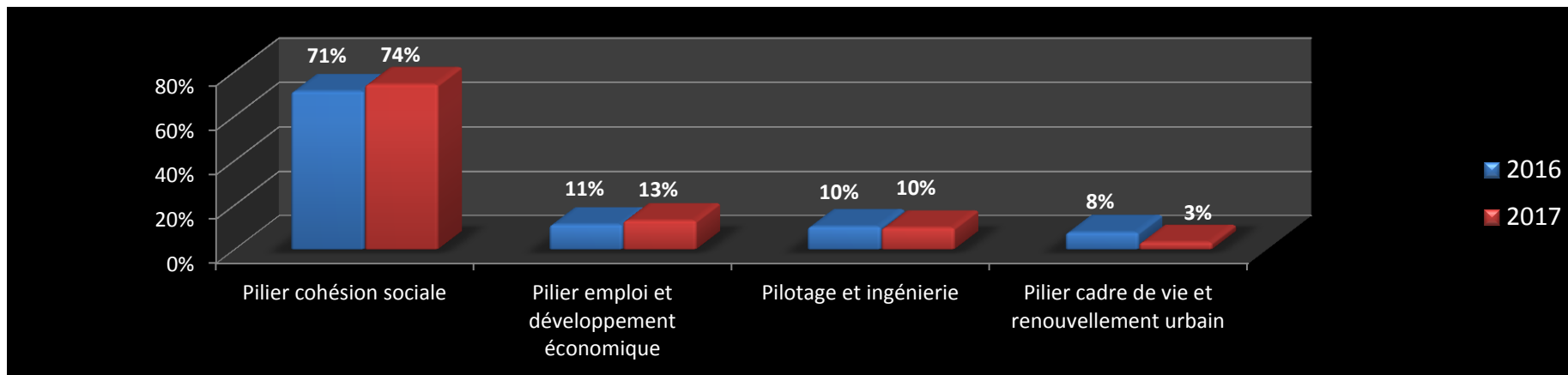
Enveloppe initiale 2017 déléguée	2 466 630 €
Crédits supprimés (22 juillet)	208 500 €
Enveloppe 2017 déléguée (actualisée)	2 258 130 €

Thématiques principales - Tous territoires	Politique de la Ville – P 147			
	Réalisé 2016		Réalisé 2017	
<b>1 - Pilier cohésion sociale</b> (y compris internats de la réussite et cordées de la réussite)	<b>1 852 147 €</b>	<b>71,1%</b>	<b>1 616 330 €</b>	<b>74%</b>
Dont Réussite éducative (PRE)	672 800 €	36,3%	626 800 €	39%
Dont Education (indéterminé)	242 100 €	13,1%	145 400 €	9%
Dont Santé	77 500 €	4,2%	65 000 €	4%
Dont Parentalité et droits sociaux	15 000 €	0,8%	13 100 €	1%
Dont Culture et expression artistique	136 900 €	7,4%	108 500 €	7%
Dont Lien social et participation des habitants	658 847 €	35,6%	657 530 €	41%
Dont Prévention et lutte contre les discriminations	49 000 €	2,6%	- €	0%
<b>2 - Pilier emploi et développement économique (y compris E2C)</b>	<b>289 288 €</b>	<b>11,1%</b>	<b>281 500 €</b>	<b>13%</b>
Dont Emploi	154 700 €	53,5%	233 500 €	83%
Dont Développement économique	134 588 €	46,5%	48 000 €	17%
<b>3 - Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</b>	<b>197 800 €</b>	<b>7,6%</b>	<b>68 800 €</b>	<b>3%</b>
Dont Indéterminé	197 800 €	100,0%	68 800 €	100%
<b>4 - Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation</b>	<b>265 612 €</b>	<b>10,2%</b>	<b>211 500 €</b>	<b>10%</b>
Dont Pilotage et ingénierie	265 612 €	100,0%	211 500 €	100%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>2 604 847 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 178 130 €</b>	<b>100%</b>

Une baisse légère de crédits en 2017 : 138.217 € .Des crédits supprimés en juillet : 208.500 € et des crédits non consommés : 80.000 € (Centre de Ressource PV)



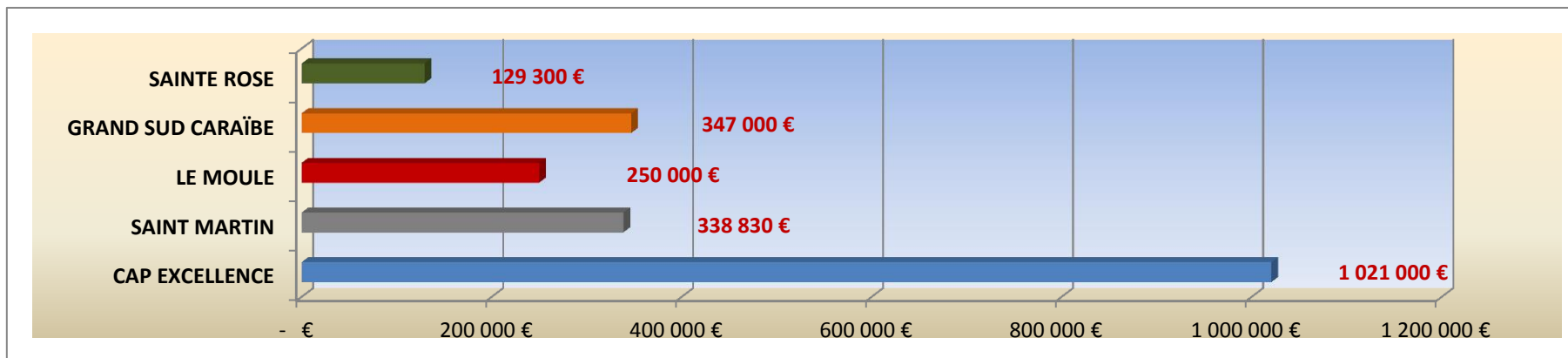
## 2 – Le pilier « cohésion sociale » très fortement représenté



Part toujours faible en 2017 du pilier « emploi et développement économique »

Part stable pour « l'ingénierie – évaluation »

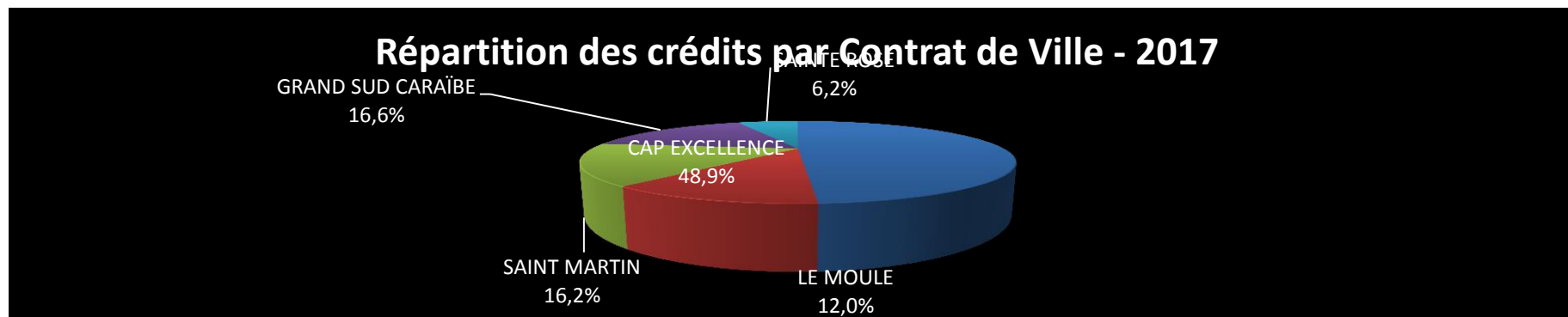
## 3 – La répartition des crédits consommés par territoire en 2017



Le CV de Sainte Rose a absorbé 40 % des crédits supprimés puisque peu de projets proposés pour ce contrat de ville (enveloppe initiale prévisionnelle 210.000 €)

Le CV du Sud Basse Terre a absorbé 60 % des crédits supprimés puisque programmation très tardive (enveloppe initiale prévisionnelle 450.000 €)

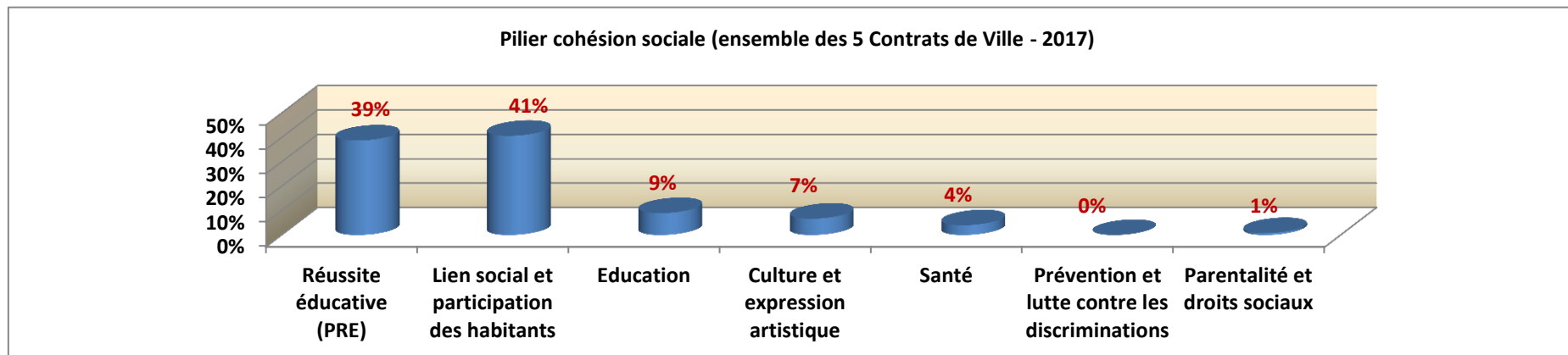
#### 4 – Près de la moitié des crédits pour le CV de Cap Excellence



#### Comparaison avec 2016 :

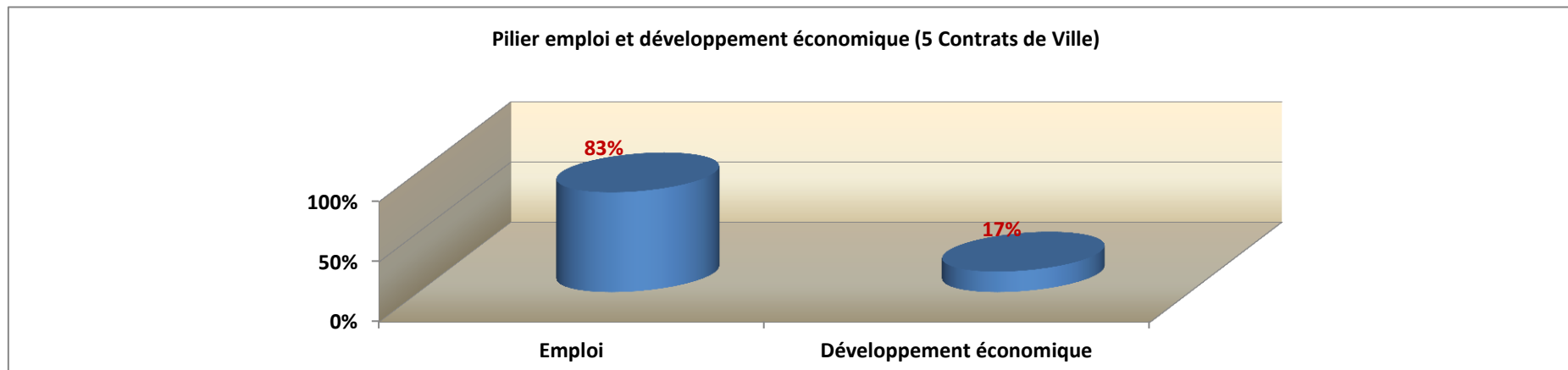
- Part stable pour le CV de Saint Martin (16.1 % en 2016)
- Part stable pour le CV de Cap Excellence (47.1 % en 2016)
- Part en baisse pour le CV du Moule (17.0 % en 2016)
- Part légèrement en hausse pour le CV du Sud Basse Terre (14.7 % en 2016)
- Part légèrement en hausse pour le CV de Sainte Rose (5.1 % en 2016)

#### 5 – Le pilier cohésion sociale



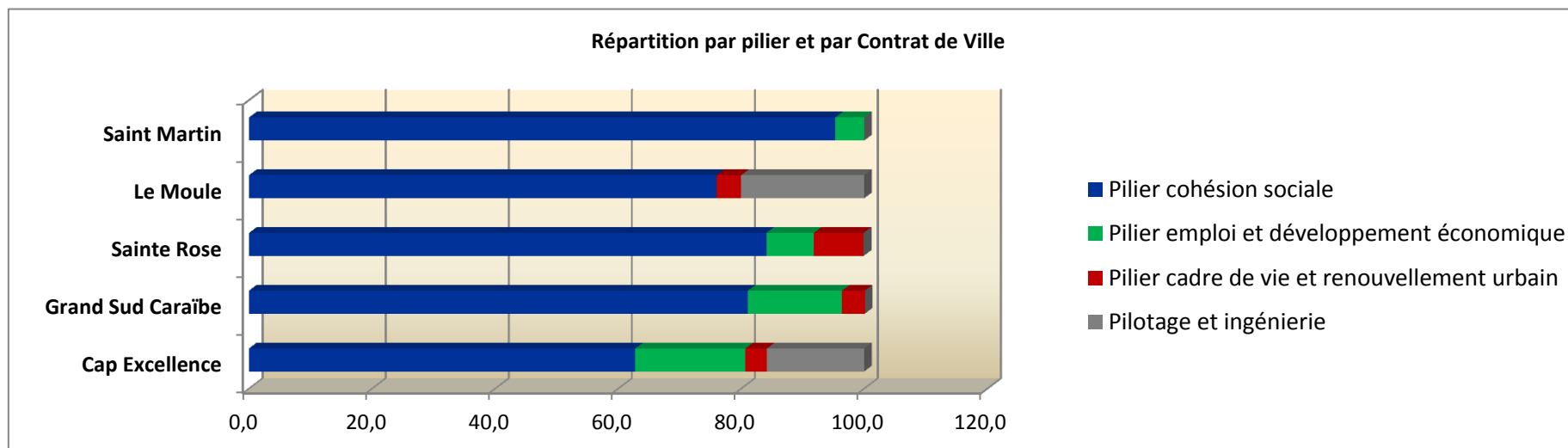
Aucune action de « prévention des discriminations »  
Peu d'actions identifiées « santé »

## 6 – Le pilier emploi et développement économique



La thématique « emploi » correspond principalement à des chantiers d’insertion

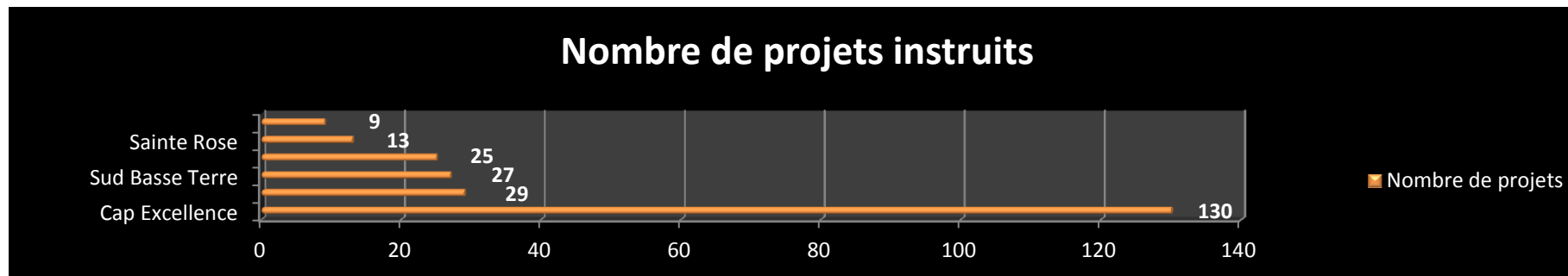
## 7 – Une répartition des crédits différente pour les 5 CV



Pas de crédits identifiés « ingénierie » pour les CV de Saint Martin, de Sainte Rose et du Sud Basse Terre

Pas de crédits identifiés « pilier emploi et développement économique pour le CV du Moule

## 8 – Un nombre important de projets instruits



233 projets instruits soit un lourd travail administratif, en légère augmentation par rapport à 2016

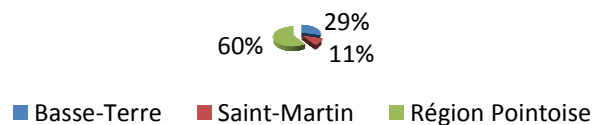
## B- Les Adultes Relais

La Guadeloupe dispose de **170 postes Adultes Relais** en 2017. Au 31 décembre 2017, 155 conventions étaient signées et 6 conventions étaient en attente, soit **un total de 161 postes AR attribués sur les 170, représentant un taux de 95%**.

Sur les 9 postes restant à pourvoir au terme d'échéances non renouvelées fin novembre et fin décembre, 8 sont déjà gagnés. **Au final, 1 seul poste reste disponible sur les 170.**

Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 135 conventions étaient signées avec un solde de 35 postes non pourvus. Malgré la diminution du taux de prise en charge dans les établissements publics de l'enseignement, qui se sont fortement désengagés du dispositif, un travail important a été mené en lien avec le Conseil Départemental afin de conforter les équipes de rue. 31 postes d'adultes relais ont ainsi été alloués aux associations gestionnaires de ces dispositifs.

### *Répartition des postes Adultes Relais*

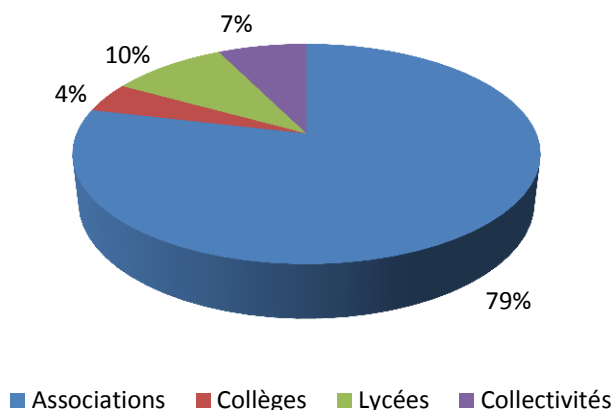


La Guadeloupe est marquée par un fort contraste entre nouveaux quartiers d'habitation et quartiers de bidonvilles. Dans de nombreux quartiers prioritaires, deux populations se côtoient, souvent sans espace de dialogue : d'une part, une population vieillissante, héritière des premiers programmes de renouvellement urbain et d'autre part, une jeunesse concentrée par les bailleurs sociaux dans les rares quartiers d'habitat collectif de Guadeloupe et dont le taux de chômage avoisine les 60%. La prédominance dans ces quartiers, des familles monoparentales, affaiblit encore l'exercice de la fonction et de l'autorité parentale. Cette situation inédite à l'échelle nationale, alimente frustrations, incivilités et actes de violence, particulièrement chez les jeunes de 15 à 25 ans.

Or, la politique de la ville et tout particulièrement l'action des associations de quartier embauchant des adultes-relais, a permis de reconstruire dans certains quartiers des espaces de civilité intergénérationnelle autour d'une identité de quartier. C'est par exemple le cas dans le quartier La Boucan à Sainte-Rose ou dans le quartier du terrain Sonis aux Abymes.

La réunion annuelle de l'ensemble des adultes-relais de Guadeloupe prévue en fin d'année en vue d'un meilleur partage d'expériences, d'une diffusion des bonnes pratiques et de la création d'une culture commune de la médiation sociale, n'a pu être concrétisée mais est reportée à début 2018

### ***Les AR par type de structures***



#### ***Le Plan de professionnalisation :***

- ✚ Le plan de professionnalisation des adultes-relais a été relancé en 2017 pour la métropole. Il le sera pour l'Outre-Mer en 2018
- ✚ Le plan de formation aux valeurs de la République et à la laïcité mis en œuvre tout au long de l'année 2017 en Guadeloupe a intégré les adultes-relais dans son public. Cependant, le nombre d'adultes relais inscrit aux sessions de formation est resté en deçà de nos attentes et méritera d'être renforcé en 2018.

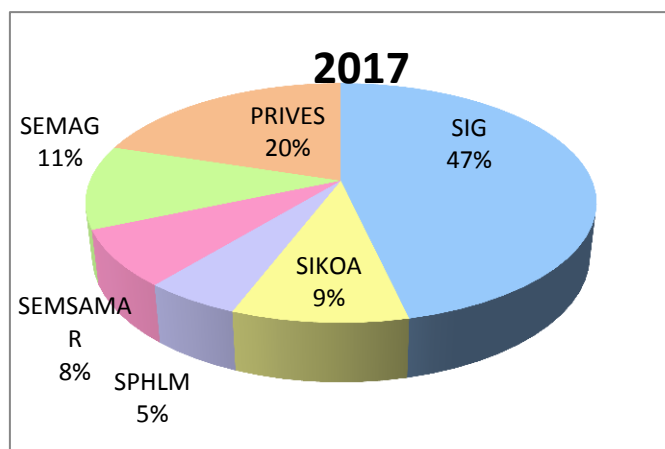
## 2 - CCAPEX – DALO (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions -Droit Au Logement Opposable)

### Nombre de procédures engagées en 2017 en vue de la résiliation du bail

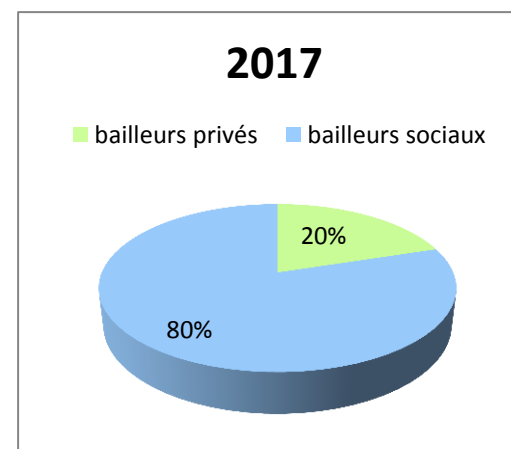
En 2017, le secrétariat de la CCAPEX a enregistré 1342 saisines soit une augmentation de 6%. Les saisines par bailleurs privés ont augmenté de 53,4% en un an, contre une diminution de 1,6% pour les bailleurs sociaux.

Sur un total de **1342 dossiers**, le secrétariat a enregistré **1212 dossiers** dont **656 examinés en commission** au 31/12/2017. L'important retard dans l'instruction des dossiers a ainsi pu être résorbé en moins d'un an grâce à la coopération de l'ensemble des partenaires de la CCAPEX.

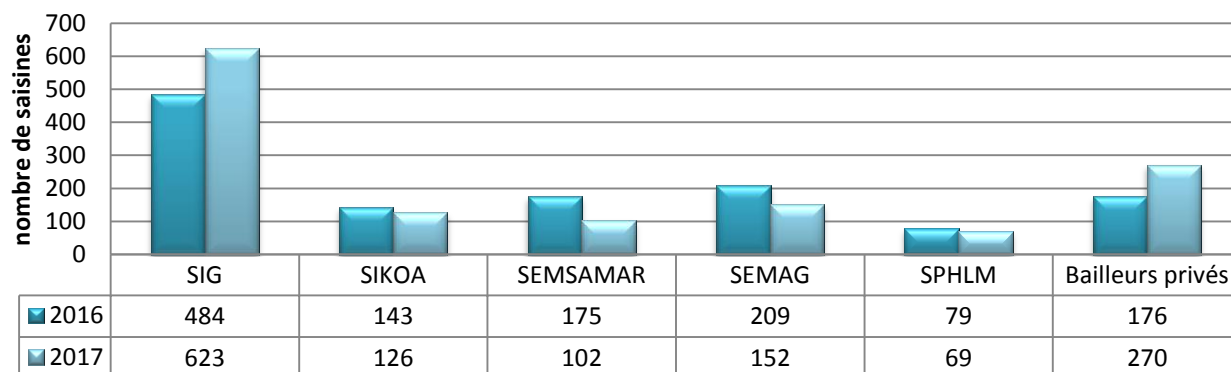
### Répartition des saisines par bailleurs en 2017



BAILLEURS	NOMBRE DE SAISINE
SIG	623
SIKOA	126
SP HLM	69
SEMSAMAR	102
SEMAG	152
PRIVES	270
<b>TOTAL</b>	<b>1342</b>



### **Evolution des saisines par bailleurs**

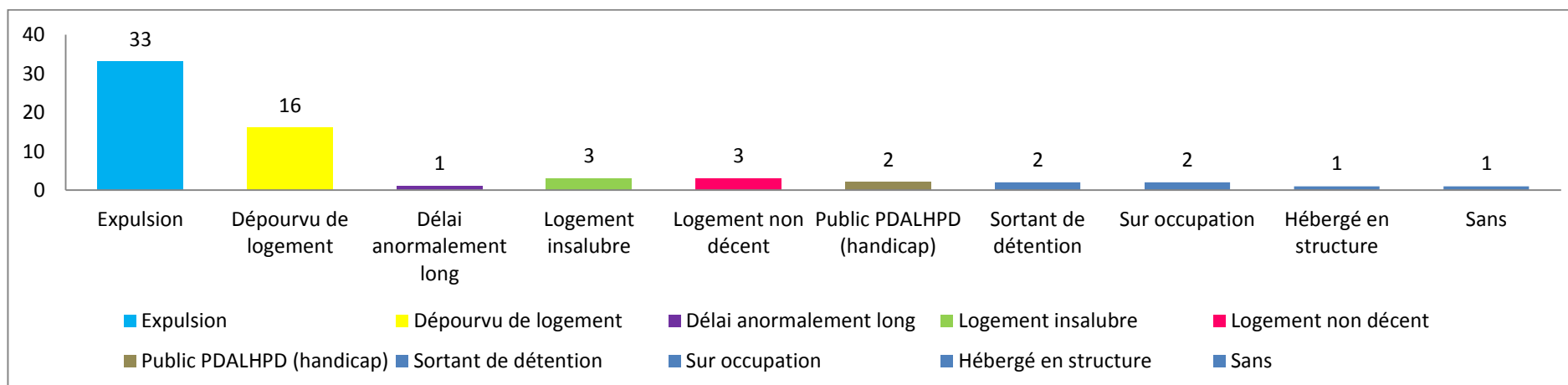


### Nombre de dossiers de relogement sur le contingent préfectoral

En 2017, le secrétariat du DALO a enregistré 64 recours et signalements de public DALO et PDALHPD confondus. Une commission s'est tenue le 08 décembre 2017. 33 recours ont été examinés et instruits comme suit :

RECOURS	2017	SIGNALEMENTS	2017
<b>Nombre de recours logement reçus</b>	<b>33</b>	<b>Signalements public PDALHPD et DALO</b>	<b>31</b>
<b>Recours non examinés en commission</b>	0	Dont relogement	05
<b>Recours « logement » avec décision</b>	31	En cours de relogement	06
<b>Dont favorables logement (prioritaire et urgent)</b>	16	Sans suite	05
<b>Dont rejet</b>	06	Autres	15
<b>Dont sans objet</b>	09		
<b>Dont réorientation recours logement vers hébergement</b>	0		
<b>Dont dossiers ajournés</b>	02		

### Classement des critères de priorité des usagers en 2017



# 3 – LES POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

## 1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SOCIALES

### 1.1 Éléments de cadrage :

L'enveloppe budgétaire consacrée, au titre de 2017, à la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale en Guadeloupe s'élève à **9 522 785 €** en crédits de paiement et **9 422 167 €** en autorisation d'Engagement (la différence étant liée à un engagement pris en 2016 et payé sur l'enveloppe 2017).

Cette enveloppe se ventile entre 6 programmes, comme suit :

- Budget Opérationnel de Programme n°104 « la politique d'accueil et d'intégration » : **80 000 €**
- Budget Opérationnel de Programme n°157 « Handicap et dépendance » : **57 326 €**
- Budget Opérationnel de Programme n°177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » : en 5 914 406 € en Autorisation d'Engagement et **6 015 027 €** en Crédit de Paiement
- Budget Opérationnel de Programme n°304 « Inclusion sociale et protection des personnes » : **3 370 432 €**

### 1.2 Les orientations régionales prioritaires pour 2017 :

- Poursuivre les orientations du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui doivent se concrétiser par un partenariat renforcé avec les collectivités, les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement ainsi que les personnes accompagnées ;
- Elaboration du PDALHPD en partenariat avec le Conseil Départemental et la DEAL.
- Participation au 5<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Participation à la mise en œuvre du plan des services aux familles ;
- Poursuivre le maintien d'un objectif d'orientation vers le logement (IML) ;
- Développement des pensions de famille ;
- Accompagner la réforme de l'ALT.
- Participation aux problématiques de santé : LHSS, LAM, un chez soi d'abord,...
- Participation à la révision du Plan Régional de santé piloté par l'ARS.
- Renouvellement du conseil de famille
- Accompagnement du Conseil Départemental à la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) ;



## 2 BILAN DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

### 2.1 Bilan de la politique pour les personnes en situation de handicap

#### ➤ Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'AAH est destinée à des personnes handicapées âgées de 20 ans et plus ne pouvant prétendre à un avantage vieillesse, une pension d'invalidité ou une rente d'accident du travail (principe de subsidiarité) d'un montant au moins égal à l'AAH à taux plein.

Au **1<sup>er</sup> avril 2017**, le montant de l'AAH à **taux plein** s'élevait à **810,89 euros** par mois.

L'AAH est **attribuée aux personnes atteintes d'un taux d'incapacité permanente de 80% ou plus.**

**Les personnes ayant un handicap de 50 % à 79 % peuvent en bénéficier à condition** d'avoir été reconnues comme ayant une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi (RSDAE) jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite.

Le demandeur doit être âgé d'au moins 20 ans.

**En 2017**, la DJSCS a assisté à **11 CDAPH sur 12.**

#### ➤ Fonds Départemental de Compensation du Handicap

Les fonds de compensation, créés par la loi du 11 février 2005 (article L. 146-5 du code de l'action sociale et des familles), ont pour objectif d'attribuer des aides financières extra-légales permettant aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant éventuellement à leur charge après intervention de la prestation de compensation du handicap. Ils sont gérés au sein des MDPH.

En Guadeloupe, **ce fonds est alimenté par 4 financeurs** à savoir :

- La Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Conseil Départemental

#### Les dotations versées depuis la création du fonds

DJSCS	CGSS	CAF	CD
993 599,45 €	208.769 €	50.000 €	450.000 €

En janvier 2017, le directeur de la DJSCS a été élu président du comité de gestion pour 3 ans et trois réunions du comité de gestion ont eu lieu. Au cours de ces **3 réunions, 24 dossiers ont été étudiés** et la **DJSCS a engagé 40.388,07 €**.

➤ **Cartes de stationnement et passage à la carte mobilité inclusion**

Nombre de dossiers traités en 2016	2755
Nombre de dossiers traités en 2017	1366

La DJSCS a continué la fabrication des cartes de stationnement pour personnes en situation de handicap jusqu'au 30 juin 2017.

21 cartes de stationnement pour des établissements ont été fabriquées.

2 dossiers de contentieux restent en instance de jugements fin 2017.

***Le passage à la carte mobilité inclusion a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2017.***

La gestion relève de la MDPH. La délivrance des cartes mobilité inclusion pour les personnes morales (CMI PM) a pu débuter dès le mois de novembre et **13 CMI** ont d'ores et déjà été délivrées.

**2.2 Bilan de la politique de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables.**

Le programme 177 intitulé depuis 2016 « Hébergement, parcours vers le logement, et insertion des personnes vulnérables », est centré sur la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Sa finalité est de permettre l'accès au logement, tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

Ce programme 177 se décline en 3 actions :

- **L'action 11 « Prévention de l'exclusion »**, regroupe les dispositifs d' « Aide sociale » et d' « Actions de prévention et d'accès aux droits » qui visent à la prévention des situations de rupture pour des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, souvent sans domicile. Ils contribuent également à des actions d'accès au droit, d'information, d'aide à l'insertion, et de prévention de l'exclusion en particulier en direction des gens du voyage.

- **L'action 12 « Hébergement et logement adapté »** regroupe les dispositifs suivants : la veille sociale, l'hébergement d'urgence, les CHRS et les différents dispositifs de logement adapté (résidence sociales, maisons relais/pensions de famille, AGLS, intermédiation locative).

- **L'action 14 « Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale »** permet notamment le financement d'actions liées à l'ingénierie, l'animation et l'expérimentation d'outils qui visent à renforcer la coordination et l'animation des instances consultatives de la lutte contre l'exclusion et à améliorer la lisibilité globale des actions conduites par la mise en place d'outils de mesure des résultats et des performances.

Comme les années précédentes, nos priorités régionales se sont organisées autour des grands équilibres retenus au plan national, à savoir :

- La poursuite de la modernisation du dispositif hébergement-accès au logement des publics sans domicile, s'est effectuée dans la continuité de la mise en œuvre des mesures du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, dans les limites des moyens alloués. Pour la Guadeloupe, notre priorité visait d'une part, la prise en compte du besoin d'hébergement et de logement adapté sur le territoire de Saint Martin et d'autre part, le maintien d'un objectif d'accès plus rapide à un logement durable pour les personnes aux faibles ressources ou en difficultés sociales
- Par ailleurs, la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance maison-relais et résidence sociale destiné notamment aux personnes en situation d'exclusion présentant des troubles psychiques annoncé lors de la Conférence nationale du handicap par le président de république le 19 mai 2016 qui doit permettre la création de 1 500 par an dès 2017 sur 5 ans, devait se traduire aussi par le développement de solutions d'hébergement alternatives sur Saint Martin (7 places de résidence sociale) mais qui s'est heurté au passage du cyclone Irma en septembre 2017
- Et enfin, poursuivre le maillage du territoire en EMIS et en équipes de rue

Différents leviers ont été utilisés pour mettre en œuvre ces priorités, notamment :

- *Le diagnostic territorial partagé « à 360° »* dont les approches sectorielles et associant l'ensemble des acteurs concernés doivent permettre une approche globale et intégrée de l'ensemble des situations à prendre en charge - de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement - et des solutions existantes sur chaque territoire.
- *Le développement de solutions alternatives d'hébergement et de nuitées hôtelières, ainsi que de passerelles vers le logement (intermédiation locative, aide à la gestion locative sociale, aide au logement temporaire – ALT1...).*
- *Le renforcement du pilotage du SIAO* dans ses missions de régulation des orientations vers l'offre d'hébergement et de logement adapté et de droit commun. L'année 2017 a été consacrée au déploiement du système d'informations national unique permettant la gestion du 115, des places d'urgence et d'insertion (SI-SIAO) ;

## **La prévention de l'exclusion**

Elle regroupe les dispositifs d' « Aide sociale » et d' « Actions de prévention et d'accès aux droits » :

### **Allocation simple d'aide à domicile pour personnes âgées**

En décembre 2016	En décembre 2017
-75 bénéficiaires -1 bénéficiaire décédé -1 bénéficiaire transféré en Guyane.	-68 bénéficiaires -6 bénéficiaires décédés en cours d'année

2016	2017
Le montant annuel de l'aide versée	Le montant annuel de l'aide versée
<b>699 918,19 Euros</b>	<b>660 672,91 Euros</b>

#### L'accès aux droits :

Le groupe de travail initié en 2016 a repris depuis juin 2017. Il s'est réuni 3 fois en 2017 et devrait aboutir à l'élaboration de propositions d'ici juin 2018.

## L'hébergement et logement adapté

Il regroupe les dispositifs suivants : la veille sociale, l'hébergement d'urgence, les CHRS et les différents dispositifs de logement adapté (résidence sociales, maisons relais/pensions de famille, AGLS, intermédiation locative).

### La Veille Sociale – SIAO-115

Le Réseau veille sociale Guadeloupe gère depuis 2005, la ligne d'appel d'urgence sociale, le 115 et depuis 2012, le Service Intégré de l'accueil et de l'orientation, SIAO, qui réunit dès lors, différents dispositifs.

Dans son article 30 de la loi ALUR, le 115 est devenu une composante du SIAO et répond à la mise à l'abri immédiate des personnes en détresse sociale. Il est complété par un service urgence qui traite et instruit toute demande d'hébergement, post-nuitées d'hôtel, en attente d'orientation vers une structure d'hébergement. Le service accompagnement vers l'insertion et le logement, instruit socialement, les demandes de logement adapté. Il renforce l'urgence par sa dimension d'évaluation sociale.

La mission d'observation sociale répond aux deux niveaux de prise en charge et analyse de manière quantitative et qualitative, les besoins et l'offre d'hébergement/logement sur le territoire.

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) structure la stratégie nationale et régionale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées. Cette organisation mise en place en 2012 a pour finalité d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés pour les conduire vers l'autonomie, en tenant compte des besoins des usagers.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Le SIAO assure la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement, il veille à instaurer un dialogue permanent afin de développer une collaboration active entre tous les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et du logement, y compris les bailleurs sociaux, pour permettre les orientations vers les solutions adaptées d'hébergement ou de logement des personnes sans abri ou risquant de l'être. En cela, le SIAO constitue une organisation structurante à la Guadeloupe visant à faire évoluer significativement les procédures d'accueil et d'orientation des personnes et marquant ainsi une étape dans leur prise en charge. Le SIAO veille à la continuité de la prise en charge tout au long des parcours.

### ***Les quatre missions du SIAO :***

#### **L'URGENCE : Coordonner l'attribution de toutes les places d'hébergement d'urgence**

- Régulation des places d'hébergement d'urgence, de stabilisation, d'insertion et l'affectation des places vacantes.
- Vision exhaustive du parc d'hébergement d'urgence, de stabilisation, d'insertion et de tout ou partie du parc de logement de transition.
- Réception des demandes de prise en charge et orientation des personnes sans abri ou risquant de l'être vers la solution la plus adaptée à leur situation.

#### **L'INSERTION : Coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement**

- Constitution d'une « plateforme unique » favorisant la transition de l'urgence vers l'insertion.
- Collaboration active entre les acteurs locaux.
- Evaluations sociales harmonisées,
- Orientation selon modalités et critères retenus de façon partenariale.

#### **L'ACCOMPAGNEMENT : Développement de l'accompagnement personnalisé**

- Continuité de la prise en charge en s'appuyant notamment sur la mise en place de référents personnels.
- Développement de l'accompagnement vers et dans le logement
- Favoriser le principe du « logement d'abord »

**L'OBSERVATION :** Le Service Observation sociale effectue une mission spécifique de recueil, d'analyse quantitative et qualitative des données. A partir des éléments enregistrés par l'ensemble des services du SIAO, il comptabilise et détermine, selon des fréquences et indicateurs définis, la courbe d'évolution des besoins et de l'offre. Il met en perspective les besoins non couverts, les limites de l'offre mobilisable, les améliorations à apporter aux dispositifs existants pour répondre à la demande identifiée.

Plus qu'un service de statistiques, le service observation répondra à terme aux enjeux suivants :

- L'analyse des trajectoires d'insertion
- La définition de nouveaux modes d'accueils au regard des besoins repérés
- L'identification des axes de prévention à déployer
- La prévision des modalités d'organisation à développer compte tenu de son observatoire d'activité
- La préconisation de nouveaux schémas d'accompagnement.

- **Le RVSG (Réseau Veille Sociale Guadeloupe) : une enveloppe de 11 000 euros**

Comme l'an dernier, des arrêtés ont été signés avec le RVSG 115.

Il s'agissait d'une part de l'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe et d'autre part, la mise en place d'une formation des personnels en charge de la bascule téléphonique pour l'accueil et l'écoute des personnes en difficulté.

Pour cette année 2017, il s'agissait de reconduire l'arrêté relatif à l'analyse des pratiques professionnelles et supervision d'équipe pour un montant de 7 000 euros.

Cette aide a pour but de permettre aux professionnels supervisés, à partir d'outils, d'améliorer leurs compétences professionnelles, de renforcer leur conscience professionnelle en interrogeant leur fonctionnement, aptitudes, actes, perception, ainsi que de prévenir les risques psychosociaux. En effet, l'usure professionnelle, le burn-out, les arrêts maladie à répétition, les conflits internes, etc... font partie intégrante aujourd'hui des structures, c'est pourquoi il est important de mettre en place des outils d'accompagnement adaptés par les professionnels. Les groupes d'analyse de pratiques se sont largement développés, en particulier pour les métiers où la dimension relationnelle est importante. Ces pratiques sont ainsi présentes dans les secteurs de la santé et du travail social.

L'arrêté pour le taxi social, d'un montant de 4 000 euros s'intègre dans le souhait du ministère de développer la thématique de « défense violence envers les femmes ». Ainsi, cela doit rendre possible l'hébergement des femmes victimes de violence conjugale, familiales ou par un tiers, en rupture familiale ou en proie à une mise à la rue, sur l'ensemble du territoire et ce, de manière immédiate.

En effet, le 115 a reçu environ 23 000 requérantes dont 907 demandes d'hébergement d'urgence, et en 2015, il a relevé 30 cas pour lesquels la solution proposée n'a pu être retenue, faute de moyens de transport. De plus, les chiffres augmentent en moyenne de 100% par an.

**Le Taxi social** : Pour répondre à la problématique de transport des usagers en détresse sociale sur le territoire de la Guadeloupe, le Réseau Veille Sociale Guadeloupe (RVSG) a mis en place le « TAXI SOCIAL ». Il permet d'acheminer le public dépourvu de moyens de locomotion vers le lieu d'hébergement.

**Ce dispositif a démarré dans le courant de l'année 2016.** Il couvre la Guadeloupe et est destiné :

- Au public, dépourvu de moyens de transport, en difficultés sociales
- Priorité accordée aux personnes victimes de violences

<b>Supervision</b>	<b>RVSG-115</b>	<b>7 000 €</b>	<b>2017</b>
<b>Taxi Social</b>	<b>RVSG-115</b>	<b>4 000 €</b>	<b>2017</b>
<b>REFLEX GUADELOUPE</b>	<b>IRMA</b>	<b>1 277 €</b>	<b>2017</b>

Afin de mener à bien ses missions, le RVSG complète l'offre mobilisable d'hébergement/logement par un dispositif « nuitées d'hôtels ».

#### LES NUITEES D'HOTEL 2017 :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Nombre de personnes Hébergées</b>	<b>Nombre de nuitées Délivrées</b>
<b>RVSG-115</b>	<b>872</b>	<b>3 729</b>

**L'augmentation significative du nombre de nuitées** est due à la survenance du phénomène cyclonique IRMA en Septembre 2017 qui a entraîné la venue de réfugiés de Saint-Martin en Guadeloupe pour être logés en urgence.

Les **indicateurs socio-économiques**, la prégnance **des pratiques addictives** (alcool, drogues), l'état de santé globalement défavorable des populations marginalisées et principalement par l'aspect psychiatrique (**plus de 85% des publics à la rue touchés** par une **problématique psychique ou de troubles du comportement**), le délitement de la solidarité familiale et de proximité, posent les caractéristiques de la problématique du contexte de mise en œuvre de la politique d'hébergement et de l'urgence sociale.

500 à 600 personnes vivent à la rue ou en squats, l'accès aux soins représente 72% des problématiques représentées devant les questions d'accès aux droits sociaux. Les usagers sont principalement dirigés vers des partenaires CCAS, CAARUD, CMP, médecins. Par ailleurs, il y a une absence d'espace d'accueil, d'animation destinés aux usagers.

Les femmes rencontrées lors des maraudes sont en nette augmentation ; elles sont souvent sous une dépendance (l'alcool, drogue et/ou avec des troubles mentaux (dépression, anxiété...))

Le résultat du repérage des femmes est principalement dû à la collaboration de médiateurs, de travailleurs sociaux, d'associations, de particuliers qui sont en lien avec l'EMIS.

## Financement du Samu Social pour 2017

EMIS	ACAJOU ALTERNATIVES	<b>132 333</b>
EMIS/Agglomération	CROIX ROUGE FRANCAISE	<b>50 000</b>
EMIS « Fleurs de Canne »	CROIX ROUGE FRANCAISE	<b>141 200</b>
Samu Social St-Martin	CROIX ROUGE FRANCAISE	<b>Pas de financement en 2017</b>

### Les problématiques des usagers - EMIS Croix-Rouge Française (Agglomération « CAP'Excellence »)

La problématique prédominante des usagers est l'addiction, la psychiatrie représente 12%.

Le tableau ci-après indique les problématiques principales des usagers.

Sexe	Addiction	Psychiatrie	Autres	Total
Femmes	17	8	11	36
Hommes	162	33	97	292
Total	179	41	108	328
%	55	12	33	100

Les difficultés rencontrées concernent la représentation négative des usagers des centres d'hébergement, les raisons du refus de l'hébergement sont multiples (promiscuité...).

L'accès aux centres d'animation et des activités, le besoin d'insertion par l'activité et surtout la présence de médiation sociale sont des leviers facilitant la réinsertion des usagers de la rue.

### Les perspectives :

- Améliorer la communication des activités des EMIS
- Améliorer et développer les relations partenariales
- Mutualiser les maraudes auprès des publics (Femmes, jeunes)
- Améliorer la formation des équipiers (MSV)

Beaucoup de jeunes vivent dans des squats individualisés mais des dispositions ont été prises pour les sortir de cette situation. Par le biais du logement, ces jeunes ont été logés et peuvent prendre un petit-déjeuner dans les accueils de jour tel que la maison Saint-Vincent de Paul tout en restant dans leur logement avec un suivi et un bon accompagnement. Les équipes de rue opèrent de cette façon sur des publics ciblés et procèdent ainsi à l'accompagnement social, à l'accès aux droits jusqu'au logement.

On note une évolution dans la diminution du nombre de sans domicile fixe sur certaines villes grâce à la mise à l'abri avec l'ouverture des accueils de nuit, la prise en charge dans le cadre de l'intermédiation locative, le travail en réseau, ou encore le nombre d'orientation vers l'accueil de jour.



### Evolution du nombre de personnes rencontrées par les maraudes

MARAUDES	2015	2016	2017
EMIS : «Acajou Alternatives»	151	153	55*
EMIS : «Fleurs de canne» et	219	413	
EMIS : «Agglomération Cap 'Excellence»	386	437	505*

\*Données communiquées au 31 octobre 2017

### Les CHRS et les différents dispositifs de logement adapté (résidence sociales, maisons relais/pensions de famille, AGLS, intermédiation locative).

	2015		2016		2017	
	Nbre de places	Coût moyen	Nbre de places	Coût moyen	Nbre de places	Coût moyen
<b>Hébergement (CHRS)</b>	175	13 533 €	175	13 533 €	175	13 533 €
Dont Insertion	81	16 960 €	81	16 960 €	81	16 960 €
Dont HU	74	9 857 €	74	9 857 €	74	9 857 €
Dont stabilisation	20	16 960 €	20	16 960 €	20	16 960 €
Dont en mode collectif	166	13 453 €	166	13 453 €	166	13 453 €
Dont en mode diffus	9	15 004 €	9	15 004 €	9	15 004 €
<b>Places en hôtel</b>	6	4 653 €	4	6 878 €	20,60	5 233 €
<b>Maison relais</b>	66	5 663 €	70	5 339 €	70	5 339 €

#### L'offre globale : Capacité/couts moyens

#### Les CHRS sur les trois dernières années :

Types d'hébergement	Exécution 2015		Exécution 2016		Exécution 2017	
	Montant		Montant		Montant	Nbre de places
Hébergement d'Urgence	1 442 786 €		1 632 780 €		1 026 522 €	74
Insertion et Stabilisation	1 451 254 €		1 361 254 €		1 361 254 €	101
CHRS- autres activités					890 969	
<b>TOTAL</b>	<b>2 894 040 €</b>		<b>2 994 034 €</b>		<b>3 278 785 €</b>	<b>175</b>

En 2017, le volume financier mobilisé pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale s'élève à 3 278 745 € et se ventile comme suit :

OPERATEURS	INSERTION	URGENCE ET STABILISATION	TOTAL
ACAJOU ALTERNATIVES		828 900 €	828 900 €
ACCORS	96 000 €		96 000 €
CAP AVENIR	576 054 €	339 200 €	915 254 €
MAISON SAINT VINCENT		703 886 €	703 886 €
INITIATIVE ECO	350 000 €		350 000 €
RVSG - 115		132 864 €	132 864 €
LE MANTEAU DE SAINT MARTIN		251 881 €	251 881 €
<b>TOTAL DRL</b>	<b>1 022 054 €</b>	<b>2 256 731 €</b>	<b>3 278 785 €</b>

#### Localisation de l'offre sur la Guadeloupe

Localisation	Hébergement d'Urgence	Stabilisation	Insertion	ALT	Maisons relais
Grande-Terre	Maison St-Vincent	Cap'Avenir	Cap 'Avenir / Accors		Accors
Basse-Terre	Acajou Alternatives		Initiative 'Eco		UDAF
Saint-Martin	Le Manteau				

#### LES PENSIONS DE FAMILLE (Maisons-relais)

Les pensions de familles, aussi appelées maisons-relais, constituent une catégorie particulière de résidences sociales. Conformément à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation, ce sont des «établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ». La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 a permis de préciser les objectifs des pensions de famille, le type de public auquel elles sont consacrées ainsi que leurs modalités de financement et de fonctionnement. Ainsi, les pensions de famille se distinguent des autres types de résidences sociales par le fait qu'elles accueillent des personnes de manière durable et non pas temporaire ou de façon transitoire avant l'accès à un logement de droit commun.

EXECUTIONS	Enveloppe	Nombre de places
<b>2015</b>	<b>373 760 €</b>	<b>66</b>
<b>2016</b>	<b>373 760 €</b>	<b>70</b>
<b>2017</b>	<b>373 760 €</b>	<b>70</b>

## ✚ L'Intermédiation locative (IML)

	2015			2016			2017		
	Dotation allouée	Nbre logt		Dotation	Nbre logt		Dotation	Nbre logt	Coût Moyen
<b>Logements captés</b>	486 600 €	62		652 108	75		<b>611 388 €</b>	<b>139</b>	<b>4 398 €</b>
<i>Dont logements en mandat de gestion</i>				100 000			<b>50 000 €</b>	<b>47</b>	
<i>Dont logements en sous-location</i>		62		246 278	75		<b>561 388 €</b>	<b>94</b>	

### INTERMEDIATION LOCATIVE - FINANCEMENT 2017

<b>IML en sous-location</b>	<b>ACAJOU ALTERNATIVES</b>	<b>219 000 €</b>
<b>IML «</b>	<b>ACCORS</b>	<b>132 168 €</b>
<b>IML «</b>	<b>APAPED</b>	<b>33 000 €</b>
<b>IML «</b>	<b>CIDFF</b>	<b>11 000 €</b>
<b>IML «</b>	<b>Saint-Martin</b>	<b>24 000 €</b>
<b>IML «</b>	<b>Secours Catholique</b>	<b>35 000 €</b>
<b>IML «</b>	<b>MSV-CHRS</b>	<b>107 220 €</b>
<b>IML Mandat de Gestion</b>	<b>ACCORS</b>	<b>50 000 €</b>

## ✚ L'aide au Logement Temporaire (ALT1) :

L'article 48 de la loi de finances pour 2017 prévoit qu'à compter de 2017, l'ALT1 relève d'un financement intégralement porté par le budget de l'Etat.

S'applique le nouveau décret n° 2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire (ALT 1). Il concerne les organismes qui logent temporairement des personnes défavorisées. Ce texte prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'aide au logement temporaire, jusqu'alors cofinancée par l'état et la caisse nationale des allocations familiales, relève d'un financement intégralement porté par le budget de l'Etat. **L'ALT1 est donc dorénavant liquidée et versée par la DJSCS de Guadeloupe.**

La répartition de 2017 qui a été réalisée sur la base des montants notifiés en 2016, augmentés de 2%, doit permettre de mobiliser des capacités d'accueil supplémentaires, les montants plafonds des loyers et des charges restant inchangés. Ainsi, l'enveloppe allouée en 2016 de **162 379 euros est passée en 2017 à 165 892 euros (3 513€ de différence)**.

Toutefois, le budget ayant été jugé insuffisant, le même mode de calcul que l'année précédente a été adopté pour les 73 places.

Les 7 associations de la Guadeloupe qui en ont bénéficié cette année sont des associations à but non lucratif dont l'un des objectifs est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées, et qui ont conclu une convention avec l'Etat. Elles bénéficient d'une aide pour loger, à titre transitoire, des personnes défavorisées. Les 73 places concernent des T1, T2, T3, T4, T5, chambre individuelle, chambre de 2 qui s'échelonnent entre 2 et 27 places. Le nombre reste inchangé par rapport à l'année 2015.

Le type de public : des jeunes, des personnes atteintes par le virus du sida, des femmes victimes de violence conjugale, des toxicomanes, des sans domicile fixe.

A ce propos, 17 places dédiées pour des femmes victimes de violence ont été identifiées sur les 73 portées par 2 associations (CIDFF et INITIATIVE 'ECO).

Ces hébergements spécifiques sont concentrés autour des agglomérations de Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

Les conventions signées avec les opérateurs, conclues sur la base d'une année civile, fixent, mois par mois, la capacité d'hébergement envisagée, en nombre et en types de logements, et le montant prévisionnel de l'aide qui en résulte.

Cette année, au vu du décret et des nouvelles instructions, des conventions ont été conclues entre l'Etat et les opérateurs. Ces derniers, dans le cadre financier, doivent établir la liste des locaux mobilisés, leur capacité et leur coût. Dans le cadre de l'inclusion sociale, ils doivent décrire le projet social de chaque « ménage » accueilli. A ce propos, des opérateurs sont opposés à communiquer l'identité de leurs bénéficiaires.

Il faut rappeler que les subventions sont payées à postériori. Ainsi, en 2017, ce sont les places de 2016 qui sont payées.

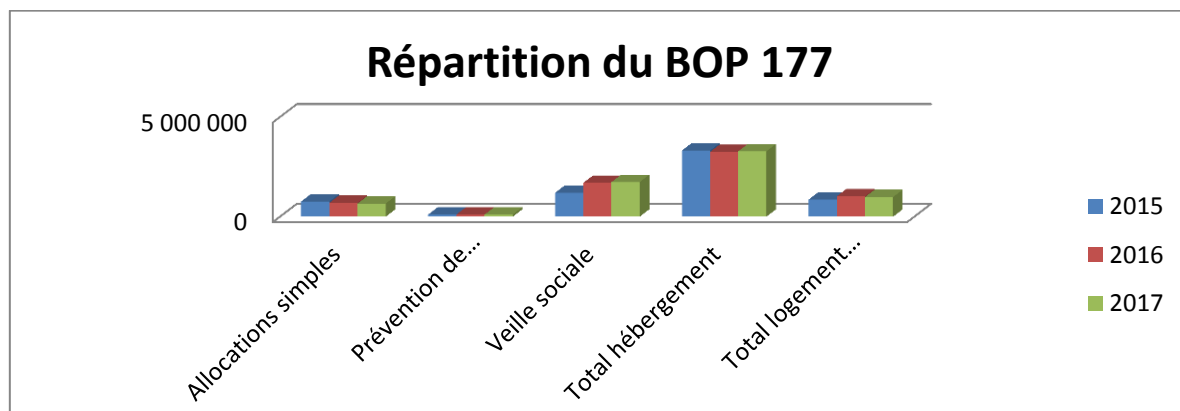
Comme en 2016, 7 associations ont souhaité bénéficier de cette subvention. Seule une association a fait part de son souhait de ne pas renouveler de places pour l'année à venir.

#### **Accompagnement Social – Financement « sortants de prison »**

<b>Accompagnement Social Femmes</b>	<b>ACCOLADE CARAIBES</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Accompagnement Social hommes</b>	<b>ACCOLADE CARAIBES</b>	<b>20 000 €</b>

❖ Répartition et évolution du BOP 177 sur les 3 dernières années :

	2015	2016	2017
<b>Allocations simples</b>	763 014	693 000	660 673
<b>Prévention de l'exclusion</b>	106 000	106 000	106 000
<b>Veille sociale</b>	<b>1 197 951</b>	<b>1 697 773</b>	<b>1 736 773</b>
Accueil de jour	687 490	1 107 240	1 107 240
Equipe mobile	307 183	373 533	323 533
SIAO	173 278	192 000	192 000
Nuitées	30 000	25 000	114 000
<b>Total hébergement</b>	<b>3 318 874</b>	<b>3 247 864</b>	<b>3 278 745</b>
CHRS-Urgences	1 315 841	1 334 841	1 026 522
CHRS-Insertion et stabilisation	1 112 064	1 022 054	1 361 254
Autres actions CHRS	890 969	890 969	890 969
<b>Total logement adapté</b>	<b>860 360</b>	<b>1 025 868</b>	<b>985 148</b>
Maison relais	373 760	373 760	373 760
Intermédiation locative	486 600	652 108	611 388
Autres actions		85 029	14 361
<b>Total BOP</b>	<b>5 685 587 €</b>	<b>5 906 476 €</b>	<b>6 015 027 €</b>



## L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL) – Hors BOP

Un dispositif qui permet d'accueillir et d'accompagner les personnes en difficulté de logement (sans domicile, hébergés ou logés temporairement) qui éprouvent des difficultés importantes pour accéder à un logement durable et s'y maintenir quand elles ne bénéficient pas d'un accompagnement approprié.

### TABLEAU PAIEMENT FNAVDL 2017

	Montant « prévisionnel » global attribué par l'Administration 2017	1 <sup>er</sup> versement avance 2017	2 <sup>ème</sup> versement avance 2017	Solde 2017
Acajou Alternatives	47 666,00	26 692,96	10 486,52	
Accors	23 833,00	13 346,48	5 243,26	
Cap' Avenir	23 833,00	13 346,48	5 243,26	
CIDFF	19 115,00	13 189,35	2 867,25	
MSVP	47 666,00	26 692,96	10 486,52	
INITIATIVE'ECO	23 833,00	13 346,48	5 243,26	
Le Manteau de Saint-Martin	14 513,00	7 256,50	7 256	
<b>TOTAL</b>	<b>200 459,00</b>	<b>113 871,21</b>	<b>46 826,07</b>	<b>63 768 €</b>

#### Le financement des équipes de rue :

Equipe de rue	ANIMOBILE DU NORD	26 000 €	
Equipe de rue	APAPED	30 000 €	
Equipe de rue	ASSIVAMOND	25 000 €	
Equipe de rue	FLE A MANGO	25 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>106 000 €</b>	

#### Accompagnement Social – Financement 2017

Accompagnement Social Femmes	ACCOLADE CARAIBES	10 000 €
Accompagnementsocial hommes	ACCOLADE CARAIBES	20 000 €

L'ensemble de ces dispositifs a contribué à la réalisation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale pour la Guadeloupe.

## LA CELLULE DE CRISE OURAGAN IRMA

*L'ouragan IRMA a frappé fortement l'île de Saint-Martin dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017.*

*Le pôle cohésion sociale, comme les autres pôles de la DJSCS, ont été sollicités pour participer à l'accueil des réfugiés d'Irma à l'aéroport Pôle Caraïbes.*

*Le site d'accueil des rapatriés de Saint-Martin à l'aéroport a fermé le lundi soir 25 septembre 2017. Environ 1900 réfugiés ont ainsi été accueillis en Guadeloupe.*

*Une cellule de crise a ensuite été mise en place dans **l'unité veille sociale** visant à recueillir les appels des hébergés chez les particuliers et ce, afin que leur soit trouvée une autre solution d'hébergement plus pérenne.*

*Un tableau d'accueil réunissait les informations relatives à l'identité des personnes, leur situation d'hébergement en cours, leur souhait de retour sur Saint-Martin, de départ vers la Métropole ou d'installation en Guadeloupe.*

*Concomitamment, un dispositif permettant de fournir des colis alimentaires aux rapatriés de Saint-Martin a été mis en place par la BAG en lien avec les CCAS volontaires.*

### **Analyse du tableau d'appel :**

*43 appels de sinistrés ou d'hébergeurs ont été reçus sur un mois, pour la période du 27 septembre 2017 au 27/10/2017.*

*Beaucoup de demandeurs étaient étrangers. La grande majorité d'entre eux étaient d'origine Haïtienne et s'exprimait en Français. Pour d'autres, s'exprimer est plus problématique (colombiens, jamaïcains, Dominicains, Dominiquais,...).*

*La plupart des femmes était accompagnée d'enfants, parfois nombreux, certains disposant d'une carte de nationalité française pour l'un d'entre eux.*

*Certains étaient malades avec des pathologies plus ou moins lourdes.*

*Beaucoup ont été hébergés dans le secteur de SAINTE-ANNE/GOSIER.*

*Ils ont quasiment tous exprimé leur souhait de rester dans un premier temps en Guadeloupe, en raison notamment de la scolarité des enfants.*

*Malgré le recrutement d'un assistant social pendant deux mois, la prise en charge de ces populations a impacté le travail du service en lien avec le réseau d'accueil d'urgence, la préfecture et avec l'échelon national. In fine, seules quelques familles sont restées en Guadeloupe.*

## La conduite et l'animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale.

L'année 2017 a également été le théâtre de l'élaboration ou de la participation de l'équipe à divers plans et de schémas :

### Bilan de l'élaboration du schéma départemental de la Domiciliation

Les organismes domiciliataires en Guadeloupe sont :

- des **associations agréées**, dont 3 qui assurent l'essentiel des domiciliations (Acajou Alternatives, Maison Saint-Vincent, ASSIVAMOND) et d'autres qui s'adressent à des publics spécifiques ou agissent sur un micro-territoire (Forces, ANIMOBILE du Nord) ;
- les établissements et services d'**hébergement** et de logement adapté (en particulier les CHRS), qui domicilent les personnes hébergées.

Le schéma de la Guadeloupe a été élaboré en avril 2015. Depuis le 22 mai 2016, un décret définit de nouvelles règles de domiciliation pour les personnes sans domicile stable ou fixe.

Ce décret intervient en application de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et d'un urbanisme rénové (dite loi « Alur » qui a prévu des règles identiques pour toute demande de domiciliation.

Les personnes sans domicile stable ou SDF peuvent élire domicile auprès :

- d'un centre communal d'action sociale
- ou d'un organisme agréé (organisme à but non lucratif menant une action contre l'exclusion ou pour l'accès aux soins, établissements de santé et services sociaux départementaux, centre d'hébergement d'urgence,.....).

Dans le département de la Guadeloupe, les informations suivantes ont été relevées :

**Nombre d'associations domiciliataires : 05**

**Nombre de domiciliés en 2016 : 633**

**Nombre total de domiciliations actives : 05**

**Nombre de courriers gérés en 2016 : 8039**

- Le volume : de l'ordre de 633 domiciliés
- La répartition : sur le territoire
- Le portage de l'offre : les associations Maison Saint-Vincent et Acajou Alternatives (CHRS) ainsi que Animobile du Nord et Assivamond (Equipe de rue) et l'association FORCES pour l'élection de domicile des demandeurs d'asile.
- L'agrément des structures : les 5 associations ont toutes un agrément à jour.
- Les rapports d'activités remis par l'ensemble des associations a permis les constats suivants :



<b><u>l'association FORCES :</u></b>	<b>2136</b>	Personnes ont reçu un courrier, la majorité des personnes domiciliées sont des hommes jeunes et célibataires.
	<b>247</b>	démarches réalisées, dont <b>102</b> recours et <b>67</b> aides
	<b>246</b>	Nombre en cours de validité pour les demandeurs d'asile
	<b>171</b>	Nombre de nouvelles réalisées au cours de l'année
	<b>40 070 €</b>	<b>Le coût global de l'activité de domiciliation de cette association</b>
<b><u>l'association Maison Saint-Vincent</u></b>	<b>3120</b>	Nombre de passages liés à l'activité « courrier »
	<b>4271</b>	Nombre de courriers reçu au titre de la domiciliation
	<b>303</b>	Nombre en cours de validité
	<b>37</b>	Nombre de nouvelles réalisées
	<b>270</b>	Nombre de renouvellement au cours de l'année
	<b>21</b>	Nombre de radiations au cours de l'année
	<b>22 736 €</b>	<b>Le coût global de l'activité de domiciliation de cette association</b>
<b><u>l'association Acajou Alternatives</u></b>	<b>780</b>	Nombre de passages liés à l'activité « courrier »
	<b>1632</b>	Nombre de courriers reçu au titre de la domiciliation
	<b>69</b>	Nombre en cours de validité
	<b>46</b>	Nombre de nouvelles réalisées
	<b>11</b>	Nombre de renouvellement au cours de l'année
	<b>00</b>	Nombre de radiations au cours de l'année
	<b>non précisé</b>	<b>Le coût global de l'activité de domiciliation de cette association</b>
<b><u>l'association Animobile du Nord</u></b>		Nombre de passages liés à l'activité « courrier »
		Nombre de courriers reçu au titre de la domiciliation
	<b>03</b>	Nombre en cours de validité
	<b>03</b>	Nombre de nouvelles réalisées
	<b>03</b>	Nombre de renouvellement au cours de l'année
	<b>00</b>	Nombre de radiations au cours de l'année
	<b>3 420 €</b>	<b>Le coût global de l'activité de domiciliation de cette association</b>
<b><u>l'association Assivamond</u></b>	<b>non précisé</b>	- Nombre de passages liés à l'activité « courrier »
	<b>non précisé</b>	Nombre de courriers reçu au titre de la domiciliation
	<b>12</b>	Nombre en cours de validité
	<b>01</b>	Nombre de nouvelles réalisées
	<b>05</b>	Nombre de renouvellement au cours de l'année
	<b>01</b>	Nombre de radiations au cours de l'année
	<b>Non précisé</b>	<b>Le coût global de l'activité de domiciliation de cette association</b>

## Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Dans le cadre du développement de l'offre de l'hébergement et du logement adapté : l'élaboration du PDALHPD a constitué une des orientations prioritaire de 2017.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) précise le droit au logement, « droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir », et prévoit l'adoption dans chaque département d'un PDALHPD, fusion du PDALPD et du plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) destinée à renforcer la prise en compte de la situation des sans-abris dans la politique globale du logement.

Le PDALHPD est un outil majeur en matière d'accès et de maintien des personnes défavorisées dans le logement, de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de prévention et de traitement des expulsions locatives, de coordination des attributions prioritaires, de mobilisation et de développement de l'offre de logements accompagnés dans le parc privé.. L'intégration du PDAHI lui confère également un rôle accru en matière de réponse aux besoins des personnes sans abri : offre d'hébergement, mise en œuvre du logement d'abord, coordination des parcours à travers le Service Intégré d'accueil et d'Orientation (SIAO).

Le diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal logement, outil du plan de lutte contre la pauvreté, a été finalisé en mai 2016 et a permis de préparer l'élaboration du nouveau PLALHPD : il contenait un état des lieux et pointait des enjeux et des priorités qui ont permis d'alimenter la réflexion autour du Plan.

Le Schéma départemental de la domiciliation qui a été validé en 2015, constitue une annexe du PLALHPD comme prévu par la loi.

Les services de l'Etat (DEAL et DJSCS) et du Conseil Départemental, qui co-pilotent le Plan, ont mandaté le cabinet Panama Conseils pour son élaboration afin de respecter au plus près des délais impartis par la Loi, soit **avant le 24 mars 2017**.

**Le PDALHPD a été soumis à l'avis du comité départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) en date du 30 juin 2017 et a été validé par arrêté conjoint en date du 15 novembre 2017.**

### Les objectifs du PDALHPD de Guadeloupe.

Ils traduisent la volonté des partenaires de :

- Faire du PDALHPD un **outil dynamique** sur les territoires en mobilisant les acteurs autour de la démarche puis de l'animation des actions retenues.
- **Assurer un parcours résidentiel** orienté prioritairement vers le **logement autonome**, en renforçant la production de logement très social et le recours à un accompagnement social adapté au travers d'un partenariat étroit entre les différents acteurs.
- **Lutter contre l'habitat indigne** grâce à une connaissance partagée de la problématique et à une utilisation renforcée des procédures et des aides pour l'amélioration des logements.
- Renforcer la **prévention en matière d'impayés locatifs** et **d'expulsions locatives**, à travers la formalisation et l'harmonisation des dispositifs et des pratiques.

**Méthodologie** : une démarche participative a été mise en œuvre pour élaborer le Plan, suivie par l'équipe projet du Plan (DJSCS, DEAL, Conseil Départemental) avec l'appui du cabinet Panama Conseil, et validée par le comité responsable du Plan. L'implication des acteurs institutionnels et associatifs (État, Conseil Départemental, EPCI, CCAS, CAF, ADIL, bailleurs sociaux, services sociaux, associations, personnes accueillies...) a permis de :

- Compléter et **mettre en perspective le diagnostic** à 360°.
- **Réaliser une évaluation synthétique** des deux Plans précédents.
- **Élaborer le programme d'actions** du PDALHPD 2017-2022, en prenant en compte les territoires et les publics-cibles du Plan.
- **Rédiger un document concis et évaluable**, qui serve de feuille de route aux animateurs et aux pilotes des fiches actions.

**Le public visé** : le PDALHPD tient compte essentiellement de la situation des personnes sans abri et mal logées, à savoir :

- **Les personnes en errance dont le nombre est estimé à environ 500 en Guadeloupe. 60% seraient en errance depuis 5 à 10 ans.**
- **Les requérants auprès du 115** : 798 personnes ont sollicité le SIAO en 2014, dont la moitié souffrirait d'addictions et 90 % présenteraient une fragilité psychologique ; 128 sont des femmes victimes de violence ;
- **Les demandeurs de logement social** : 10 217 demandes en instance fin 2015 : 75% de la population serait éligible au logement social.
- **Les étrangers vivant en Guadeloupe** : entre 15 000 et 30 000 personnes seraient en situation irrégulière.
- **Les personnes en logement insalubre** : 30 000 logements présumés indignes dont 11000 insalubres
- **Les personnes en expulsion locative et mises à la rue** : forte augmentation des expulsions, surendettement en hausse (305 dossiers déposés en 2014). Mais la Guadeloupe enregistre un faible taux de dépôt de dossiers de surendettement comparativement aux autres DOM.

### **Les enjeux d'adéquation entre offre et besoins.**

Ils s'articulent autour des axes suivants :

- **Piloter** : échange régulier sont instaurés sur le dispositif AHI entre échelons stratégiques et opérationnels mais l'animation entre les acteurs est à renforcer. La collaboration entre DJSCS et Conseil Départemental est à développer. Nécessité de suivre l'adaptation des dispositifs par la détermination de quelques indicateurs d'observation.
- **Evaluer et orienter** : mission première du SIAO et des différentes commissions (CCAPEX, DALO, CAL,...)
- **Repérer, accueillir** : grâce aux interventions des EMIS, EMPP, taxi social, Equipes de rue, SIAO...
- **Héberger dans l'attente d'un logement** : places de CHRS (170) et de maison relais (70), accessible par le 115 mais doit permettre l'accueil inconditionnel.
- **Loger** : développement et renouvellement de l'offre d'hébergement social, diminution de l'habitat indigne, quasi disparition de l'habitat de fortune, mobilisation des fonciers... L'obtention d'un **logement social** peut passer par le contingent préfectoral et le contingent d'Action logement, mais aussi par l'**intermédiation locative** (IML).
- **Accompagner, soigner, solvabiliser** : accompagnement CHRS en logement, Accompagnement Vers et Dans le Logement, ou par l'AGLS, ALT,

Depuis la loi **Dalo** (« droit au logement opposable ») de 2007, le droit est opposable devant le juge.

## Bilan de la politique d'hébergement et d'accès au logement en Guadeloupe.

### ***Le bilan du PDALPD a permis d'identifier certaines avancées :***

- recul de l'habitat indigne et quasi-disparition de l'habitat de fortune ;
- création du SIAO ;
- création d'une agence d'intermédiation sociale (AIS) démarchant des bailleurs privés pour la location de biens à loyers modérés ;
- création de l'établissement foncier local.

Au cours des derniers mois, plusieurs évolutions positives s'y sont ajoutées :

- rédaction du projet de PDALHPD ;
- rattrapage progressif par la CCAPEX du retard accumulé ;
- mise en place du logiciel Syplo pour reconstituer les contingents de logements sociaux ;
- mise en place d'une formation de l'Adil sur le droit du logement à l'attention des travailleurs sociaux ;
- conventionnement des huit lits halte-soins après l'accord en décembre de l'ARS.

### ***Le bilan des actions menées laisse apparaître des lacunes persistantes :***

- un **défaut structurel de pilotage** du plan lié à un désinvestissement général des acteurs concernés, retard d'instruction de la CCAPEX, défaut d'accord collectif départemental, des conventions d'utilité sociale non pilotées, absence d'initiative suite à l'échéance du PDALPD en 2014 ;
- la **méconnaissance par les publics de leurs droits**, que traduit notamment la faible mobilisation du Dalo : seulement 18 saisines en 2014 ;
- une **mobilisation insuffisante des outils existants au profit des publics prioritaires et un effort d'accompagnement dans le logement encore insuffisant**: l'activation du Dalo par les CHRS est faible ; le contingent préfectoral n'est à ce jour identifié que pour les logements neufs, aux loyers pourtant moins accessibles, et les 25 % du contingent d'Action logement réservés aux publics Dalo et sortants d'hébergement ne sont pas mobilisés ; l'insuffisance des moyens dédiés à l'ASLL est soulignée ;
- une **coordination et une connaissance réciproque des acteurs et de leurs dispositifs** perfectibles:
  - la mobilisation inégale des CCAS – en termes de signalements, de domiciliation comme d'accompagnement social - est régulièrement mentionnée ;
  - la connaissance par les travailleurs sociaux de leurs interlocuteurs institutionnels et du droit du logement est à perfectionner ;
  - l'articulation entre ASLL et AVDL doit être renforcée.
- la **sélection des publics dans les hébergements d'urgence** demeure: refus par les CSAPA des personnes encore consommatrices, refus d'hébergements en CHRS et en maisons-relais, tendance à la sélection par l'AIS des familles nombreuses au détriment des publics les plus difficiles ;

- une demande d'**individualisation des solutions d'hébergement** : individualisation des espaces en CHRS (sur crédits LBU), développement de l'IML, le cas échéant avec des baux glissants (bail mis au nom de la personne en insertion après quelques mois) ;

- la persistance d'une **inadéquation de l'offre de logements** :

- **parc locatif privé dégradé** et absence d'opérateur pour l'accompagnement des propriétaires bailleurs dans le montage des dossiers ANAH ;
- **insuffisance de l'offre d'hébergement psychiatrique** ;
- fort taux de vacance dans le parc social alors que l'offre est inférieure à la demande, et **insuffisance de logements locatifs très sociaux** (LLTS), aux loyers inférieurs, sous conditions de ressources, à ceux des logements sociaux, en dépit d'un montant de LBU au m<sup>2</sup> supérieur à celui des autres ROM.

L'évaluation des plans précédents (PDALPD, et PDAHI) a permis de définir des orientations et actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau plan pour les 5 années à venir.

Ainsi le PLALHPD de Guadeloupe 2017-2022 s'articule autour de 4 axes qui se déclinent en 13 fiches

### **Recommandations du projet de PDALHPD 2017 - 2022.**

Les participants à l'élaboration du plan proposent de traiter les questions du foncier et de la construction dans les autres documents de programmation (SAR, PLH, PLU, PDLHI et PILHI).

Les propositions s'articulent autour de quatre grands axes.

#### **Axe 1 : accueillir et héberger dignement les personnes dans l'attente d'un logement.**

Le plan réaffirme les objectifs suivants :

- maillage territorial exhaustif par les équipes de rue et les EMIS ;
- développement de permanences avancées dans les accueils de jour (SPIP, addictologie, etc) ;
- renforcement de la coordination du dispositif d'hébergement avec le SIAO, centralisation au SIAO de l'orientation en hébergement (fin de l'accueil à la porte « spontané » et des commissions internes d'admission) et assouplissement des critères d'admission ;
- Amélioration du dispositif d'hébergement : révision des projets d'établissements, individualisation des hébergements en CHRS ;
- développement des recours alternatifs au CHRS et faciliter l'accès au logement de droit commun: LHSS, maisons-relais et transformation de places CHRS en mesures d'accompagnement « hors les murs » (accompagnement dans un logement directement loué par la personne).

## **Axe 2 : Faciliter l'accès au logement pérenne.**

- la mise en œuvre par le SIAO de sa mission en matière de logement ;
- la mobilisation effective des contingents préfectoral et d'Action logement et l'accès du SIAO au logiciel Sypllo ;
- la négociation d'un accord collectif départemental ;
- le développement du recours au parc privé (par l'IML, une information plus active des bailleurs par l'ADIL, le recours aux baux glissants) ;
- la mise en œuvre effective du Dalo par une information adéquate des travailleurs sociaux et structures d'hébergement.

## **Axe 3 : Accompagner les ménages dans un habitat de qualité.**

- la mise en place par les bailleurs d'outils internes de suivi des impayés et la recherche de solutions préalables à la saisine de la CCAPEX ;
- le renforcement de l'accompagnement social afin de limiter impayés et dégradations en adaptant les mesures ASLL ;
- la relance de la convention AVDL – bailleurs sociaux ;
- la conduite d'une expérimentation d'accompagnement hors les murs et la poursuite de celle menée par l'AGLS avec les personnes souffrant de troubles psychiques.

## **Axe 4 : renforcer le pilotage et l'animation du plan, déterminant pour sa réussite.**

- Définir un cadre adapté à la réalité de territoire : afin de mettre en place les instances nécessaires pour le suivi du plan, nous vous soumettons dès-à-présent deux projets arrêtés :
  - l'un portant sur la composition du comité responsable du plan local
  - Et l'autre visant la validation du PLALHPD.

### **2.3 Point d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) et EICCF**

La Guadeloupe compte deux PAEJ (Basse-Terre géré par l'association Acajou Alternative et Pointe-à-Pitre confié à l'association ACCORS). Un nouveau cahier des charges a été introduit courant 2017 qui doit permettre de revoir le fonctionnement actuel des 2 structures. Une rencontre avec les deux structures avait été programmée en octobre 2018 afin de déterminer ensemble les indicateurs permettant de mieux cerner l'activité et le fonctionnement respectif de chacune des structures, et d'envisager une articulation avec la maison des adolescents. Cette réunion sera reconduite en 2018. L'enveloppe des deux PAEJ représente, au titre de 2017, un montant de **57 473 €**.

La Maternité Consciente qui est un EICCF a perçu une subvention de fonctionnement de **28 261 €** en 2017, soit légèrement moindre qu'en 2016.

## 2.4 Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat

Le conseil a été renouvelé pour moitié en août 2017.

Il s'est réuni **3 fois** au cours de cette année.

Il a validé successivement **le projet d'adoption de 3 garçons mineurs** admis en qualité de pupille de l'état et procédé à **l'examen annuel de situation de 6 pupilles**.

## 2.5 L'aide alimentaire

**Habilitations** : le système d'habilitation a été mis en œuvre à partir de 2013 pour les structures à vocation nationale et à partir de 2014 pour les habilitations régionales par le Préfet de région.

La campagne d'habilitation régionale 2017 a été traitée par la DAAF, qui le faisait jusqu'en 2016, sous le couvert du Préfet de région. La DJSCS de Guadeloupe qui devait reprendre la main en 2017 a accepté, à la demande de la DAAF, d'en assurer conjointement le pilotage ainsi que la phase finale. Cependant, en raison de l'absence de l'agent chargé du dispositif à la DAAF, la campagne d'habilitation est reprise par la DJSCS à compter de début 2018.

Cette campagne s'est heurtée à la non recevabilité de dossiers en 2015 et 2016. Il n'y a pas eu de nouvelles habilitations. En 2016, une association n'a pas souhaité renouveler son habilitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide alimentaire, 23 associations intervenant dans la distribution de denrées alimentaires ont été habilitées dans un premier temps pour 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2017 ; l'offre demeure dans une dynamique de développement.

Les épiceries solidaires accueillent en moyenne entre 100 et 350 familles pour une durée de 3 mois renouvelable 1 à 2 fois.

L'épicerie sociale et solidaire a pour mission d'aider les familles en difficultés en réduisant les intervenants dans l'alimentation ; l'objectif est de mener les familles vers l'autonomie non pas en les assistant, mais en les accompagnant. En contrepartie, les familles s'engagent à participer à des ateliers ; budget domestique, nutrition, santé, couture,...

L'accès à l'épicerie est une solution temporaire puisque les familles entrent dans le dispositif pour une durée déterminée. Si l'aide alimentaire consiste en premier lieu à répondre aux besoins vitaux des personnes, elle doit lors de sa mise en œuvre, permettre d'initier un accompagnement et une insertion sociale, notamment pour des publics très marginaux. L'aide alimentaire constitue alors la première étape vers un accompagnement.

**Contrôle** : Dans le cadre du programme de contrôles prévus par la DGCS par instruction ministérielle du 10 janvier 2017, 2 épiceries solidaires, bénéficiant de subvention DJSCS au titre de l'aide alimentaire, ont fait l'objet d'un contrôle fin 2017. Il s'agissait de vérifier les conditions d'habilitation ainsi que les conditions de distribution du FEAD.

Lors du contrôle, il a été constaté que l'épicerie solidaire qui disposait d'une habilitation nationale, n'assurait plus la distribution de l'aide alimentaire depuis avril 2017, mais envisageait la reprise dès le début de l'année 2018, à l'aide de son camion itinérant. Une injonction lui a été signifiée.

La 2<sup>ème</sup>, disposant d'une habilitation régionale, a fait l'objet d'un contrôle positif. Tant la tenue des locaux (hygiène...), que l'accompagnement des bénéficiaires (ateliers..) atteste d'un dynamisme certain. L'accompagnement vers l'autonomie des publics est assuré, avec la tenue d'ateliers en lien notamment avec le budget familial.

A noter que pour des raisons financières et des exigences imposées par l'Europe, les structures ont fait le choix de ne pas assurer la distribution des produits issus du Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD), au détriment des publics bénéficiaires puisque ce choix contraint les publics à acheter des produits de base comme par exemple le lait.

**Visites :**

Des visites de « courtoisie », ont été effectuées dans les épiceries solidaires, bénéficiaires de subvention. Il a été constaté ce qui suit :

Points négatifs :	Points positifs :
<p><u>Hygiène et sécurité des aliments :</u> Pas de distinction systématique entre DLC et DLUO</p> <p><u>Locaux :</u> Pas d'affichage du plan de nettoyage des locaux Pas d'affichage du plan de congélation Pas d'informations visuelles sur la nutrition/santé</p> <p><u>Bénéficiaires :</u> Certains ne s'impliquent pas volontiers dans leur accompagnement</p>	<p><u>Hygiène et sécurité des aliments :</u> Bonne sectorisation des aliments La chaîne du froid est respectée</p> <p><u>Locaux :</u> Heures d'ouverture visible Accessibles Propreté des locaux Lutte contre les nuisibles</p> <p><u>Traçabilité des bénéficiaires :</u> Une bonne coordination entre épiceries pour éviter les « doublons » Carte nominative avec code barre A noter que les épiceries solidaires affiliées à l'ANDES reçoivent une subvention. Pour en bénéficier, elles doivent préalablement faire la remontée des données de l'année N-1</p>

**La banque alimentaire de la Guadeloupe (BAG)**

Une rencontre avec la BAG, tête de réseau de l'aide Alimentaire en Guadeloupe, a été organisée en 2017. Elle fonctionne avec 5 salariés dont 2 en CDI TP, 3 emplois d'avenir TP, 4 mises à disposition temps partiel séniors de « Orange », ainsi que 30 bénévoles réguliers. Outre les collectes, cette structure reçoit des dons provenant d'entreprises locales et de producteurs locaux.

Pour 2017, la DJSCS a financé pour un montant de 80 000 euros dans un 1<sup>er</sup> temps, puis suite à l'ouragan Irma, elle a octroyé une rallonge de 50 019 euros pour aider à l'approvisionnement des points de distributions en faveur des saint-martinois.

La BAG travaille avec 10 CCAS et 25 associations dont les épiceries solidaires.



### Les associations distributrices :

Toutes les structures habilitées ont l'obligation de fournir par voie électronique leurs données chiffrées de l'année N-1 au plus tard le 10 mai de l'année en cours, à l'administration.

Au titre de 2017, plusieurs associations ont été financées :

Année	Montant alloué	Type de dépenses	Publics	Porteurs et montant par association
2017	256 019€	Achats de denrées Frais de location Immobilière Rémunération du personnel Frais pour les intervenants d'ateliers	Célibataires Personnes âgées Couple avec et sans enfant Familles (tout type) Jeunes sans emploi Etudiants	7 associations financées : -BAG 80 000 + 50 019 -On Pal Pou Vansé 30 000 -Alternative 119 .....30 000 -Croix Rouge .....20 000 -Ansanm Ansanm.....10 000 -Bethel Solidarité..... 20 000 -Nou Menm ... .....16 000

## 2.6 Bilan du pilotage et de la mise en œuvre de la protection juridique des majeurs

### Schéma régional des mandataires judiciaires à protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales :

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs de la Guadeloupe a été validé par arrêté préfectoral du 5 mars 2015. Il couvre la période 2015-2019.

### Réunions de suivi et les suites données.

Dates des réunions de suivi	Suites données
23 février 2016	Mise à jour du schéma et approbation de M. le Préfet par arrêté en date du 16 mars 2016
6 février 2017	Point de situation - Pas de modification apportée au schéma
Prochaine réunion programmée	16 janvier 2018

Des réunions avec les services mandataires, à l'initiative des juges de tutelle, se sont tenues en septembre et en novembre.

### L'évolution des mesures de protection :

	Au 31/12					Progression 2013/2017
	2013	2014	2015	2016	2017	
Nombre de personnes prises en charge par les mandataires à titre individuel	41	81	81	144	163	270.73 %
Nombre de personnes prises en charge par la préposée du centre hospitalier gériatrique du Raizet	25	27	26	32	41	64 %
Nombre de personnes prises en charge par les services mandataires	1 424	1 439	1 523	1 497	1 546	8.57 %
Nombre total de personnes sous protection de mandataires judiciaires à la protection des majeurs	1 490	1 547	1 630	1 673	1 750	17,45 %

On constate que la montée en charge des mandataires individuels est très importante sur les 5 dernières années.

On note également une augmentation de **8,57 %** pour les services mandataires qui ont toujours plus de mesures à gérer.

Si l'on se base sur une moyenne de **65 mesures par mandataires exerçant** dans un service et sur une moyenne de **50 mesures pour un mandataire individuel ou un préposé**, la capacité de l'offre territoriale est de **1 780 mesures**.

Sachant que la **mandataire individuelle exerçant à Saint-Martin** ne s'est vu confier, à ce jour, qu'une seule mesure et que la préposée du **Centre Hospitalier Gériatrique du Raizet** a 41 mesures, on arrive en 2017 à une saturation de l'offre.

La création d'un nouveau service devra être lancée sur 2018.

### L'évolution de l'offre disponible :

Au 31/12/2017, 2 services mandataires judiciaires pour la protection des majeurs gèrent 22 Mandataires et 4 mandataires exercent à titre individuel.

### L'information et le soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) :

1 appel à projet lancé par la DGCS en juin 2017 a permis à l'UDAF de proposer la mise en place de cette activité la somme de **23 572,00 €** leur a été attribuée pour son lancement.

### Financement des mandataires judiciaires

Pour 2017, le coût **total des mesures de protection juridique** exercées par les mandataires professionnels s'élève à **3 011 504,97 €**.

Le financement public des mandataires s'est établi comme suit :

MJPM à titre individuel : **198 888,00 €**

Services MJPM : **2 812 656,97 €** (Part Etat : **2 118 499,00 €** - CD : **8 437,97 €**)

## 2.7 Bilan de la mise en œuvre de la politique en direction des personnes immigrées

### IMMIGRATION

*PRIPi* 2013-2014 (suite et fin prévue en 2017/2018)

Une association a été autorisée à remplacer son action initiale « Réunir et structurer l'information », par une autre « Femmes et hommes d'origine étrangère, égalité des droits en France » au lieu de « Egalité pour tous », projet resté en stand by, faute de pouvoir l'assurer dans les temps.

#### **APPEL A PROJETS 2017 :**

Parmi la vingtaine d'associations qui ont été sollicitées pour l'appel à projets 2017, seules 3 d'entre elles ont répondu. Ce sont les mêmes que celles de 2016.

Les priorités d'action retenues pour 2017 ont été :

- L'apprentissage de la langue Française pour approfondir l'intégration linguistique en complément de la formation dispensée à la suite du contrat intégré d'accueil et d'orientation ;
- L'appropriation des principes et valeurs de la République afin de favoriser la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté ;
- L'accès aux droits dans le domaine de l'éducation, de la santé, du logement, des transports..., en accompagnant ce public vers les services publics de proximité.

Le public ciblé a été respecté : des migrants en situation régulière.

Les projets de ces associations se terminent au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018.

Depuis 2015, les contrats d'accueil et d'intégration (2015), puis contrats d'intégration républicaine (2016-2017) signés sont relativement stables.

Le public bénéficiaire est globalement quarantenaire, féminin, mères de famille, à la recherche de réponses à la fois pour s'approprier les démarches administratives et également accompagner leurs enfants dans leur scolarité. L'absence des hommes serait due à la recherche de « jobs » alimentaires.

Ces personnes sont anglophones (île de la Dominique, de Sainte-Lucie...), hispanophones (Saint-Domingue et créolophones (Haïti).

Bien que les projets ne soient pas encore arrivés à leur terme, on peut d'ores et déjà, noter à la fois le dynamisme des associations et le volontarisme des stagiaires.

## 2.8 Autres dispositifs :

**Le FAPI :** le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion a été mené par le pôle Cohésion sociale au cours du premier semestre 2017 en lien étroit avec le Conseil Départemental et la DIECCTE. Plusieurs réunions de cadrage ont été organisées afin de définir les 13 fiches-actions pouvant être mises en place. Le CD de Guadeloupe a pu bénéficier à ce titre, d'une subvention de **1 637 776 €**.

L'équipe a également participé aux travaux du **Programme Régional de Santé (PRS) piloté par l'ARS**.

## 2.9 Animation et participation aux instances

Réunions / commissions / ...	Sigle	Référent	Observations
Commission départementale d'aide sociale	CDAS	MC Le Naour	Commissaire du Gouvernement
CA et AG du GIP RASPEG		MC Le Naour	Commissaire du Gouvernement
Commission des enfants du spectacle		MC Le Naour	Compétence DIECCTE
Conseil de famille des pupilles de l'Etat		M. Obrun / MC Le Naour	Secrétariat
Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions	CCAPEX	MN Louis / MC Le Naour	Secrétariat et co-présidence 11 réunions par an
Commission de médiation DALO	DALO	C. Faider / MN Louis/ MC Le Naour	
Commission d'attribution des logements organisée par les bailleurs sociaux	CAL	C. Faider / MN Louis	
<b>ANAH</b>	ANAH	D. Miath	1 réunion / an
Commission sur l'Habitat indigne organisée par la DEAL		D. Miath	2 réunions / an
Formation restreinte CODERST	CODERST	<b>MN Boulon / MC Le Naour</b>	
	PDLHI	D Miath	4 réunions / an
Commission exécutive de la MDPH	COMEX	Direction DJSCS	
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	CDAPH	P. Pêpe (Cohésion Sociale) Roselyne ROSIER	12 réunions / an
Comité de gestion du fonds de compensation du handicap	FdC	P. Pêpe (Cohésion Sociale) Roselyne ROSIER	4 réunions / an
Commission du suivi du schéma de l'enfance, de la jeunesse et de la famille		MC Le Naour	
Commission de suivi du schéma des services aux personnes		MC Le Naour	Compétence CAF
Comité technique et de pilotage des territoires de la politique de la ville		P. Rondot	
<b>Comité technique CLAS / REAP (AAP)</b>	CLAS/REAP	P. Rondot	Compétence CAF
Comité technique FIPD	FIPD		1 réunion / an
Comité de pilotage FIPD	FIPD	?	
Comité régional à la mobilité		P. Rondot	
Rénovation urbaine des Abymes	RUZAB	C. FAIDER ou D. Miath	
Commission d'attribution des adultes relais		MC Le Naour / C. Marchetti	avec la sous-préfète 1 ou 2 réunions / an
Comité technique régional sur l'autisme	CTRA	P. Pêpe (Référent sport)	Au moins 2 réunions / an
Plan Régional d'Insertion pour les Travailleurs Handicapés	PRITH	A venir !	
Commissions sur les Migrants		Maguy Sainte-Luce /D. Miath	
Programme Régional Prévention et Soins (GR 6)	PRAPS	MC Le Naour / D. Miath	Piloté par l'ARS
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	CDCA	Directeur ou son représentant	Piloté par le CD
Schéma Départemental de l'Autonomie		Eventuellement P. PEPE ou MC LE NAOUR	Piloté par le CD
Comité Local de suivi des victimes	CLSV	Dany PELLI	

## 2.10 Contrôle / Evaluation / Inspection

Une inspection a été réalisée, suite à un signalement dans un CHRS en juin 2017 qui a donné lieu à un rapport et à des recommandations.

Le contrôle d'un mandataire individuel a conduit à sa radiation de la liste départementale.

Deux contrôles ont également été effectués dans des associations distributrices de produits alimentaires : l'une d'elles a fait l'objet d'une injonction car l'activité était suspendue depuis plusieurs mois mais en passe de reprendre. Tandis que l'autre structure inspectée n'a pas soulevé de remarque particulière.

# 4 - Mission Politiques de Jeunesse

- Le service jeunesse de la DJSCS de Guadeloupe
- Le FONJEP
- Les ACM
- La vie associative
- La mobilité des jeunes (ERASMUS +)
- L'information jeunesse
- Le FEJ (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse)
- Le service civique
- Citoyenneté et valeurs de la République

## LE SERVICE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET VIE ASSOCIATIVE DE LA DJSCS DE LA GUADELOUPE

Il fait partie du Pôle Cohésion Sociale, Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative. Il compte trois sites, deux à Basse-Terre, le siège et le greffe des associations et une annexe aux Abymes. Les moyens financiers et humains ne permettent pas d'assurer une présence physique permanente de la DJSCS sur les autres îles et sur les COM (également évoqué précédemment).

Le service Jeunesse et vie associative compte actuellement 8,2 ETP : 3 sur le service civique suite à l'arrivée d'un professeur de sport depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, 2 sur les ACM, 3 sur la vie associative (dont 2 sur les greffes des associations et 1ETP réparti entre la vie associative, le FEJ et les FONJEP) et 0,20 agent sur la mobilité des jeunes /Erasmus.

## 1) Harmonisation du FONJEP

28 postes FONJEP (dont 1 non pourvu) accueillis par 14 associations participant à la structuration du tissu associatif.

Il est envisagé de reconduire les postes en 2018 mais le principe du turn-over des postes sera introduit à compter de 2019, à l'occasion du réexamen de l'attribution des postes.

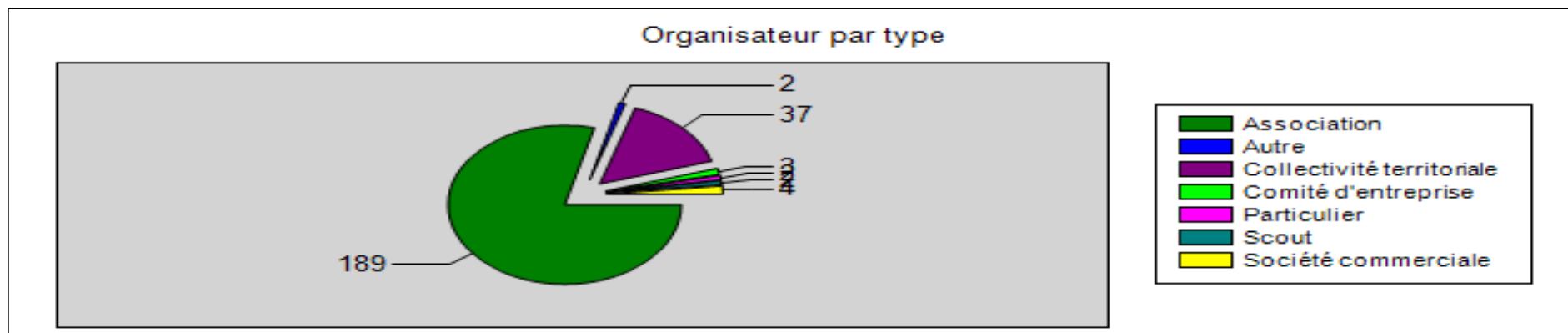
Nous sollicitons 1 poste FONJEP au titre du développement de la mobilité internationale des jeunes.

Il convient de noter les dysfonctionnements constatés et récurrents du CRAJEP en raison de l'absence de légitimité de la Présidente. Celui-ci n'a jamais assumé ses missions de coordination auprès des associations.

## 2) Les accueils collectifs de mineurs

- Les organisateurs

Nombre d'organisateur actifs: **239**



- Les locaux

Nombre de locaux actifs avec hébergement : **31**

Capacité d'accueil : **5526**

Nombre de locaux actifs sans hébergement : **483**

- Les déclarations

Dépôt d'une Fiche Initiale (FI) 2 mois avant début via TAM

→ Contrôle sur GAM, Suivi, Accompagnement et Validation

L'arrivée d'un nouveau responsable ACM au 1er septembre 2016 a permis de redynamiser le secteur.

Par ailleurs, les mouvements d'effectifs n'ont pas favorisé le partenariat avec la CAF et la PMI.

Afin de conforter la démarche partenariale, une rencontre avec l'ensemble des institutions concernées s'était tenue fin 2016 qui s'est poursuivie notamment avec la PMI. Il convient de noter certains freins rencontrés notamment avec la CAF en cours de réorganisation.

### 3) La Vie Associative

Les missions de DRVA et du DDVA sont assurées par le même conseiller. La Guadeloupe n'est pas concernée par la réforme territoriale.

**La DJSCS a poursuivi son soutien à la structuration et au dynamisme du secteur associatif par :**

- Le financement par le FDVA de 69 journées de formation portées par 17 associations au bénéfice de 1129 bénévoles.
- L'information des bénévoles : est assurée par deux Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) porté par le CROS de Guadeloupe et l'URIOPS.
- Un PAVA, spécialisé sur l'engagement des jeunes, porté par la mairie de Sainte-Anne sera mis en place sur cette commune et devrait faire l'objet d'une labellisation prochainement.
- Quatre matinales des associations ont été organisées pour informer les associations.
- La commission régionale consultative du FDVA est en cours de renouvellement.

### 4) Le plan de développement régional de la mobilité

Les objectifs de mobilité jeunesse réalisés en 2017 portaient sur :

- Le suivi des projets retenus par l'Agence France Erasmus+ Jeunesse et Sports.
- La mise en œuvre de formations en direction des acteurs de jeunesse.
- Le projet de mise en place de la plateforme de la mobilité a été abandonné. En l'absence de cette plateforme, c'est la DJSCS qui coordonne l'ensemble des actions.
- L'accompagnement des porteurs de projets notamment dans la dynamique des contrats de ville.
- Le comité régional de la mobilité n'a pas été mis en place en Guadeloupe mais le projet inter reg pourrait éventuellement aboutir.

### 5) Le schéma territorial de l'information jeunesse

La Guadeloupe compte un CRIJ, 2 BIJ et 12 PIJ. L'ensemble du réseau a été accompagné pour améliorer l'information proposée aux jeunes sous forme de forum et de journées d'information sur les priorités ministérielles : mobilité, sport et bien être, métiers du sport et de l'animation, ainsi que sur le thème de l'insertion.

Pour 2017, l'information des jeunes s'articulait autour d'un axe :

- La création du Service Public Régional de l'orientation (SPRO) en conformité avec les directives ministérielles attendues : la mise en place du SPRO en Guadeloupe avait été annoncée par un courrier de la Région en date du 16 septembre 2016. La participation du CRIJ est bien prévue. Mais à ce jour, pas d'information émanant de la Région. Une relance du dispositif sera nécessaire en 2018.

#### 6) Le Fonds d'expérimentation de la jeunesse :

Quatre projets ont été financés par le FEJ en 2017 et sont en cours de réalisation. Un point d'étape a eu lieu et l'évaluateur a rencontré les porteurs de projets.

- Mon île ou ailleurs #je m'engage. Projet éducatif visant à favoriser l'engagement solidaire et l'accompagnement de jeunes ayant moins d'opportunités par l'association Arrimage Good'iles pour un montant de subvention de **140 141,16€**
- Le rallye de la création d'activités et de l'emploi par BGE Guadeloupe Iles du Nord / Pro Gestion Partner pour un montant de subvention de **100 775,42€**
- Magnétothèque BAYLAWA, un levier culturel pour la socialisation et l'insertion professionnelle des jeunes guadeloupéens ayant le moins d'opportunités par Patrimoine vivant de Marie-Galante pour un montant de subvention de **84 391€**
- Jenn mété zot doubout pou on divini méyé par MAG'ASP (Marie Galante Action Sociale Polyvalente) pour un montant de subvention de **20 000€**.

#### 7) Le service civique :

##### Le Service Civique en Guadeloupe

Depuis sa mise en place en 2010, l'action a été impulsée prioritairement vers les jeunes issus des quartiers sensibles. Ainsi, ce sont 4177 jeunes qui se sont investis, en Guadeloupe.

L'objectif cible pour l'année 2017 était de 1150 jeunes. **Ce sont 1547 jeunes qui ont été réellement accueillis.**(chiffre au 31/12/2017)

Au total depuis 2010, ce sont 86 organismes qui ont été agréés à cet effet : 65 au niveau local et 21 au niveau national.

L'implantation des organismes agréés est répartie assez uniformément sur l'ensemble du territoire guadeloupéen et de ses îles, avec cependant une légère prédominance d'organismes agréés sur le territoire de Baie-Mahault/Pointe-à-Pitre/Les Abymes.

Les missions proposées aux jeunes Guadeloupéens l'ont été dans tous les domaines ouverts aux missions de Service Civique.

##### Le projet territorial du Service Civique

La stratégie territoriale mise en place pour favoriser le développement et la réussite du Service Civique en Guadeloupe repose sur la qualité du partenariat mis en place avec les associations et les collectivités et sur un accompagnement de proximité des organismes agréés qui favorise la démarche qualité tant des missions que du tutorat



La DJSCS de Guadeloupe qui en assure la coordination et le pilotage sous l'autorité du préfet avec un renforcement de son équipe au 1<sup>er</sup> octobre 2017, a ainsi pu initier des projets basés sur une véritable dynamique partenariale de tous les acteurs concernés par le devenir de la jeunesse guadeloupéenne, et les co-construire avec chacun d'eux.

Les grandes lignes qui guident le projet territorial sont :

- La prise en compte des particularités guadeloupéennes et des problématiques rencontrées par sa jeunesse, avec un renforcement de la cohésion et la mixité sociales sur le territoire.
- La mobilisation des dispositifs et des outils de droit commun de l'ensemble des partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en SC.
- La mise en œuvre d'une articulation entre les différents dispositifs d'accompagnement pour permettre aux jeunes du service civique de s'inscrire dans un parcours d'insertion cohérent et dynamique.

### **Une dynamique de co-construction**

Ces objectifs ne peuvent se concrétiser qu'avec un partenariat fort, une dynamique constante et la volonté de travailler ensemble, aussi bien avec les associations qu'avec les collectivités et les services de l'Etat.

Diverses actions et plusieurs conventions ont été mises en œuvre :

- Labellisation de la formation civique et citoyenne, avec le renforcement d'un 3<sup>e</sup> organisme labellisé en 2017 : la maison de la citoyenneté de Pointe à Pitre.
- Repérage des jeunes en situation de décrochage scolaire par Comité de lutte contre le décrochage scolaire du jeune en service civique [CLUD'S],
- Evaluation de l'outil méthodologique « parcours d'accompagnement du jeune en service civique »,
- Convention avec LADOM afin de proposer aux jeunes des formations et sécuriser leur mobilité en collaboration avec le tuteur,
- Convention avec le Conseil Régional pour aider les jeunes en service civique à financer une partie de leur permis de conduire sous certaines conditions.
- Convention avec le Conseil Régional pour apporter un soutien financier aux communes pour l'accueil de 350 jeunes en service civique supplémentaires en 2017 et 2018. Ce sont 27 communes sur les 32 que compte l'archipel qui se sont positionnées sur l'accueil des jeunes en service civique.
- Convention avec le Conseil départemental pour apporter un soutien financier aux associations en intermédiation avec la Mission locale pour l'accueil de 200 jeunes en service civique supplémentaires en 2018. Ce sont 80 associations qui se sont positionnées sur l'accueil des jeunes en service civique.
- Appel à projets pour le déploiement du service civique a été proposé et financé par la DJSCS en 2017 : 2 actions ont été retenues. L'une portée par le CRIJ dont l'objectif est de développer des actions et des outils d'accompagnement du service civique, l'autre portée par la Mission Locale dont l'objectif est de donner aux jeunes l'envie de s'engager au service de l'intérêt général et de sensibiliser la population et notamment les jeunes sur des questions de droits, d'égalité des chances et de citoyenneté.
- Réactivation de la page Facebook service civique Guadeloupe, outil de communication au service des jeunes et utilisé par les jeunes.
- Accompagnement au déploiement de 740 jeunes à l'EN et son programme « devoirs faits »
- Projet de convention avec l'ARS : mise en œuvre du service civique dans le secteur hospitalier et médico-social
- Mise en place de missions de service civique à Saint-Martin pour aider la population victime de l'ouragan IRMA

- Instruction du compte-rendu annuel d'activité et du compte-rendu de démarrage des organismes nationaux et locaux au titre de l'engagement de service civique 2017.

Toutes ces initiatives favorisent le déploiement du service civique dans une démarche qualité et apportent sur le territoire un dynamisme d'une jeunesse volontaire et engagée sur des missions utiles et concertées.

### **En conclusion**

La situation des jeunes en Guadeloupe fait que le service civique sur l'archipel est un levier supplémentaire dans leur insertion sociale et professionnelle. Pour autant il ne faut pas occulter la notion d'engagement et de citoyenneté qu'il véhicule en favorisant leur prise de conscience et la valorisation de leur engagement en tant que citoyen.

C'est un dispositif qui permet à tous les jeunes de s'engager sur une mission, d'acquérir des compétences, d'être acteur de leur projet.

C'est la raison pour laquelle, être utile aux autres autant qu'à soi-même reste pleinement d'actualité en Guadeloupe. Le Service Civique, co-construit par les différents partenaires, en constitue un outil efficace, au service du territoire et de sa population.

### **8) Autres missions :**

#### [La lutte contre la radicalisation :](#)

La Guadeloupe n'est pas vraiment concernée mais la vigilance est cependant de rigueur.

#### [Promotion des valeurs de la République : Un levier double](#)

La promotion s'inscrit dans le cadre des actions programmées dans la politique de la ville. Les actions jeunesse interviennent notamment à travers des activités culturelles, sportives et citoyennes. La promotion des valeurs de la République a fait l'objet d'une stratégie spécifique approfondie (mais sans appel à projet) et elle a été intégrée sur les actions existantes.

Elle s'est traduite également par la participation des travailleurs de jeunesse aux sessions de formation proposées au titre du déploiement du plan de formation intitulée « valeurs de la République et laïcité ». Le calendrier de formation est communiqué aux associations intervenant au titre des programmations annuelles des contrats de ville.

# **Pôle Sport et Promotion des Activités Physiques et Sportives**

#### **PROMOTION DU SPORT :**

- La part territoriale du CNDS
- Les crédits budgétaires (BOP 219)
- le FEBECS

#### **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS :**

- Le plan Outre-Mer
- Les dossiers sinistres
- Le RES
- Le DTA
- L'homologation des enceintes sportives
- Le CREPS de Pointe à Pitre

#### **LES SPORTS DE NATURE ET LA PROTECTION DES USAGERS**

- Sport de nature et DTA
- Déclarations d'éducateurs sportifs
- Accidentologie
- Contrôles EAPS
- Manifestations sportives

#### **L'ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU**

- L'état des lieux :
- Le Suivi des Sportifs et des structures

#### **LA PREVENTION PAR LE SPORT ET LA PROTECTION DES SPORTIFS**

- Prévention des conduites dopantes et lutte contre le dopage
- Contrôles anti-dopage
- Commission trafic

#### **LE SPORT SANTE ET LE SPORT HANDICAP**

- Le sport santé
- Le sport et le handicap

#### **SPORT, EDUCATION, MIXITE, CITOYENNETE**

- Sport et politique de la ville

- Déclinaison régionale de Sport Education Mixité Citoyenneté
- Valeurs de Lutte contre la radicalisation
- La République et laïcité

# 1 - PROMOTION DU SPORT :

## La part territoriale du CNDS

En 2017 le montant du CNDS en Guadeloupe était de : **1 964 024 €** dont

Aide à l'accès Haut Niveau (pôles)      228 100 €

Déplacement des Sportifs (CNDS)      300 000 €

Emploi CNDS pour un total ligues et comités 689 603€ (dont 304 552 € pour 24 ligues et comités, 385 051€ pour 39 clubs et 36 000€ - 66 conventions pluriannuelles d'aide à l'emploi CNDS en 2017 moyenne de 9873€ pour les clubs et 11280€ pour les ligues)

Montant aide PEDT 41 855 €

## Bilan 2017 :

- Nombre total de dossiers instruits Ligues et Clubs : 271
- Les priorités ont porté sur 4 axes :
  - L'aide au développement des politiques sportives
  - Les actions relevant des publics et thématiques prioritaires
  - La création d'un emploi
  - La promotion « sport santé »
- Différents dispositifs opérationnels ont été priorités :
  - Quartiers Politique de la Ville : 65 actions à hauteur de 227 056€
  - Sport Santé : 37 actions à hauteur de 104 697€
  - Formation des dirigeants : 44 actions à hauteur de 54 550,00 €
  - Soutien à l'accession du sport de haut niveau : 60 actions à hauteur de 381 950,00 €
  - Lutte contre la violence dans le sport : 4 actions à hauteur de 5 283,00 €

- Promotion du sport : 14 actions à hauteur de 41 116,00 €
- Sport de nature : 4 actions à hauteur de 2 500,00 €
- Soutien au développement : 356 actions à hauteur de 1 145 872,00 €

**TOTAL : 584 actions pour 1 963 024,00 €**

#### Orientations 2018 :

- Poursuite de l'accompagnement du mouvement sportif dont les offres d'activités physiques pour les patients porteurs de maladies chroniques et/ou ayant une prescription d'APS, personnes porteuses de handicap, les seniors, les personnes précaires dans le cadre du sport santé

Le conseil d'administration se réunissant le 18 janvier, les différentes orientations seront définies d'ici la fin janvier.

#### **Les crédits budgétaires : le BOP 2019 2017**

Le budget du BOP 219 2017 de **185 600 €** est décomposé comme suit :

- **131 600 €** de crédits de subventions (Actions 1, 2, 3, 4 de la maquette LOLF)
- **34 000 €** de crédits fléchés issus de la réserve parlementaire (Action 1 ; article 401)
- **20 000 €** fléchés dédié au dispositif SESAME Sport (action 4 ; article 424)

Répartition des crédits :

- Action 1 : Sport pour tous : **61 500 €** (réserve parlementaire ; sport de nature ; RES)
- Action 2 : Accession au sport de haut niveau : **44 000 €** (Soutien aux pôles sportifs ; accompagnement à la professionnalisation des sportifs)
- Action 3 : Protection des usagers : **47 600** (Sport au service de la santé ; sport et handicap ; prévention et lutte contre le dopage)
- Action 4 : Emploi/formation/certification : **32 500**

#### **Le FEBECS 2017 : Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (BOP 123 du Ministère des Outre Mers)**

Le FEBECS permet de participer à la prise en charge d'une partie des frais de déplacements de jeunes de moins de 30 ans vers l'hexagone ou l'environnement régional.

La dotation est répartie entre 3 services :

- la DAC (22,5%),

- l'EN (17,5%) ;
- la DJSCS-pôle sport (60%)

Chaque service instruit ses demandes dans le respect de la circulaire du 19 septembre 2014.

En matière sportive, priorité est donnée aux déplacements pour participation à des compétitions nationales, inscrites aux calendriers des fédérations ou des manifestations et compétitions organisées dans l'environnement régional.

- Dotation 2017 : 133555€
- Part sport : 80250 €
- Nombre de billets subventionnés : 267 (46 vers l'hexagone ; 221 dans l'environnement régional)
- Age moyen des bénéficiaires : 17,8 ans.

La DJSCS assure le secrétariat du comité consultatif de programmation du FEBECS qui se réunit une fois l'an pour lancer la campagne annuelle. La préfecture en assure la mise en paiement et la notification aux bénéficiaires.

## 2 - LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Le plan Outre Mer

Dans le cadre du plan de développement des équipements sportifs en Outre-mer et en Corse, la Guadeloupe à traiter 60 dossiers de demande de subvention au titre du CNDS, portés par les collectivités locales.

- 15 projets ont été retenus sur l'enveloppe du plan de rattrapage, pour un montant total de **4 097 000 €**,
- 10 projets de nouveaux équipements sur l'enveloppe du plan « héritage 2024 », pour un montant de **424 000€**,

Le total des subventions s'élève à **4 521 000€** soit 45,21% de l'enveloppe de 10 000 000€ affecté à l'opération

35 dossiers restent en attente au 31 décembre 2017, soit non retenus aux précédents conseils d'administration du CNDS, soit incomplets.

### Le recensement des équipements sportifs (RES)

#### Année 2017 :

L'année 2017 a été consacré à vérifier la fiabilisation des valeurs mentionnées sur les fiches au regard de certaines incohérences constatées et ainsi de les redresser. Cette vérification a permis de rectifier certaines données et d'identifier plusieurs équipements manquants.

C'est à partir d'extractions de données sur l'application RES que ce travail a pu être facilité.

### [Procédure régionale de vérification des données du RES prévue pour la période 2018-2021 :](#)

La GUADELOUPE compte six intercommunalités (communautés d'agglomérations / communauté de commune) :

CA du Nord Basse-Terre (CANBT) : 80 568 ha

CA du Nord Grande-Terre (CANGT) : 58 643 ha

CA du Sud Basse-Terre (CASBT) : 84 860 ha

CA du Sud Grande-Terre (CASGT) : 107 015 ha

CA du Sud Est Grande –Terre (CCSEGT) : 58 843 ha

CC de Marie-Galante (CCMG) : 11 786 ha

Il faut prendre en compte également les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

La procédure de vérification des données du RES prendra en compte les critères suivants :

- La population dans chaque territoire
- Le nombre d'équipements sportifs recensés dans l'application en 2017,
- Minimiser les déplacements des enquêteurs et ainsi les coûts financiers
- Les sites de sport de nature

Années 2018, 2019, 2020 : les équipements sportifs hors équipements « sports de nature »

Année 2018 : les équipements sportifs sur la CA du Nord Basse-Terre et la CA du Sud Basse-Terre

Année 2019 : les équipements sportifs sur la CA Nord Grande-terre et la CA du Sud Est Grande-Terre

Année 2020 : les équipements sportifs sur la CA Sud Grande-Terre et les collectivités de Saint Barthélemy et Saint-Martin (tous équipements)

Année 2021 : les équipements sportifs « sport de nature » sur tout le département

### [Les moyens dédiés à la vérification des données :](#)

Moyens financiers : 20 000€ /an sur le BOP 219 – SPORT – art. 502

Moyens humains :

- Un référent coordonnateur professeur de sport : 7%



- Un enquêteur RES chargé de mission temporaire placé auprès de l'association « profession sports et loisirs de Guadeloupe ».

#### L'homologation des enceintes sportives :

COMMUNE	ENCEINTE SPORTIVE	NOMBRE DE PLACES ASSISES	DATE PREMIERE HOMOLOGATION	DATE DERNIERE HOMOLOGATION	OBSERVATIONS
ABYMES	Stade NABAJOETH	6 497		05 12 2005	
POINTE A PITRE	Palais des sports PAUL CHONCHON		11 07 2006	En cours Non homologué	Restructuré en 2013
BAIE MAHAULT	Stade municipal FRESQUE DUCHESNE	3 310		10 05 2007	
BAIE MAHAULT	Gymnase VALERE LAMY	668		12 02 2007	
BAIE MAHAULT	Vélodrome A DETREAUX GOURDELIANE	8 000		27 02 2016	Homologation partielle « COUPE DAVIS » Attente homologation définitive
BASSE TERRE	Palais des sports	1567+648+27 PMR		28 02 2007	
SAIN MARTIN	Salle omnisport GALISBAY	480 + 12 PMR + 668 en additionnel		01 12 2008	
PETIT BOURG	Palais des sports LAURA FLESSEL	1 366+27 PMR		Visite le 01 12 2008 Non homologué	Prescriptions non réalisées (Parkings)
PETIT CANAL	Gymnase	804		28 11 2012	
GOSIER	Palais des sports	3 420 +38 PMR		03 09 2012	
CAPESTERRE BELLE EAU	Gymnase G MARIANE	750		Non homologué	Restructuration terminée. Arrêté de limitation à 499 places assises du 11 01 2006

TROIS RIVIERES	Gymnase FELIX EBOUE	800		Non homologué	En cours
----------------	------------------------	-----	--	---------------	----------

### Le CREPS de Pointe à Pitre

L'année 2017 a vu la fin de la maîtrise d'ouvrage de la DJSCS dans le plan de restructuration dans le cadre des CPER successifs depuis l'année 2000 par

- Le transfert de l'établissement à la Région Guadeloupe dans le cadre de l'acte 3 de la loi de décentralisation d'août 2015
- La DJSCS conserve la fin de la MOA sur les travaux engagés concernant le pôle hébergement et le pôle restauration qui sont en phase de décompte général aux entreprises. Ces 2 bâtiments ont été réceptionnés et mis en service en 2016 et 2017

La DJSCS conserve le contrôle budgétaire de l'établissement devenu EPLF par délégation du Préfet de Guadeloupe, en co responsabilité avec les services de la Région

## 3 - LES SPORTS DE NATURE ET LA PROTECTION DES USAGERS

### Sport de nature

- La DJSCS a soutenu plusieurs projets portés par les associations et collectivités locales.
- Des réflexions sont menées avec différents services de l'Etat sur l'aménagement du territoire et notamment sur le littoral.

On notera principalement en 2017, la préparation du diagnostic territorial approfondi sport de nature (DTA SN) sur le littoral de la commune de BOUILLANTE.

Compte tenu des problèmes environnementaux, de sécurité et de conflits d'usage sur le site emblématique de la réserve Cousteau, situé en cœur du parc national, l'objectif est de chercher un équilibre entre toutes les pratiques, les usages, l'environnement et les différents acteurs.

Début décembre 2017 : lancement de l'appel d'offre auprès des entreprises susceptibles d'effectuer le DTA SN

Retour des candidatures : 29 décembre 2017

### Déclarations d'éducateurs sportifs

Quelques données chiffrées sur la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

- Nombre de cartes professionnelles d'éducateurs sportifs délivrées : **191** contre 231 en 2016 et 199 en 2015

- Nombre de dossiers en cours de traitement : **65** au 31 décembre 2017
- Observations : les dossiers en cours sont incomplets et la DJSCS est en attente de pièces complémentaires.
- En 2017, la déclaration d'éducateur sportif afin d'obtenir la carte professionnelle s'est fait principalement par télé déclaration sur internet.

#### Les 6 disciplines les plus représentées :

- Plongée subaquatique
- Natation
- Football
- Métiers de la forme
- Activités physiques pour tous
- Voile

#### **Accidentologie**

En 2017, on déplore 6 accidents qualifiés de graves, contre 5 en plongée en 2016 et 5 en 2015

- 1 en activité Sea Treck (marche avec scaphandre) - décès du pratiquant
- 3 en randonnée subaquatique, palmes, masque et tuba
- 2 en plongée (décès d'un pratiquant)

#### **Contrôles EAPS**

Année 2017 : 20 contrôles ont été réalisés dans les établissements suivants :

- Piscine, plan d'eau mer : 6
- Centre de remise en forme : 4
- Tir : 4
- Centre de plongée : 4
- Voile : 1
- Centre équestre : 1
-

La plupart de ces contrôles ont été conduits avec d'autres services de l'Etat notamment la brigade nautique, la direction de la mer et la gendarmerie. Pour certains d'entre eux, ont été associés les conseillers techniques sportifs (CTS) de la discipline. Le contrôle des établissements de TIR s'est effectué en liaison étroite avec la préfecture de la Martinique et de la Guadeloupe en associant la police nationale. Le choix de ces contrôles n'est pas aléatoire. Ils s'effectuent selon des critères définis au préalable, à savoir :

- Survenance d'un accident (rapport d'expertise),
- Signalement par un usager, administration,
- Sur réquisition du procureur de la république (CODAF),
- Connaissance d'une modification de structure (emplacement, gérance, extension d'activité, ...),
- Modification d'éducateurs,
- Périodicité des visites,
- Suivi des observations antérieures ou de mises en demeure,

Les contrôles 2017 ont fait systématiquement l'objet d'une simple lettre au gérant ou à l'éducateur, portant les observations d'usage. Deux contrôles, suite à un accident « grave » ont fait l'objet d'une mise en demeure auprès du gérant, avec une contre visite prévue en 2018.

### Manifestations sportives

Instructions de 275 demandes de manifestations sportives dont 135 avis favorables et 140 avis réservés. Participation de la DJSCS à 14 CDSR.

## 4 - LE SPORT DE HAUT NIVEAU :

### De l'accession au sport de haut niveau


#### [Les sportifs listés](#)

Au regard de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> novembre 2017 relatif aux sportifs listés, on constate que 128 sportifs sur listes sont répartis sur 12 fédérations.

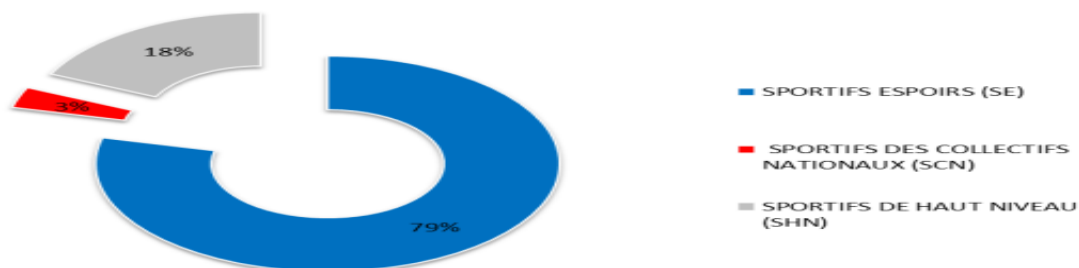
La baisse du nombre de sportifs listés durant l'olympiade RIO s'est stabilisée :

- 2016 : 131 sportifs listés
- 2017 : 128 sportifs listés.


Toutefois, les proportions entre sportif espoir (SE) et SHN restent identiques. On peut donc en déduire que la Guadeloupe est avant tout une région d'accession au sport de haut-niveau

Répartition des sportifs par liste 	ESPOIR	COLLECTIFS NATIONAUX	SHN	Total
ATHLETISME	12	1	4	17
BASKET-BALL	24			24
CANOE KAYAK	7			7
CYCLISME	1			1
FOOTBALL	20			20
HALTEROPHILE			2	2
HANDBALL	24			24
NATATION	1			1
SKI NAUTIQUE		1		1
SURF	11	1	14	26
TIR		1		1
VOILE	1		3	4
<b>TOTAUX</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>128</b>

Répartition des sportifs par liste 2017-2018



Seulement 28% des listés sont des femmes ! !

	ESPOIR	COLLECTIFS NATIONAUX	RELEVE	SENIOR	ELITE	RECONVERSION	TOTAUX
LISTEES FEMININES	30	1	5	0	0	0	36
LISTES MASCULINS	71	3	13	2	2	1	92
<b>TOTAUX</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>128</b>

La majorité des sportifs figurant dans les catégories « espoir et relève » ont entre 12 et 18 ans. Ils sont donc, pour la grande majorité scolarisés en collèges ou en lycées dans les établissements du réseau académique. La prise en compte de cette réalité légitime, justifie les filières d'accès au sport de haut niveau qu'elles soient en CREPS ou hors CREPS.

#### [Structures d'accueil](#)

L'architecture de la filière d'accès au sport de haut niveau et son organisation sont restées identiques tout au long de l'olympiade Rio avec :

- 1 **Pôle France Relève** (escrime),
- 8 **Pôles Espoirs** (basket, football, natation, surf, voile, volley) dont 1 pôle espoir d'excellence de handball féminin et 1 pôle espoir d'accès de handball masculin ;
- 1 **Structure Associée** (haltérophilie) ;
- 10 **Centres Régionaux d'Entraînement** (équitation, tennis, triathlon et rugby labellisés par leur fédération, Boxe savate et boxe anglaise, cyclisme, golf, judo) dont 3 en amont des pôles espoirs (athlétisme, football, voile) ;
- 1 **Centre de Perfectionnement Sportif** (Basket) en aval du pôle espoir.

#### [Aménagement des études](#)

Plus de 220 sportifs sont scolarisés dans le réseau académique de Grande Terre dont l'établissement support est la Cité Scolaire d'Excellence Sportive. La Cité Scolaire d'Excellence Sportive implantée au CREPS accueille à la rentrée 2017-2018, 189 élèves répartis en 8 divisions de la 4ème à la terminale. D'autres sportifs sont accueillis dans le réseau académique d'établissements (collège Sadi Carnot et lycée LPO Chevaliers Saint-Georges) ; ce qui leur permet de choisir leur voie et de réussir leur double projet.

De plus, les 54 sportifs des pôles de handball (féminin et masculin) sont quant à eux scolarisés dans le réseau d'établissements de Basse-Terre qui regroupe 3 collèges et 3 lycées répartis sur 4 communes. Ce réseau offre une grande diversité d'orientation allant des filières professionnelles aux filières technologiques (STI, arts appliqués) et générales. Les sportifs sont hébergés à l'internat du lycée Gerville Réache.

Créé en 2017, le réseau « Côte sous-le-vent » (zone carencée) avec le LPO de Pointe-Noire reçoit 24 sportifs (12 filles, 12 garçons) dits « à maturation tardive » dans le centre de perfectionnement sportif de Basket-ball.

Etant donné que certains pôles ont des recrutements « Antilles Guyane » (escrime, handball), ce sont 300 sportifs qui sont scolarisés dans 10 établissements scolaires répartis sur trois sites.

#### [Encadrement](#)

La DJSCS compte 7 CTS et 3 CTN ainsi qu'une dizaine de cadre technique de ligue dont la plupart de leur contrat est ou a été aidé par le dispositif « emploi CNDS ».

#### [Horizon 2024...ou le partage de la gouvernance](#)

Depuis 2014, les évolutions institutionnelles (loi MAPTAM, loi NOTRe) ont modifié la gouvernance du sport et de ce fait, ont multiplié les acteurs du sport de haut niveau.

Le mouvement sportif guadeloupéen négocie aujourd'hui aussi bien avec les villes (23), les 6 intercommunalités (communautés des communes/d'agglomérations), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, qu'avec le CREPS ou les services déconcentrés de l'Etat dont la DJSCS. Il doit aussi prendre en compte la dimension archipélagique de la Guadeloupe (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade) et les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Force est de constater que tous ces interlocuteurs agissent de façon individualiste.

Il convient donc, de clarifier la coordination des différents acteurs ainsi que l'articulation des missions afin d'optimiser sur le territoire l'impact des politiques sportives. L'instauration du Schéma Directeur du Sport de Haut Niveau (SDSHN) accompagnée de la création d'une instance de concertation permettra d'édifier les bases de la transformation du modèle. Il s'insère dans le schéma de développement du sport en Guadeloupe.

### **Le Suivi des Sportifs et des structures**

En 2017, tout comme en 2016, il n'y a pas eu de demande de CIP ou CAE.

#### Diffusion des listes des Sportifs de Haut-Niveau

Faisant suite à la publication des arrêtés ministériels des sportifs listés (novembre et avril), les listes sont communiquées aux différents partenaires (CR, CROS, ligues et comités) et les attestations envoyées aux des sportifs inscrits pour une durée de 12 mois

#### Fonds de soutien aux sportifs en structures

En 2017, la DJSCS a renforcé l'accompagnement financier auprès des pôles pour les sportifs listés ou répondant aux critères dédiés au fonds de soutien. Pour réduire les inégalités d'accès au sport de HN, la DJSCS a déployé 44 000€ du BOP 219 pour répondre à cette problématique Guadeloupéenne.

La procédure d'accompagnement est la suivante :

- 1-recevoir la famille (le plus souvent monoparentale), conseiller, informer, et mettre en place un budget prévisionnel des coûts financiers ;
- 2-accompagner financièrement les SHN et les sportifs non listés dont la famille est en situation de précarité ;
- 3-analyser le dossier et valider le fonds de soutien.

Trois jeunes sportifs en ont bénéficié :

- une SHN Jeune (haltérophilie) rentrant à l'Insep
- un SE (canoë-kayak) à Pôle Espoir de Cesson-Sévigné
- un SE (handball) au centre de formation de Valence.

#### Cellule d'Accompagnement des Sportifs Ultramarins (CASUM)

Cette cellule a été mise en place en 2017 et rentre dans le cadre de la sécurisation du parcours du sportif ultramarin. Parce que le sportif doit prendre sa décision de « départ » avec la pleine connaissance de ce que seront son intégration et sa vie à son arrivée en métropole, la cellule a défini les différentes formes d'accompagnement.

Ce sont 40 sportifs guadeloupéens issus aussi bien des pôles espoirs que des centres régionaux reconnus localement qui migrent chaque année en France hexagonale pour intégrer les structures nationales (club, centre de formation, pôle France, INSEP).

La CASUM est composée et co-pilotée par un ou des représentants des institutions des DOM/COM (DJSCS, CREPS Antilles Guyane,) qui s'entourent en cas de besoin des compétences utiles à l'aide à la décision (ex : référent fédéral, référent rectorat, entraîneur, assistant social, psychologue, SMR, etc.).

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'accompagner le sportif dans la réalisation de son double projet, aider à la décision, conseiller, informer, alerter...
- de mettre en exergue les points de vigilance susceptibles de mettre en péril la réussite de son projet ;
- d'identifier, coordonner et accompagner les différents acteurs impliqués dans le projet ;
- d'assurer la continuité du parcours grâce à une information partagée entre les cellules ;
- de favoriser les échanges de « bonnes pratiques » et la mutualisation d'informations ;
- de développer un réseau d'interlocuteurs-référents.

En 2018, nous allons formaliser ce dispositif en intégrant l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau. Pour cette cellule d'accompagnement que la DJSCS pilote, il est essentiel de définir les rôles de chacun, celui du CREPS, des CTS, des ligues ainsi que des collectivités. Par ailleurs, le croisement des données sociales avec les établissements scolaires des deux réseaux académiques et du CREPS permettra de rendre le dispositif plus réactif.

### Moyens financiers

La part territoriale (PT) du CNDS dédiée à l'« accession au sport de haut niveau » s'élève à 537 600€, dont le montant se décompose de la façon suivante :

- 300 000€ pour le déplacement des jeunes sur les compétitions de référence (qualifications, championnats de France), les compétitions intra-caraïbes, les jeux d'Amérique Centrale et de la caraïbe à Barranquilla;
- 218 000€ pour l'accompagnement des structures en amont du sport de haut-niveau ;
- 19 000€ pour l'organisation de stages de détection comprenant des disciplines n'ayant pas de centre régional comme le badminton ou la gymnastique.

Cet accompagnement fort du CNDS (23,37% de la PT) est vital en outre-mer aussi bien pour le fonctionnement des ligues que pour les ressources du CREPS mais aussi et surtout pour la confrontation au meilleur niveau des athlètes. Il permet d'offrir aux ultramarins de meilleures conditions matérielles et sportives pour se positionner dans l'échiquier national voire international (cf les médaillés JO RIO).

### Suivi et accompagnement des Ligues ayant des Pôles sportifs

Ce suivi et cet accompagnement est réalisé de deux manières :

- en rendez-vous à la DJSCS, à la demande de la Ligue ou de la DJSCS sur un temps de réunion ;



-en réunion avec l'ensemble des représentants des structures et des CTS.

2018, sera également l'année de la déclinaison locale des PPF. Il conviendra de piloter des réunions de concertation avec nos partenaires institutionnels et privés ainsi que mouvement sportif pour définir le périmètre d'intervention de chacun des acteurs du sport de haut niveau en Guadeloupe.

### Comité régional de pilotage

L'article 14 de la convention du 24 février 2017, relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des sportifs(ives) identifié(e)s dans les Projets de Performance Fédéraux (PPF), dans les filières reconnues par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et/ou l'Académie de Guadeloupe ou inscrits sur la liste des sportifs(ives) de haut niveau, des espoirs et des membres des collectifs nationaux précise la composition et le rôle de ce comité de pilotage.

Son rôle est d'assurer un suivi permanent de la mise en œuvre des aménagements scolaires et universitaires au sein du PPF. Il veille à la bonne complémentarité des moyens mobilisés par les deux administrations signataires et ceux des collectivités territoriales en concertation avec les établissements du réseau préalablement identifiés et labellisés par cette instance. Chaque année, il analyse les modalités de fonctionnement de l'ensemble des dispositifs et actions communes menées conduisant à une pratique d'excellence sportive ou d'accession au haut niveau.

Il se réunit au moins deux fois par an. Les chefs d'établissement du réseau académique sont conviés à cette réunion. Outre l'évaluation des structures, ce comité élabore le rétro calendrier de la rentrée des pôles et centres régionaux d'entraînement.

## **5 - LA PREVENTION PAR LE SPORT ET LA PROTECTION DES SPORTIFS :**

### **Prévention des conduites dopantes et lutte contre le dopage**

#### Bilan 2017:

- **Formation continue des animateurs en milieu sportif :**
  - ✓ Suite à la formation des formateurs de 2008 ( plan prévention des conduites dopantes 2008-2011) mise en place par la DJSCS en partenariat avec l'IREPS et appui de l'AMPD Antilles Guyane de 7 éditions d'une formation d'animateurs à la prévention des conduites dopantes En 2017 mise en place d'une enquête des pratiques des 110 animateurs formés ( résultats en cours d'analyse)
  - ✓ Création d'un nouveau format de formation d'animateurs (e-learning et présentiel) DJSCS-IREPS
- **Actions de sensibilisation :**
  - ✓ Accompagnement des porteurs de projets à la conception et/ou à la mise en place de leurs actions de prévention des conduites dopantes et addictives en milieu sportif
  - ✓ Actions de sensibilisation par le médecin conseiller régional auprès des sportifs en filières et auprès des sportifs de loisir

### AMPD des Antilles et de la Guyane: (Antenne Médicale de Lutte contre le Dopage)

- ✓ Soutien du site Guadeloupe de l'AMPD dans l'unité d'addictologie et de soins de liaison : USLA (convention inter-chu, financement ... ) : activité unique de consultations post sanctions
- ✓ Conformément au décret 2017-723 du 2 mai 2017 et de l'instruction du 25 août 2017: fermeture de l'AMPD des Antilles et de la Guyane et création de l'AMPD Guadeloupe

### Actions 2018 :

- ✓ Mise en place de l'AMPD régionale
- ✓ Création d'un réseau prévention des conduites dopantes : DJSCS-AMPD-CREPS-Rectorat- Mouvement sportif (CROSGUA, UNSS ...)-IREPS
- ✓ Mise en place du nouveau format (e learning-présentiel) de la formation d'animateurs à la prévention des conduites dopantes pour les professionnels du champ sportif, de l'Education Nationale et de la Santé
- ✓ Développement d'actions de sensibilisation des conduites dopantes dans le milieu scolaire en partenariat avec le rectorat, l'UNSS
- ✓ Poursuite des actions de sensibilisations en milieu sportif (filiales de haut niveau, sportifs de loisir)

### **Contrôles anti-dopage**

La DJSCS a réalisé **122** contrôles antidopage masculins du 01 janvier au 31 décembre 2017 :

- **105** contrôles antidopage urinaires
- **17** contrôles antidopage sanguins

### **Commission trafic :**

La commission 2017 a eu lieu le 20 novembre 2017, coprésidée par M le directeur de Cabinet de la Préfecture de Guadeloupe) et Mme DROUY AYRAL Danielle (Procureur Général).

## **6 - LE SPORT SANTE ET LE SPORT HANDICAP :**

## Le sport santé :

Poursuite du fort partenariat DJSCS-ARS dans la mise en œuvre de leur politique de santé publique commune : promouvoir la santé par les activités physiques et sportives (PSSBE et PRS) et dans le cofinancement des actions. Pas de lien avec le pôle ressources national « Sport Santé Bien Etre »

### Bilan 2017 :

- ✓ Plan Régional de Santé 2 : appui de la DJSCS via le médecin conseiller régional dans les travaux menés par l'ARS pour l'élaboration du futur Schéma Régional de Santé (promotion de la santé par les APS dans l'axe prévention)
- ✓ Recensement des APS en établissements médico-sociaux réalisé par l'ARS, recensement des APS pour les porteurs de maladies chroniques en et hors filières de soins ( en cours)
- ✓ Formation de 25 professionnels de santé : *Diplôme Universitaire « Conseil en activité physique et santé »* mis en place par la DJSCS et la Société Guadeloupéenne de Médecine de l'Exercice et du Sport (SGMES)
- ✓ Accompagnement du mouvement sportif pour le développement d'APS pour les patients porteurs de maladies chroniques, les seniors, les personnes défavorisées
  - ✓ Escrime et cancer du sein : formation de 3 maitres d'armes et mise en place de l'activité sur 3 sites
  - ✓ Comité Départemental de Gymnastique Volontaire (CODEPGV):
    - formations d'éducateurs pour la prise en charge de maladies chroniques
    - ateliers équilibres pour les seniors,
    - des ateliers gym et cancer en partenariat avec la ligue contre le cancer,
    - des ateliers acti-marche pour les sédentaires,
    - des ateliers gym en milieu carcéral pour les publics fragilisés
- ✓ Profession Sport Loisir :
  - offre d'activités physiques et sportives dans 13 EHPAD /18 ; 2 accueils de jours/3.
  - offre d'activités physiques et sportives dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique
  - Mise en place d'activités sportives pour les pensionnaires du CHRS Saint Vincent de Paul
  - Offre d'activités pour les enfants hospitalisés porteurs de maladies chroniques

En 2017, la DJSCS a financé :

- ✓ 94 547 € d'actions pour la promotion de la santé par les APS (BOP sport 23500€ et part territoriale du CNDS 71 047 5€)
- ✓ 78 530 € pour le sport et handicap (part territoriale du CNDS)

### Actions 2018 :

- ✓ Formation continue des professionnels de la santé :
  - DPC Prescription de l'Activité physique
  - DU ou DIU « Prescription et conseils en activité physique et santé »
  - Formation des assistantes maternelles de crèches : « Comment faire bouger les moins de 6 ans ? »
- ✓ Recensement des éducateurs et des structures proposant une offre d'activités physiques adaptées en et hors filières de soins
- ✓ Mise en place d'un dispositif / plateforme sport santé
- ✓ Poursuite du développement par le mouvement sportif d'une offre d'activités physiques pour les patients porteurs de maladies chroniques et/ou ayant une prescription d'APS, personnes porteuses de handicap, les seniors, les personnes précaires

### **Le sport et le handicap :**

Le cadre référent « Sport & Handicap » a pour mission de développer le réseau régional des acteurs œuvrant en direction des personnes en situation de handicap (PSH). Elle apporte une aide aux clubs sportifs, comités et ligues régionales pour la mise en place d'actions en faveur des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap.

La spécificité du cadre référent 971 vient du fait que le poste est occupé par une inspectrice de l'action sanitaire et sociale en charge du secteur du handicap. La thématique sport & handicap est donc abordée également dans le cadre de ses autres missions « handicap ». Pour exemple, sa participation à l'élaboration du Plan Régional de Santé n° 2 pour les PSH a permis de prendre un premier contact avec l'IME IONA de Baie-Mahault. Le projet expérimental en cours de construction avec cet établissement permettra de réfléchir à la pratique d'activités physiques et sportives extérieures à l'IME et d'étudier l'organisation à mettre en place avec l'ensemble des acteurs (établissement, clubs sportifs, famille) pour que le jeune puisse continuer l'activité en toute autonomie, y compris après son départ de l'établissement.

Autre exemple, l'achat d'une prothèse sportive dans le cadre du Fonds de Compensation du Handicap pour un monsieur dont le projet de vie s'orientait vers l'encadrement sportif.

Le développement de ce réseau passe donc, notamment, par :

- ⇒ L'apport de conseils aux différents acteurs (clubs, ligues, établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), familles, associations de PSH, ...) : orientations des familles vers les clubs, conseils règlementaires aux clubs, ligues, encadrement des activités au sein des ESMS, ...)
- ⇒ Une aide financière et un suivi des actions menées et subventionnées dans le cadre du CNDS.

- ⇒ L'accompagnement de projets visant à intégrer les pratiques en milieu ordinaire.
- ⇒ L'information des acteurs et/ou futurs acteurs en participant à des manifestations sportives.
- ⇒ La mise à jour du guide Sport & Handicap de Guadeloupe
- ⇒ L'inscription des clubs sur le site ministériel « handiguide des sports »
- ⇒ La participation aux sessions du « Certificat de Spécialisation dans l'Accompagnement et l'Intégration de Personnes en Situation de Handicap » (CSAIPSH)

#### Les actions les plus importantes de l'année 2017 :

- MARS : Intervention à la conférence débat organisée par l'association Trisomie 21 Guadeloupe – GEIST 21 à l'occasion de la journée mondiale de la trisomie 21 à Pointe-à-Pitre
- MAI : Mise à jour du guide Sport & handicap de Guadeloupe
- MAI : Participation à une journée « Pétanque » au Centre Hospitalier de Montéran
- JUIN : Mise en place d'une activité Tennis pour un groupe de jeunes autistes
- JUIN / JUILLET : Etude des dossiers CNDS « Actions Handicap » et propositions d'accompagnement financier
- OCTOBRE : Rencontre avec la ligue de surf (projets financés dans le cadre du CNDS)
- NOVEMBRE : Participation au Festival du Sport, organisé par la Jeune Chambre Economique de Basse-Terre
- NOVEMBRE : Rencontre avec l'Association Culturelle et Sportive des Sourds de la Guadeloupe (informations sur le rôle de la DJSCS, sur la campagne CNDS, aide à l'élaboration du dossier CNDS 2018) : le nouveau bureau composé de jeunes, dynamiques, accompagnés par une traductrice en LSF, est très demandeur d'une aide apportée par le cadre référent Sport & Handicap.
- DECEMBRE : Participation à la manifestation organisée par le club « Les foulées vertes du Rond-Point » à Petit-Bourg et remise des prix « handisport » (financement CNDS).

#### Les difficultés rencontrées :

Certains facteurs du territoire guadeloupéen ne facilitent pas le développement des pratiques physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- La ligue handisport et le comité régional de sport adapté qui ont du mal à trouver une organisation et un fonctionnement stable. Leurs activités passent par des hauts et des bas, quand ils ne disparaissent pas complètement du paysage comme c'est le cas, actuellement, avec le comité régional de sport adapté.
- Les transports en commun ne sont pas du tout adaptés aux PSH (véhicules non accessibles, pas d'horaire de passage, ...) et ne leur permettent pas des déplacements faciles et de moindre coût pour pratiquer des activités de loisirs.
- Des infrastructures communales difficiles d'accès et qui donnent à la personne handicapée l'habitude de rester chez elle.
- Un niveau de vie peu élevé ne permettant pas aux personnes handicapées de financer des loisirs réguliers.

### Repères et Indicateurs :

Référent Sport & Handicap : nommée en octobre 2011 (0.15 ETP en moyenne par an)

Associations inscrites sur le site handiguide des sports en 2011 : 2

Associations inscrites sur le site handiguide des sports en 2017 : 18

Montant des subventions destinées aux PSH en 2010 : 10.500 €

Montant des subventions destinées aux PSH en 2017 : 83.030 €

(78.530 € au titre du CNDS + 4.500 € sur le BOP 219)

Nombre de licenciés Handisport / Sport Adapté en 2011 : 41

Nombre de licenciés Handisport en 2014/2015 : 58

### Perspectives 2018 :

- AVC Tous concernés : opération pilotée par l'ARS. Un tour de Guadeloupe en 4 ou 5 étapes pour sensibiliser sur l'AVC et informer les personnes ayant des séquelles des possibilités de pratiquer des activités physiques et sportives.
- Expérimentation avec l'IME IONA , dans le cadre du PRS2, d'un travail partenarial permettant aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives dans les clubs extérieurs. Favoriser la mixité et permettre aux jeunes de poursuivre l'activité en dehors du cadre de l'établissement seront les axes forts de cette expérimentation.
- Mise à jour internet du guide Sport & Handicap de Guadeloupe.
- Poursuite des actions de communication et de conseil auprès des différents acteurs.
- Poursuite de l'instruction des dossiers CNDS.

## **7 - SPORT, EDUCATION, MIXITE, CITOYENNETE**

Le cadre citoyenneté et éducation par le sport en Guadeloupe comprend le volet animation physique et sportive de la politique de la ville, la lutte contre la radicalisation, les dérives sectaires, la déclinaison régionale de Sport Education Mixité Citoyenneté complétée par les formations et le suivi des formateurs « Valeurs de la République et laïcité. Sont ainsi mêlées toutes les thématiques SEMC (éthiques et valeurs du sport, insertion, éducation, citoyenneté, sport féminin et mixité ...)

### Sport et politique de la ville.

Participation active aux comités techniques et à l'étude des projets issus des appels à projets des EPCI. 16 quartiers prioritaires sont concernés répartis sur 8 communes. De nombreuses initiatives sont soutenues tant au titre du financement « ville » que par le CNDS. Dans le cadre des emplois aidés, un complément d'aide est accordé pour les actions intra quartiers prioritaires.

Les aides attribuées dans le cadre de l'accompagnement éducatif et le PEDT étaient limitées aux QPV et zones carencées.

### [Déclinaison régionale de Sport Education Mixité Citoyenneté](#)

Les thèmes sociaux et sociétaux du domaine SEMC sont transversaux. Le renforcement de la pratique féminine est recherché, encouragé par des financements CNDS pour cette thématique.

Les comités et ligues, ainsi que les centres de formation ont été destinataires des guides du pôle ressources SEMC. Notamment les guides sur les valeurs et l'éthique du sport, le sport acteur de citoyenneté, ou des cahiers thématiques.

### [Valeurs de la République et laïcité.](#)

Cette action, réalisée sous l'égide du CGET et pilotée par la DJSCS, se concrétise par un partenariat avec le CNFPT et a permis de former plus de 400 personnes en Guadeloupe ces deux dernières années. Les organismes de formation aux métiers du sport ont été conviés à participer aux deux jours de formation, il est prévu de solliciter les ligues et comités à ce sujet. L'apprentissage ou le rappel des principes de laïcité aux organismes faisant mission de service public complète les actions prévues sur la lutte contre la radicalisation et apparait comme plus pertinent dans le contexte guadeloupéen.

### [Lutte contre la radicalisation.](#)

La multiplicité des cultes, la grande tolérance quant aux choix de la foi et une présence très limitée de musulmans sur l'île font paraître la lutte contre la radicalisation un peu décalée. Les formations Valeurs de la République et laïcité ou l'encouragement à lutter contre les discriminations, le renforcement de la tolérance et du respect de l'autre sont des thématiques qui permettront d'agir plus efficacement avec le mouvement sportif.

La lutte contre la radicalisation et le terrorisme en Guadeloupe se traduit actuellement par des réunions à l'initiative de la préfecture et des groupes restreints et élargis sur le sujet.

Une journée d'information-sensibilisation est prévue pour mettre en place la mesure N° 45 du PART (plan d'action contre la radicalisation et lutte contre le terrorisme) c'est-à-dire diffuser le guide « Acteurs du sport : mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation » et mettre en place un réseau de vigilance au sein du mouvement sportif.

# **Pôle Emploi, Certification, VAE et Concours**



## **Missions du pôle :**

- **Participation à une meilleure gestion et prise en compte de la singularité de la région Guadeloupe en ce qui concerne la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion des diplômés d'Etat des métiers du sport, de l'animation socio- culturelle, du paramédical et du travail social ;**
- **Mise en œuvre des orientations nationales des formations dans les différents domaines de formation susnommés ;**
- **Organisation des épreuves de certification et des auditions de la validation des acquis de l'expérience, constitution et présidence des jurys pléniers, délivrance des diplômes d'Etat ;**
- **Définition et mise en œuvre des modalités de contrôle des dispositifs de formation et de la qualité des enseignements préparant aux différents diplômes ;**
- **Gestion et animation de la plate-forme de l'observation sociale, en lien avec les différents dispositifs d'emploi et observatoires Régionaux, ainsi que la publication de statistiques des métiers du sport, de l'animation socio- culturelle, du paramédical et du Travail social.**

Durant l'année 2017, l'activité globale du pôle a consisté à assurer une programmation de 122 sessions (certifications, épreuves en établissement, sessions d'audition de la validation des acquis et de l'expérience, jurys d'ouverture) ; soit 11 programmations par mois et 2 programmations par semaine.

En ce qui concerne le secteur sanitaire et travail social : 24 sessions de certification, le secteur sport animation : 18 sessions de certification.

A cela se rajoute les sessions d'audition VAE sur les secteurs sanitaire, travail social, sport et animation : 17.

Les épreuves en établissement essentiellement sur le secteur sport, animation : 57, et enfin les jurys d'ouverture dans le domaine du sport et de l'animation : 6.

## 1 - Secteur paramédical :

L'on constate une nette évolution du système de santé, concernant les besoins des patients :

- L'augmentation des pathologies chroniques ;
- Le souhait d'être partie prenante de son capital santé ;
- Le développement de la prévention, et de l'éducation thérapeutique du patient ;
- La volonté de faire évoluer le système de santé, en mettant le patient au centre du dispositif de santé ;
- Les nouvelles prises en soins des patients ( développement de la prise en soins ambulatoires, la robotisation de la chirurgie, l'optimisation du parcours de soins, le décloisonnement du travail entre les professionnels de santé à savoir une meilleure coordination entre la médecine libérale, les professionnels paramédicaux libéraux, les hôpitaux ou cliniques, l'hospitalisation à domicile, les établissements médico-sociaux ....) ;
- La qualité et la sécurité des soins.

Du côté des étudiants et professionnels, il est demandé une réingénierie des formations initiales paramédicales afin de les adapter :

- Aux nouvelles prises en soins des patients ex (les soins palliatifs, les projets de santé publique) ;
- A l'université (Pour les formations diplômantes au-delà du diplôme du métier socle, obtenir concomitamment le diplôme professionnel relevant du code de la santé et la validation d'une première année de master) ;
- Aux évolutions professionnelles (nouvelles méthodes et organisations de travail) exemple l'hôpital numérique, le renforcement de l'enseignement de la recherche paramédicale, les nouvelles professions dans le code de la santé publique (physiciens médicaux, assistants dentaires, dosimétristes)

Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et à la Grande conférence de santé (GCS) du 11 février 2016, dont l'objectif est d'accompagner le progrès en santé et les nouveaux enjeux professionnels, la mesure 13 prévoit le lancement des travaux de réingénierie pour les formations de cadres de santé, d'infirmiers de bloc opératoire (IBODE), de puéricultrices et de psychomotriciens.

Etat des lieux de la réingénierie des diplômes paramédicaux

La réingénierie est finalisée pour les diplômes suivants :

- Infirmier général (2009) ;
- Ergothérapeute (2010) ;
- Manipulateur en électro-médicale (2012) ;
- Pédicure – podologue (2012) ;
- Infirmier anesthésiste (2012) ;
- Orthophoniste (2013) ;
- Orthoptiste (2014) ;
- Masseur kinésithérapeute (2015).

De mars à mai 2017, ont eu lieu les travaux relatifs à la réingénierie des diplômes de puéricultrice, d'infirmier au bloc opératoire, de psychomotriciens, de cadres de santé. La finalisation des travaux se fera pour septembre 2018.

De nouvelles formations sont prévues également pour septembre 2018 à savoir :

- Les médecins ;
- Les chiropracteurs ;
- Les assistants dentaires

En novembre 2017, la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe (DIECCTE) a publié que les métiers en tension dans le secteur paramédical sont les psychomotriciens, les orthophonistes et les ergothérapeutes.

Les infirmiers représentent 3 fois la densité de la population (dans l'hexagone 100 infirmiers pour 100 000 habitants, en Guadeloupe 300 infirmiers pour 100 000 hbs).

### **3 - Secteur travail social**

Dans la continuité des états généraux du travail social (2013-2015), et du plan d'action social en faveur du développement social (21 octobre 2015), sont apparus les trois principaux textes réglementaires de refondation du travail social.

-Le décret n° 2017-537 du 13 avril 2017 relatif à l'agrément des établissements pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social : « l'agrément est demandé à la région du lieu d'implantation du site de formation ».

-Le décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social

-L'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social, selon la nomenclature du niveau de formation.

Les travailleurs sociaux ayant un diplôme de niveau III : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale verront leur situation socio-professionnelle plus favorable en terme de rémunération puisqu'ils accéderont à la catégorie A.

Par ailleurs, dans le cadre de la réingénierie des diplômes de travail social, l'instruction ministérielle n°DGCS/ SD4A / DEGESIP/ 2017/170 du 9 mai 2017, concerne cinq diplômes inscrits dans le code de l'action sociale et des familles, en vue d'obtenir l'accolement au grade de licence à partir de septembre 2018. Pour se faire, les établissements de formation au travail social doivent se rapprocher de l'université de leur territoire afin d'obtenir l'accréditation à mettre en œuvre les nouveaux diplômes.

En Guadeloupe, deux écoles sur la dizaine d'établissements de formation sont concernées, le centre de formation des travailleurs sociaux (CFTS) et l'école de travail social FORM'ACTION.

Deux réunions préparatoires à la mise en place de ce nouveau dispositif ont eu lieu en 2017 à la DJSCS, une rencontre est prévue avec le directeur de la jeunesse et des sports et le président de l'université des Antilles, fin février 2018.

Le démarrage du nouveau dispositif de formation est prévu en septembre 2018.

Concernant le nouveau diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES), diplôme de niveau V ; résultat de la fusion de deux diplômes existants, le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et le diplôme d'aide médico-psychologique (DEAMP).

Ce nouveau diplôme combine trois spécialités (domicile, établissement, cadre scolaire). L'objectif est de faciliter la passerelle entre les spécialités.

Le décret du 29 janvier 2016 créant le DEAES « atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie ».

En ce qui concerne les titulaires actuels du DEAVS et du DEAMP, le décret prévoit un basculement automatique sur le DEAES, avec la spécialité « accompagnement de le vie à domicile », ou « accompagnement de le vie en structure collective ».

Au plan national, en septembre 2016, il avait été recensé 6983 étudiants. En Guadeloupe, la DJSCS a recensé en 2017, 305 étudiants.

En Guadeloupe, sur les 10 dernières années c'est-à-dire de 2007 à 2017 l'ex DSDS, devenue DJSCS en 2011, a délivré 1368 diplômes.

Par conséquent, ces personnes diplômées sont susceptibles de solliciter le concours de la DJSCS pour obtenir conformément aux textes le DEAES soit avec la spécialité accompagnement de la vie à domicile, soit avec la spécialité accompagnement de la vie en structure collective.

#### Sessions des diplômes d'État mis en place en 2017

Intitulé des diplômes	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats reçus	% de reçus
<b>Formations diplômantes</b>			
Aide médico psychologique (AMP)	108	35	32
Assistante de service sociale (ASS)	13	11	85
Auxiliaire de vie sociale (AVS)	21	14	67
Assistant Familial	16	11	69
Moniteur Educateur	21	17	81
Educateur de Jeunes Enfants (EJE)	13	9	69
Educateur spécialisé	20	12	60
Aide-Soignant (AS)	92	64	70
Ambulancier	28	28	100
Infirmier	160	130	81

<b>Infirmier anesthésiste</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
<b>Auxiliaire de Puériculture (AP)</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>
<b>Puéricultrice</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>95</b>
<b>CAFERUIS</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>63</b>
<b>Total Diplômes d'Etat</b>	<b>605</b>	<b>413</b>	<b>68</b>

24 sessions de certification organisées sur l'année 2017, 605 candidats présents sur site, 413 diplômés avec un pourcentage de réussite général de 68%.

Pour les diplômés du secteur paramédical relatifs aux métiers d'ambulancier, infirmier spécialisé, auxiliaire de puériculture, les résultats sont constants. Pour les métiers d'infirmier général, nous notons une augmentation du taux de réussite : 124 en 2016 et 130 en 2017. Pour le métier d'aide-soignant, les chiffres sont en baisse : 66 en 2015, 87 en 2016 et 64 en 2017.

Pour les diplômés du secteur du travail social, nous constatons une hausse : CAFERUIS : 7 en 2015, 5 en 2016 et 12 en 2017 ; assistant de service social : 14 en 2015, 7 en 2016 et 11 en 2017 ; moniteur éducateur : 14 en 2015 et 2016, 17 en 2017 ; assistant familial : 2 en 2016 et 11 en 2017

### Récapitulatif VAE 2017 (Diplômes Sanitaires et Sociaux)

Diplômes		Désignations des jurys							
Intitulés	Niveau	Validation totale		Validation Partielle		Refus		Total dossiers présentés	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
DE d'auxiliaire de vie sociale	V	0	16	0	13	0	7	0	36
DE d'assistant familial	V	0	11	0	5	0	0	0	16
DE d'auxiliaire de puériculture	V	0	2	0	6	0	2	0	10
DE d'aide médico-psychologique	V	0	3	0	2	0	2	0	7
DE d'aide -soignant	V	0	2	0	6	1	3	1	11
DETISF	IV	0	0	0	1	0	0	0	1
DEASS	III	0	2	0	1	0	0	0	3
DEEJE	III	0	0	0	3	0	3	0	6
DE ME	IV	1	4	2	5	1	1	4	10
DE ES	III	3	4	3	7	0	2	6	13
DE ETS	III	2	5	0	3	0	1	2	9

CAFERUIS	II	0	1	0	2	0	0	0	3
<i>Sous-total</i>		6	50	5	54	2	21	13	125
<b>Total Général</b>		138						138	

17 sessions d'audition VAE organisées sur l'année 2017, 94 candidats présents sur site.

Pour la filière **sanitaire**, peu de dossiers sont déposés et validés. Les chiffres sont constants depuis 2015.

Pour la filière du **travail social** nous constatons : une diminution du taux de réussite pour le métier d'auxiliaire de vie sociale et une augmentation pour le métier d'assistant familial. Cette amélioration des résultats résulte du financement par la DJSCS d'un accompagnement spécifique des candidats. Cet accompagnement, même s'il n'est pas obligatoire, s'avère important pour augmenter les chances de réussite des candidats. L'explicitation des compétences en lien avec son expérience et le référentiel du diplôme n'est pas un exercice facile. L'apport méthodologique permet au candidat de mieux comprendre la commande et prépare aussi à l'entretien d'explicitation.

### 3 - Concours et Examens professionnels

CATEGORIE	Nombre de Candidats		Nombre de candidats reçus
	Internes	Externes	
Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales (IASS)	10	10	1
Inspecteur Jeunesse et des Sports	0	5	0
Examen professionnel d'Attachés	6		1
Examen professionnel de Secrétaire administratif de classe normale (SACN)	22		0
Examen professionnel de Secrétaire Administratif de classe supérieure (SACS)	3		0
Professeur de sport	3		0
Examen professionnel de Technicien Sanitaire Principal	6		0
Ingénieurs d'Etude Sanitaire (IES)	6		0
Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)	2	4	0

<b>Pharmacien inspecteur</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
------------------------------	----------	----------	----------

10 concours nationaux ont été organisés en 2017.

Nous constatons un nombre élevé d'inscrits en interne (59) par rapport aux candidats en externe (19).

L'examen professionnel SACN représente l'effectif le plus important. Il s'agit d'agents de catégorie C qui souhaitent progresser professionnellement et qui sont dans une logique de promotion sociale. Il est à noter qu'en 2017 nous avons eu 2 admissibilités en interne pour la DJSCS.

#### Examens ou certificats

Examen de niveau	présents	reçu	%
	29	1	3

Les résultats de l'examen de niveau sont en nette diminution : 27 en 2016 et 1 en 2017. Nous analysons cette baisse au regard des incidents climatiques qui ont perturbé notre territoire en septembre 2017 (cyclone Irma et Maria). La diffusion de l'information n'a pas pu être effectuée aussi largement que les années précédentes. Cette diminution d'admis a eu pour conséquence la baisse du nombre de candidats entrés dans les écoles du travail social, à savoir le CFTS et Form'action.

## 4 - Secteur Sport et Animation

Pour les diplômes du secteur de l'animation et du sport, 149 candidats ont été présentés et 112 admis, soit 75 % de réussite.

La demande la plus importante concerne le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Les spécialités organisées tous les ans sont:

- Activités physiques pour tous : 03 en 2015, 41 en 2016 et 10 en 2017. La pointe de 2016 correspond à des formations supplémentaires organisées sur le territoire de Saint-Martin à la demande et avec le financement de la collectivité.
- Loisirs tous publics : 7 en 2015, 8 en 2016 et 12 en 2017.

Il s'agit de diplômes généralistes qui permettent une polyvalence et donc une meilleure employabilité (multi-activités ou plusieurs employeurs).

#### BILAN DES DIPLOMES DE L'ANIMATION ET DU SPORT

Intitulé des diplômes	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats reçus	% de reçus
<i>Formations diplômantes</i>			



BAPAAT Loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif	15	11	73
BPJEPS Activités physiques pour tous	20	10	50
BPJEPS Activités nautiques mention motonautisme	14	13	93
BPJEPS Activités aquatiques et de la natation	13	8	62
BPJEPS Loisirs tous publics	15	12	80
BPJEPS plongée	17	15	88
DEJEPS plongée subaquatique	3	3	100
DEJEPS Développeur de projets réseaux et territoires	15	3	20
DESJEPS Plongée subaquatique	1	1	100
DESJEPS Athlétisme	2	2	100
<i>Total Diplômes d'Etat</i>	<i>115</i>	<i>78</i>	<i>68</i>
CAEPMNS	34	34	100
<i>Total Examens ou certificats</i>	<i>34</i>	<i>34</i>	<i>100</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149</b>	<b>112</b>	<b>75</b>

Les diplômés du BPJEPS spécialité « plongée subaquatique » n'ont pas suivi de formation. Ils ont obtenu leur diplôme par équivalence.

Les autres spécialités sont mise en œuvre en fonction de l'analyse du besoin des professionnels.

Le BAPAAT est organisé par le 2<sup>ème</sup> RSMA tous les ans. Il s'agit d'un public cible de jeunes qui se trouvent les plus éloignés de l'emploi. Cette formation vise à leur donner une première qualification professionnelle.

#### FORMATIONS BAFA /BAFD

BAFA	255
BAFD	22

Délibération du JURY au mois de mai - 11 dossiers BAFD : 10 validés, 1 refusé –Dossiers BAFA : 119 dossiers validés

Délibération du JURY au mois de décembre: 17 dossiers BAFD : 12 validés, 4 ajournés, 1 refusé – Dossiers BAFA : 136 dossiers validés

Résultats constants pour le BAFA et en légère augmentation pour le BAFD.

#### Récapitulatif VAE 2017 (Diplômes animation et sport) – DE JEPS

Diplômes									
SPECIALITES	Niveau	Dossiers recevables		Dossiers irrecevables		Dossiers déposés		Total dossiers présentés	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Animation socio-éducative ou culturelle mention : Développement de projets, territoires et réseaux	III	1	2					1	1
Perfectionnement sportif mention BMX	III	1							
Perfectionnement sportif mention Karaté	III						2		
Perfectionnement sportif mention VTT	III	1							
Perfectionnement sportif mention cyclisme traditionnel	III	1							
Perfectionnement sportif mention activités physiques adaptées	III			1					
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### Récapitulatif VAE 2017 (Diplômes animation et sport) – BPJEPS

Diplômes									
SPECIALITES	Niveau	Dossiers recevables		Dossiers irrecevables		Dossiers déposés		Total dossiers présentés	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Animateur mention Loisirs tous publics	IV		2		1		1	1	1
Animateur mention animation sociale	IV		1						
Educateur sportif mention activités physiques pour tous	IV	1	1					1	1
Spécialité : Activités aquatiques et de la natation	IV						2		

Educateur sportif mention: activités équestres	IV	1							
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Peu de dossiers sont présentés sur le territoire. Certains jurys se déroulent dans l'hexagone et la DJSCS ne dispose pas des fiches de liaison.

### **Dispositif SESAME**

Le CFA des métiers du sport et de l'animation en Guadeloupe est le partenaire principal du dispositif régional. Il permet à la DJSCS de repérer la plupart des candidats bénéficiaires de bourses SESAME.

Il s'agit de jeunes qui ont quitté depuis très peu de temps, le système scolaire, ou qui poursuivent un parcours relatif au certificat de qualification professionnelle (UFOLEP), ou le BAPAAT dans le cadre du régiment du service militaire adapté (RSMA).

Les candidats sont à 60% inscrits dans des formations de niveau IV permettant une certaine polyvalence et une meilleure employabilité

Pour 2018, le CFA et le CREPS ont programmé des pré-qualification pour permettre aux jeunes d'accéder au niveau IV.

La volonté régionale est de mettre en exergue la logique de parcours en bénéficiant des aides complémentaires des financeurs.

# **SECRETARIAT GENERAL :**

# Administration, RH, CM-CR, juridictions sociales

## 1 - LES PERSONNELS

Année	2013	2014	2015	2016	2017
PE en ETP hors CTS	67.9	66.5	64.9	64.2	67.2
CTS	12.0	12.0	11.1	11.0	11.0

	ETP affectés	ETP consommés
effectifs régionaux 2017	66.7	67.2
CTS	11.0	11.0
<b>Total</b>	<b>77.7</b>	<b>78.2</b>

## Les flux sortants 2016-2017

	Corps	Grade	Pôle	Fonction	Date départ
<b>2016</b>	IASS	IASS HC	Direction	Directrice	01/12/2016
	SA	SA CN	Cohésion Sociale	Gestionnaire	12/10/2016
	ASS	Assistante Sociale	Cohésion Sociale	Gestionnaire BOP 0104-0304-AAH	01/09/2016
	Contractuel	Contractuel CEPJ	Sport	Référent équipements sportifs	01/09/2016
	Adjoint Admin	ADJA	EFE	Gestionnaire certif concours commissions	01/09/2016
<b>2017</b>	IASS	IASS PAL	Cohésion Sociale	Chef du Pôle Cohésion Sociale	01/04/2017
	SA	SA CN	Direction	Assistante de direction	06/02/2017
	IJS	IJS PAL	Sport	CTS de Natation	24/06/2017
	PS	PS HC	Emploi Formation Concours	Chef du Pôle Emploi Formation Concours	20/06/2017
	IASS	IASS	Emploi Formation Concours	Responsable VAE, Certification (Sanitaire)	01/02/2017
	Médecin cont.	Médecin	SG CMCR	Médecin CMCR	10/06/2017
	SA	SACN EN	EFE	Gestionnaire	01/09/2017

**A noter que pour faire face à des missions transférées, la DJSCS accueille 12 agents venant d'autres administrations (sans aucun budget de fonctionnement) : 4 agents de la DEAL (1 poste vacant) pour la politique de la ville et les fonctions sociales du logement, 2 agents de la PREFECTURE (greffe des associations) et 6 agents de la CGSS (TASS et TCI). Auxquels on doit ajouter 2 volontaires SC. Soit au total 93 personnes physiques.**

### Les flux entrants 2016-2017

	Corps	Grade	Pôle	Fonctions	Date	
2016	IASS	IPASS	Cohésion Sociale	Chef du Pôle Cohésion Sociale	01/09/2016	1
	PS	CEPJ (détaché)	Cohésion Sociale	Responsable ACM	01/09/2016	2
	SA	SA CN	Emploi Formation Concours	Gestionnaire 0104-0304	01/11/2016	3

	Corps	Grade	Pôle	Fonctions	Date	
2017	IJS	IJS Principal	Direction	Directeur	15/04/2017	1
	ADT	ADJT TECH	Secrétariat Général	Chauffeur-Vaguemestre	01/09/2017	2
	SA	SA CN	Emploi Formation Concours	Gestionnaire EFC-VAE	01/09/2017	3
	PS	PS CN	Sport	Responsable CND-sport fédéral	01/09/2017	4
	SA	SA CN	Cohésion Sociale	Gestionnaire Maj P, Handicap, ...	01/09/2017	5
	SA	SA CS	Secrétariat Général	Contrôleur Interne Comptable	01/09/2017	6
	PS	Détachée CEPJ	Cohésion Sociale	Chargée de Mission Service civique	01/10/2017	7
	IASS	IASS	Cohésion Sociale	Responsable Coordinatrice CS	01/09/2017	8
	Adjoint Administratif	ADJA P 2C	Sport	Gestionnaire Sport Jeunesse	01/10/2017	9
	Médecin Cont.	Médecin Cont.	Secrétariat Général CMCR	Médecin Secrétaire CMCR	01/11/2017	10
	SA	SA CE	Secrétariat Général	Gestionnaire RH-RENOIRH-AS	01/12/2017	11

### Le Plafond d'emplois au 31/12/2017 = 67.20 plus 11 CTS

Entre 2013 et 2016, les effectifs notifiés de la DJSCS ont fait l'objet d'une baisse constante, de nombreux postes n'ayant pas été pourvus. Afin de faire face à la montée en charge des politiques publiques dédiées à la jeunesse et à la politique de la ville et à la cohésion sociale, et suite à

la nomination d'un nouveau directeur, la DJSCS a dû procéder à une réorganisation structurelle et organisationnelle, dès sa nomination en avril 2017.

La politique de recrutement basée sur cette réorganisation a permis, via des demandes argumentées, de rétablir et de relever un plafond d'ETP désormais compatible avec le champ d'exercice des missions de la DJSCS. En effet, la DJSCS de Guadeloupe cumule des responsabilités régionales et départementales

Les chefs de pôle, sous l'égide du chef de service ont été amenés à proposer des schémas directeurs de leur nouvelle organisation au sein des pôles en y insérant des missions définies notamment par les projections JSCS 2018. La DJSCS porte un certain nombre d'emplois pour des missions qui ne sont pas directement liées à son cœur de métier (TASS, TCI, GREFFE). La fabrication et la délivrance des cartes de stationnement ont été transférées au 01<sup>er</sup> juillet. Les instances TASS/TCI/CDAS verront leur transfert matérialisé totalement ou partiellement fin 2018. Le dialogue de gestion est ainsi le lieu de préservation du schéma d'emploi et la direction y porte une attention particulière.

### Données générales

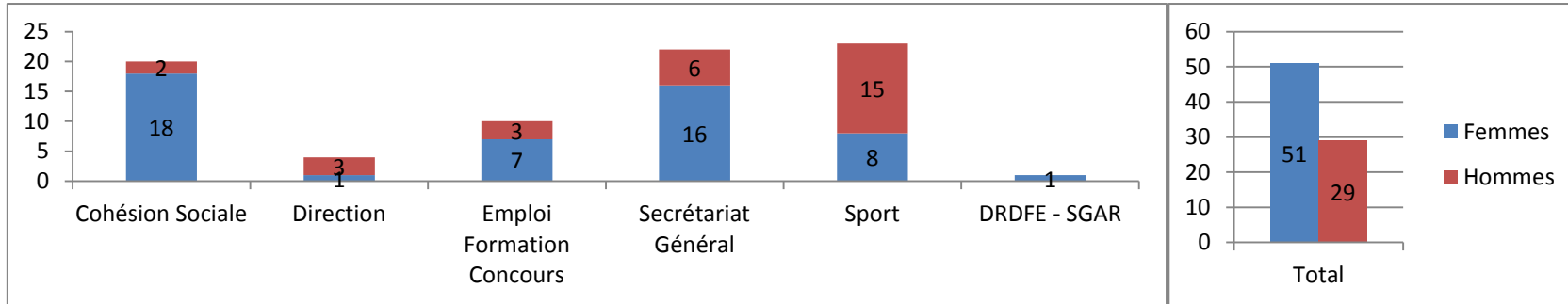
Répartition Hommes – Femmes par Pôle incluant tous les personnels présents à la DJSCS en 2017				
Pôle	Hommes	Femmes	Total général	%
Cohésion Sociale	3	22	25	
Direction	3	2	5	
Emploi Formation Concours	3	10	13	
Jeunesse et vie Associative		4	4	
Préfecture - SGAR		2	2	
Secrétariat Général	6	16	22	
Sport	17	4	21	
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>92</b>	

Répartition Hommes – Femmes par Pôle sur plafond DJSCS (2017)				
Pôle	Hommes	Femmes	Total général	%
Cohésion Sociale	2	14	16	
Direction	3	1	4	
Emploi Formation Concours	3	9	12	
Jeunesse et vie Associative		4	4	
Préfecture - SGAR		1	1	
Secrétariat Général	6	16	22	
Sport	16	4	20	
<b>Total général</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>79</b>	

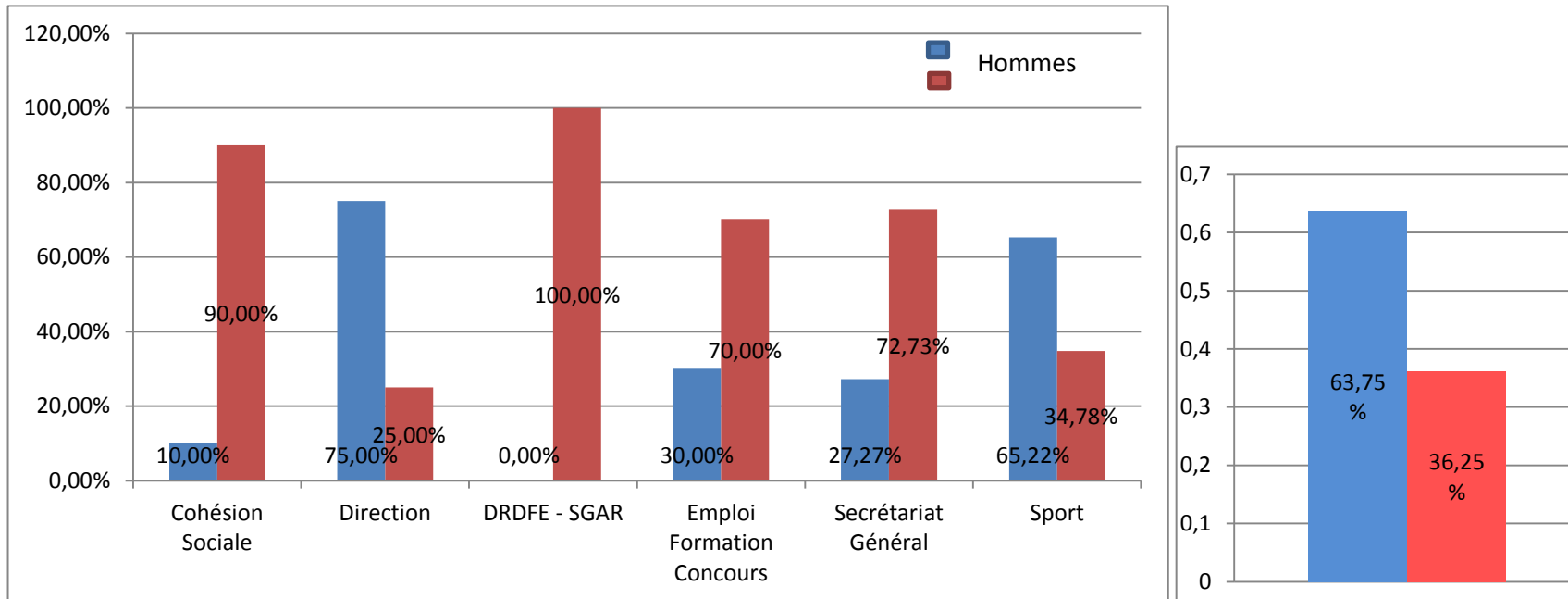
En 2017, l'effectif global de la DJSCS de Guadeloupe est de 79 agents. Le total de femmes s'élève à 49 contre 30 pour les hommes. Ce qui représente un taux de femmes de 66 % contre 34% d'hommes.

## Répartition par genre et par pôle

- En nombre



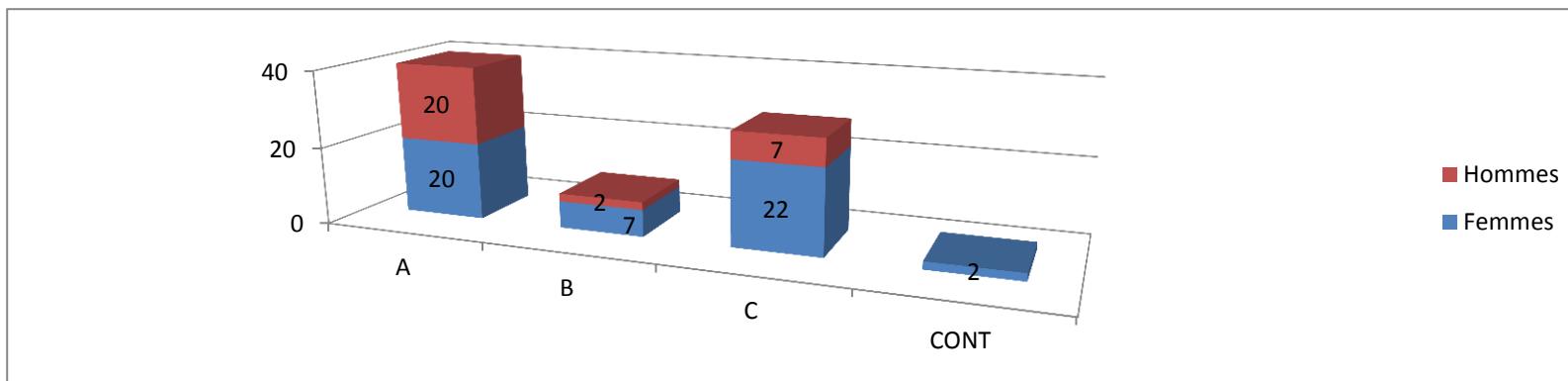
- En pourcentage



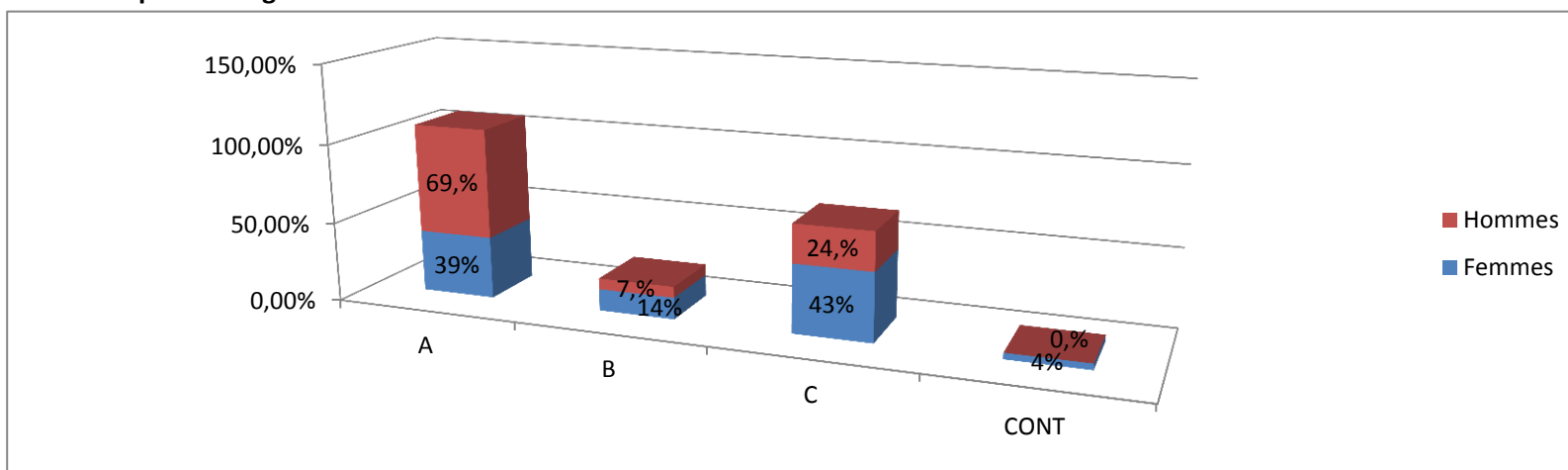


## Répartition des effectifs par catégorie et par genre

- En nombre



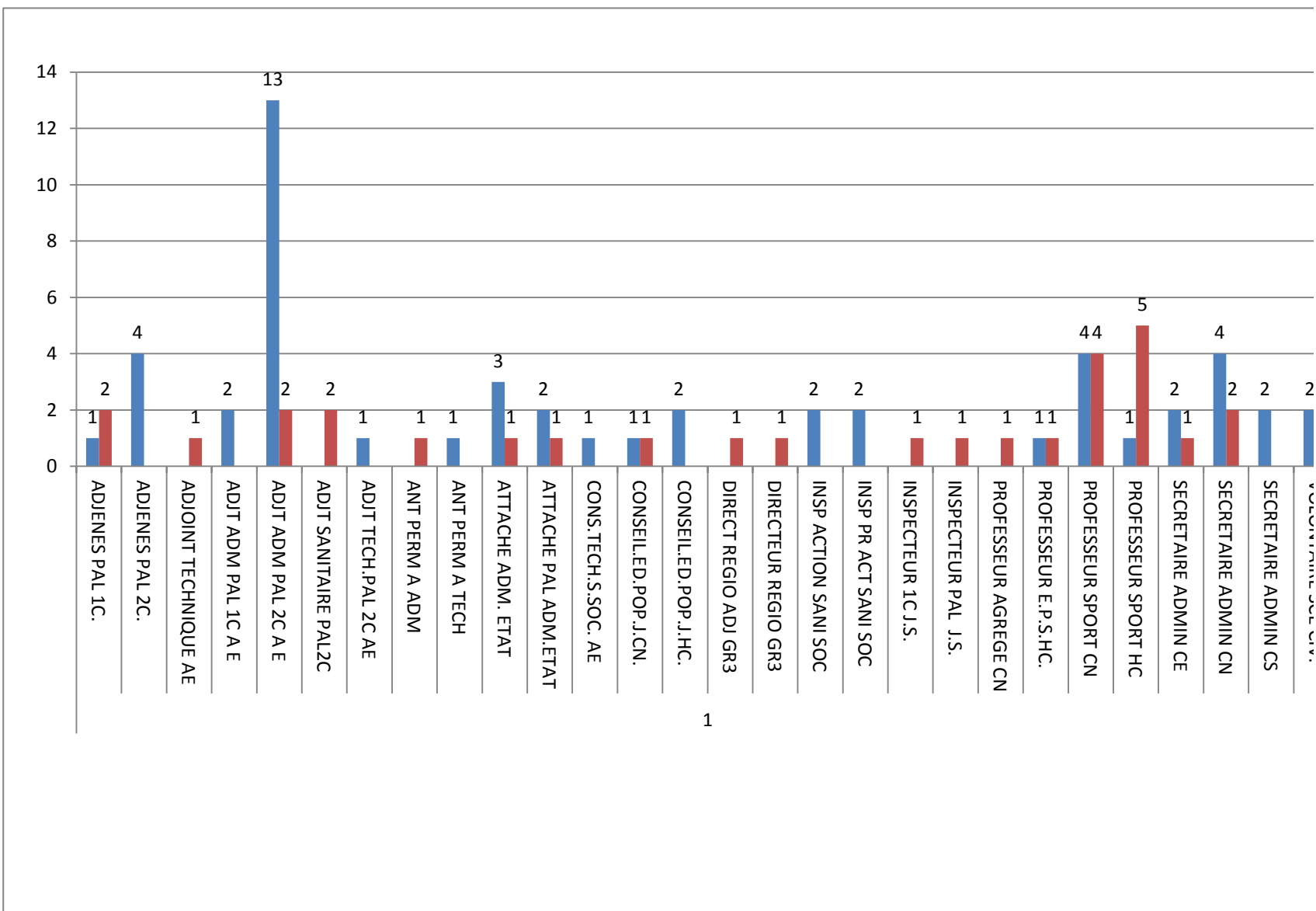
- En pourcentage



La classification par cadre d'emploi démontre que certains métiers sont occupés majoritairement par des hommes (professeurs de sports) ou encore exclusivement par des femmes, pour exemple la conseillère de service social. A noter le taux élevé d'hommes en catégorie A due aux CTS et CAS. Par ailleurs, la proportion de femmes reste assez élevée dans la filière administrative (corps des adjoints et secrétaires administratifs). Avec 04 départs à la retraite comptabilisés et 11 entrées, le bilan est très positif pour 2017

## Répartition des effectifs par grade

Libellé grades	Femmes	Hommes	Total général
ADJENES PAL 1C.	2	1	3
ADJENES PAL 2C.	4		4
ADJOINT TECHNIQUE AE		1	1
ADJT ADM PAL 1C A E	2		2
ADJT ADM PAL 2C A E	13	2	15
ADJT SANITAIRE PAL2C		2	2
ADJT TECH.PAL 2C AE	1		1
ANT PERM A ADM		1	1
ANT PERM A TECH	1		1
ATTACHE ADM. ETAT	4	1	5
ATTACHE PAL ADM.ETAT	2	1	3
CONS.TECH.S.SOC. AE	1		1
CONSEIL.ED.POP.J.CN.	1	1	2
CONSEIL.ED.POP.J.HC.	2		2
DIRECT REGIO ADJ GR3		1	1
DIRECTEUR REGIO GR3		1	1
INSP ACTION SANI SOC	2		2
INSP PR ACT SANI SOC	2		2
INSPECTEUR 1C J.S.		1	1
INSPECTEUR PAL J.S.		1	1
PROFESSEUR AGREGE CN		1	1
PROFESSEUR E.P.S.HC.		2	2
PROFESSEUR SPORT CN	4	4	8
PROFESSEUR SPORT HC	1	5	6
SECRETAIRE ADMIN CE	2	1	3
SECRETAIRE ADMIN CN	4	2	6
SECRETAIRE ADMIN CS	2		2
VOLONTAIRE SCE CIV.	2		2
<b>Total général</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>79</b>



1

## Répartition du personnel en charge de l'encadrement

Fonctions occupées	Hommes	Femmes	Total
Chef de pôle	2	2	4
Adjoint au chef de pôle	0	4	4
Equipe de direction	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

## Age moyen et médian par genre et par catégorie en 2017

	Âge moyen		Âge médian	
	femmes	Hommes	Femmes	Hommes
catégorie A	56	57	57	56.5
catégorie B	53	52	57	51.5
catégorie C	56	53	56.5	57.5

Au regard de la pyramide des âges des effectifs de la DJSCS, la gestion des effets et conséquences du vieillissement global constatés auprès d'une part importante de nos agents reste la principale priorité. En effet, l'âge moyen à la DJSCS est de 55 ans .

[informations complémentaires](#)

## Gestion des allocations de retour à l'emploi des anciens agents des ministères sociaux

En application de la convention-cadre du 02 septembre 2011 relative à la délégation de la gestion de l'indemnisation du chômage des agents de l'Etat, les ministères sociaux ont décidé de déléguer à Pôle Emploi l'instruction des demandes d'allocations de retour à l'emploi (ARE) et leur paiement.

Cette délégation de gestion a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## Gestion du versement des prestations familiales

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion et l'ensemble des prestations familiales sont confiées à la CAF de la Guadeloupe. Elle prend en charge le suivi des dossiers des agents allocataires et assure le paiement de l'ensemble des prestations auxquelles ils y ont droit. Tous les questionnaires complétés et accompagnés des pièces justificatives ont été transmis à la CAF, en octobre 2016.

## Eléments de rémunération

L'indemnité différentielle temporaire (IDT) (mesure de rattrapage indemnitaire)

IDT 2015 Payée en 2016	IDT 2016 Payée en 2017
13 883€	12 157€

## Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

### Références

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat Institué par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié, ce nouveau régime indemnitaire s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire.

En se fondant sur les fonctions exercées par les agents, et non plus sur leur grade, le RIFSEEP opère un changement majeur au regard du régime indemnitaire actuel. Pour chaque corps et statut d'emploi concerné, des groupes de fonctions sont déterminés (de 1 à 4 en principe selon les corps). Pour chaque groupe de fonctions, un socle de gestion, minimum garanti pour chaque agent dont l'emploi relève du groupe de fonctions, et un plafond réglementaire sont fixés.

Le groupe de fonctions constitue la donnée de référence du nouveau dispositif indemnitaire. Il permet notamment de déterminer le socle indemnitaire et le plafond de l'IFSE ainsi que le complément indemnitaire annuel maximum applicable à l'agent. La répartition entre chaque groupe de fonctions est établie au regard des différents critères professionnels. Le nombre de groupe de fonctions dépend du corps ou statut

d'emploi afin de rendre compte de la diversité de la carrière des agents.

La répartition des postes dans les groupes s'effectue au regard des critères professionnels objectifs prévus par le décret instituant le RIFSEEP :

- L'encadrement, la coordination, la conception ;
- La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Les sujétions particulières et le degré d'exposition au poste

En effet, une classification des fonctions occupées par les agents est établie et une ventilation des agents par groupe est d'ores et déjà réalisée par la DJSCS pour les corps adhérents au RIFSEEP. Ces projets de soclage par corps ont été adressés, par la DJSCS au ministère en vue de leur examen au regard des conclusions de l'étude comparative des propositions des autres directions régionales, par le ministère. Pour les postes relevant des corps n'ayant pas adhérents au RIFSEEP (CEPJ, professeurs de sport, CTSP), les anciennes indemnités demeurent d'actualité avec une demande de révision des taux et des plafonds transmise par le SGMAS au guichet unique de la fonction publique.

**Le RIFSEEP** se compose de deux indemnités distinctes :

**L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, qui se substitue à l'ensemble des indemnités aujourd'hui versées, de manière pérenne, aux agents. Cette indemnité est versée mensuellement. Le montant mensuel des primes des agents a été maintenu lors du passage au RIFSEEP. Elle repose sur une répartition des fonctions occupées par les agents au sein de différents groupes de fonctions, fixés par corps, selon les critères fixés par le décret du 20 mai 2014 modifié.

**Le complément indemnitaire annuel (CIA)**, qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir. Ce complément revêt un caractère facultatif et est non reconductible. Il peut faire l'objet d'un seul ou de deux versements annuels.

**La dotation CIA pour l'année 2016 payée en 2017 était de 20 408€.**

Le RIFSEEP permet de **valoriser les parcours professionnels via la majoration de l'IFSE** au cours de différents événements de carrière, parmi lesquels celui de la mobilité. Pour la période du 01<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017, l'IFSE a été majorée pour les mobilités les plus anciennes (soclages ou mobilités en cours suite aux réorganisations ou départs)

Le montant de la valorisation professionnelle octroyé en 2017 était de 2 261€ réparti sur un premier tiers des agents éligibles selon les critères définis

### **Point sur la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) de 2016 à 2017**

#### **La GIPA 2016**

Versée selon les situations individuelles à une dizaine d'agents pour un montant total imputé au titre 2 de : **3 281€**

## **LA GIPA 2017**

Versée selon les situations individuelles à 07 agents pour un montant total imputé au titre 2 de : **3 300€**

### **Les CET (Compte Epargne Temps)**

<b>AGENTS REMUNERES SUR LE P124 : Enquête sur les jours comptabilisés sur les comptes épargne-temps au 31/12/2017- Provision pour charges de CET</b>
--

catégorie*	nombre de jours de CET consommés sous forme de congés en 2017	nombre de jours stockés sur les CET (historiques et pérennes) pour les agents présents au 31/12/2017, après consommation en congés et/ou indemnisés ou versés RAFP en 2017	solde des jours de congés et ARTT 2017 non pris au 31/12/2017 pour les agents titulaires d'un CET	sur ce solde de congés (colonne précédente), nombre de jours de congés et ARTT 2017 déposés sur le CET	observations (le cas échéant)
A+	-	207	-	-	
A	172	1 475	405	121	
B	1	249	50	38	
C	26	388	95	107	
TOTAL	199	2 319	550	266	

## 2- LES CREDITS

### BOP 124 – HORS TITRE 2

En 2016 le BOP régional 0124-D971 est devenu Unité Opérationnelle dépendant d'un BOP National : 0124-CDRJ pour le Hors Titre 2. Ci-dessous le regroupement des dépenses par Blocs de nature de charges

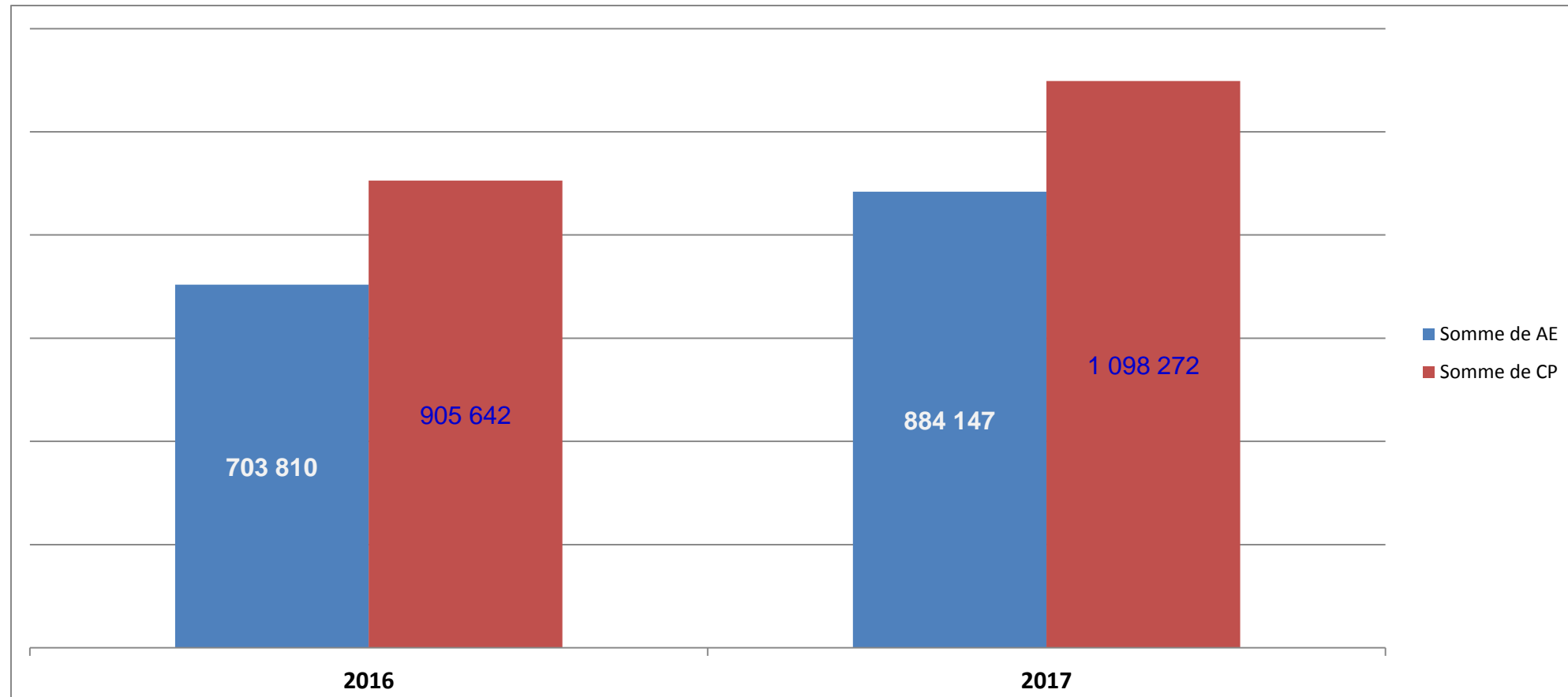
<b>INF-BUD-41- Tableau de bord de la consommation des crédits 2017 – Hors TITRE 2</b>					
<b>Année 2017 – Crédits initialement notifiés</b>				<b>679 073</b>	<b>899 499</b>
Centre financier	BOP/VO	Référentiel de programmation	Libellé Activité	Consommation AE	Consommation CP
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG000124	CondSoutienPoliSanSo	884 147	1 098 272
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246010	Fonctionnement des services	287 352	278 935
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246011	Systèmes d'information	120 095	115 472
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246012	Affaires immobilières	443 895	671 802
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246014	Communication	1 371	1 371
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246023	Autres dépenses de personnel	31 434	30 693

<b>INF-BUD-41- Tableau de bord de la consommation des crédits 2016 – Hors TITRE 2</b>					
<b>Année 2016 – crédits initialement notifiés</b>				<b>707 044</b>	<b>886 768</b>
Centre financier	BOP/VO	Référentiel de programmation	Libellé Activité	Consommation AE	Consommation CP
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG00012460	CSPSSSIVA	703 810	905 642
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246010	Fonctionnement des services	211 448	204 349
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246011	Systèmes d'information	92 731	95 252
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246012	Affaires immobilières	365 377	573 364
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246016	Statistiques, études	1 345	1 345
0124-CDRJ-D971	VO GUAD	BG0001246023	Autres dépenses de p	32 909	31 332



**CONSOMMATIONS HORS TITRE 2 (Fonctionnement)**

**COMPARAISON GRAPHIQUE DES CONSOMMATIONS 2016 – 2017 EN HORS TITRE 2**



**En CP +21.26% de 2016 à 2017**

**CREDITS BOP 124 – POUR LE TITRE 2 (Suivi mensuel détaillé des dépenses de personnel 2016 – 2017)**

<b>Notification Initiale 2017 : 5 987 403€ - INF-DPP-18– Suivi mensuel détaillé des dépenses de personnel 2017 DJSCS de GUADELOUPE</b>																			
Compte budgétaire	Exercice comptable	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	<b>TOTAUX</b>	
	Ex. compt /période	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Septem 2017	Octobre 2017	Novem 2017	Novem 2017	Novem20 17	Décemb 2017	Décem b 2017	Décemb2 017		
	Libellé Opération	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	dépens HPSOP	Total 11/2017	Paie PSOP	dépens HPSOP		Total 12/2017
		<b>512 796</b>	<b>514 846</b>	<b>496 938</b>	<b>502 263</b>	<b>525 441</b>	<b>504 362</b>	<b>529 478</b>	<b>520 630</b>	<b>514 654</b>	<b>524 135</b>	<b>532 539</b>	<b>159</b>	<b>532 698</b>	<b>557 341</b>	<b>478</b>	<b>557 818</b>	<b>6 768 599</b>	
Paye T2	21	Rémunératio ns d'activité	332 734	335 753	329 272	325 383	343 391	326 062	356 670	336 797	331 706	339 898	344 719		344 719	366 777		366 777	<b>366 777</b>
Paye T2	22	Cotisations – contrib soc	180 005	179 036	167 609	176 969	182 050	178 301	172 809	183 833	182 948	184 237	187 820		187 820	190 564		190 564	<b>190 564</b>
Paye T2	23	Prestations sociales	57	57	57	-89	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	<b>0</b>
RH	23	Prestations sociales											159	159		478	478		<b>478</b>

**Exécution budgétaire 2017 titre 2 : 6 768 599€( dont 1 720 737€ sur le compte d'affectation spéciale pension)**

<b>Notification Initiale 2016 : 5 987 403€ - INF-DPP-18– Suivi mensuel détaillé des dépenses de personnel 2016 DJSCS de GUADELOUPE</b>																	
Compte budgétaire	Exercice comptable	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016	<b>TOTAUX</b>
	Ex. compt /période	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Août 2016	Septembre 2016	Septemb re 2016	Septemb re 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembr e 2016		
		Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	dépense s HPSOP	Total 09/2016	Paie PSOP	Paie PSOP	Paie PSOP	
		<b>511 962</b>	<b>510 776</b>	<b>504 607</b>	<b>508 000</b>	<b>505 361</b>	<b>553 525</b>	<b>506 420</b>	<b>513 371</b>	<b>511 687</b>	<b>6 000</b>	<b>517 687</b>	<b>526 087</b>	<b>538 170</b>	<b>513 037</b>	<b>6 209 001</b>	
Paye T2	21	Rémunératio ns d'activité	346 099	338 854	334 404	337 629	335 343	382 016	335 450	340 888	338 711		338 711	348 889	364 216	343 230	<b>343 230</b>
Paye T2	22	Cotisations – contrib soc	165 729	171 788	168 867	169 829	169 477	170 516	170 372	171 135	172 377		172 377	176 600	173 356	169 210	<b>169 210</b>
Paye T2	23	Prestations sociales	134	134	1 336	541	541	993	598	1 348	598	6 000	6 598	598	598	598	<b>598</b>

**Exécution budgétaire 2016 titre 2 : 6 209 001€ (dont 1 721 146€ sur le compte d'affectation spéciale pension)**

**RECAPITULATIF BUDGETAIRE DES BOP ET UO 2017 DE LA DJSCS (pour Information : BOP(S) Soutien et BOP et UO de missions et d'intervention)**

04 Budgets Opérationnels de Programmes D.J.S.C.S.		Exécution AE 2017	Exécution CP 2017	% / CP
0163-D971-D971	Jeunesse et vie associative (293 736)	289 648	289 648	98,61%
0177-D971-D971	Logement insertion des personnes vulnérables (6 015 027)	5 914 409	6 014 409	99,99%
0219-D971-D971	Sports (225 600 Réserve Parl. Ini 34 000)	225 284	223 830	99,20%
0304-D971-D971	Lutte contre la pauvreté, revenu de solidarité active, expérimentations sociales	3 370 432	3 370 432	100,00%
05 Unités Opérationnelles (UO)		Exécution AE 2017	Exécution CP 2017	% / CP
0147-CIVL-D971	Politique de la ville (2 258 130)	2 175 130	2 150 030	95,22%
0124-CDRJ-D971	Conduite soutien politiques DJSCS (AE : 900 870 / CP : 1 102 996)	884 147	1 098 272	99,57%
0124-CEMS-D971	Masse Salariale DJSCS (6 238 865)	6 236 059	6 236 059	99,96%
0157-CDSD-D971	Handicap et dépendance (57 326)	57 326	57 326	100%
0219-CDSP-D971	BOP Central Sport UO Guadeloupe (AE : 2 211 671 / CP : 2 599 368)	2 211 303	2 234 100	86,00%
01 BOP Préfecture		Exécution AE 2017	Exécution CP 2017	% / CP
0104-D971-D971	Intégration accès à la nationalité Française	80 000	80 000	100,00%
<b>TOTAUX (22 124 097€ DE CP 2017)</b>		<b>21 443 738</b>	<b>21 754 106</b>	

## 3 – L’ACTION SOCIALE (2016 et 2017)

### Montant des prestations sociales 2016

#### TITRE 2

Type de prestation	Prestation	PM/PIM	Nombre de demandes	Nombre de familles bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Montant total versé	Nombre de jours
Logement	Aide au nouveau logement	PM	0	0	0	0	
Action sociale	Allocations aux parents d’enfants handicapés de moins de 20 ans	PIM	0	0	0	0	0
Tous sports arbres de Noël	Œuvres sociales	0				6 000€	
<b>TOTAL</b>						<b>6 000€</b>	

#### TITRE 3

AIMTM	Médecine du travail		1			450€	
-------	---------------------	--	---	--	--	------	--

### Montant des prestations sociales 2017

#### TITRE 2

Type de prestation	Prestation	PM/PIM	Nombre de demandes	Nbre de familles bénéficiaires	Nbre de bénéficiaires	Montant total versé	Nbre de jours
Action sociale	Allocations aux parents d’enfants handicapés de moins de 20 ans	PIM				636.96	
Action sociale	Aides financières	PM					
Tous sport arbre de Noël..	Œuvres sociales			-		4 166	
<b>TOTAL</b>						<b>4 802.96 €</b>	

#### TITRE 3

Dans le cadre de l’Action sociale, il est à noter :

- ⇒ Les crédits transférés à l’association du personnel permettent aux agents d’exercer diverses activités sportives et de participer à des sorties culturelles
- ⇒ En ce qui concerne la santé au travail, un plan régulier de visites médicales est proposé aux agents. Il a par ailleurs été envisagé le changement du médecin actuel ou l’établissement d’une nouvelle convention avec d’autres partenaires.

## 4 - QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

### INFORMATION SUR LES ABSENCES SUR LES CONGES DE MALADIE 2016-2017

En 2016

Motifs d'absence	Nombre de jours	Nombre d'agents
Congés de maladie ordinaire (CMO)	912	34
Congés de longue maladie (CLM)	905	06
Congés de longue durée (CLD)	1 067	05
Accident du travail (AT)	9	01
<b>TOTAL</b>	<b>2 893</b>	<b>46</b>

En 2017

Motifs d'absence	Nombre de jours	Nombre d'agents
Congés de maladie ordinaire (CMO)	473	18
Congés de longue maladie (CLM)	1 693	08
Congés de longue durée (CLD)	1 629	03
Accident du travail (AT)		
<b>TOTAL</b>	<b>3 795</b>	<b>29</b>

**A noter :** Les risques de développement des CLM puis éventuellement des CLD avec le recul de l'âge légal de la retraite.

## LE PARC AUTOMOBILE

Le renouvellement du parc de véhicules (circulaire N592B/SG du 20/04/2017)

Au regard des prescriptions en matière de véhicules, nous avons fait l'acquisition de 04 véhicules neufs, afin de rajeunir le parc. Simultanément seront mis à la réforme, 06 véhicules de 10 et 11ans d'âge. Pour mémoire est jointe ci-dessous la liste récapitulative au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Guadeloupe							
ETAT RECAPITULATIF DES VEHICULES ARRETE A LA DATE DU : 01/09/2017							
MARQUE	TYPE	Puissance fiscale CV	Immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation	Age Véhicules 31/12/17	Affectation	Observations
CITROEN	MCT1102P3962	5 CV	971D 3042 A	26/01/2006	<b>11 ANS</b>	Service	
PEUGEOT	MPE1112KA247	5 CV	971D 3043 A	26/01/2006	<b>11 ANS</b>	Service	
RENAULT	MRE1112E6740	5 CV	971D 3091 A	28/02/2006	<b>11 ANS</b>	Service	
CITROEN	MCT1102P3962	5 CV	971D 3158 A	04/01/2007	<b>10 ANS</b>	Service	
RENAULT	MRE5022EW559	4 CV	971D 3162 A	24/04/2007	<b>10 ANS</b>	Service	
CITROEN	MCT1202SP899	6 CV	971D 3225 A	21/11/2007	<b>10 ANS</b>	Service	
CITROEN	GB9HWC	6 CV	971D 3222 A	17/01/2008	<b>9 ANS</b>	Service	
PEUGEOT	MPE5312VY616	6 CV	724 BAF 971	22/12/2008	<b>9 ANS</b>	Direction	
PEUGEOT	MPE5012KJ871	4 CV	AK 119 CM	19/01/2010	<b>7 ANS</b>	Service	
CITROEN	M10CTRV0008249	4 CV	BB 102 BD	04/10/2010	<b>7 ANS</b>	Service	
DACIA	M10DACVP000E022	5 CV	BB 094 WB	19/10/2010	<b>7 ANS</b>	Service	
PEUGEOT	6DRHF8	8CV	BE 529 RP	14/12/2010	<b>7 ANS</b>	Direction	
CITROEN	M10CTRV0008249	4 CV	BE 505 ZT 971	20/12/2010	<b>7 ANS</b>	Service	
DACIA	M10DACVP000V815	5 CV	DM 819 DV	28/11/2014	<b>3 ANS</b>	Service	
DACIA	M10DACVP000V815	5 CV	DM 756 DV	28/11/2014	<b>3 ANS</b>	Service	

En 2016, les dépenses de carburants étaient de **10 275 €** au 31/12/2016.

Au 31/12/2017, elles sont arrêtées à **8 237.00 €** soit une baisse de 20 % .

### La gestion du parc :

Le parc de véhicules est administré par le gestionnaire dédié. Celui-ci a pour missions d'enregistrer et de réguler les demandes de réservation de voiture des agents afin de répondre au mieux aux besoins de service, de vérifier la complétude des données inscrites dans les carnets de bords des véhicules et de recenser les travaux d'entretien et de maintenance à réaliser en vue d'établir auprès des différents prestataires, leur estimation. Ce plan d'entretien, de maintenance et de cession des véhicules est ensuite établi en fonction de l'opportunité de la dépense (ancienneté du véhicule, coût des travaux, sécurité des agents), en lien avec, le chef de pôle RH-AG et à hauteur d'un certain montant, avec la direction. En cas d'anomalie constatée, il importe d'en informer sans délai le gestionnaire du parc.

Pour garantir l'entretien adapté des véhicules, un carnet de bord est attaché à chaque véhicule. Il est demandé à chacun de contribuer à la démarche qualité initiée cette année, en le renseignant à chaque utilisation.

Le gestionnaire du parc de véhicules enregistrera les réservations transmises sur un calendrier partagé ou un logiciel de réservation dédié ou application qui lui permet d'avoir un état précis des disponibilités, des réservations et des utilisations ainsi que le nom des conducteurs, les dates de prise en charge et de la remise du véhicule.

Pour avoir l'assurance de disposer d'un véhicule, les agents sont invités à anticiper au mieux 3 jours ouvrés minimum avant la date effective du déplacement. Dans un souci d'offrir des conditions satisfaisantes aux autres utilisateurs, le véhicule doit être rendu propre intérieurement après chaque utilisation (*pas de papiers ni de déchets dans l'habitacle*).

### Les dépenses de Maintenance du Parc : comparatifs

Contrôles Techniques		Maintenance		Total Dépenses	
2016	2017	2016	2017	2016	2017
300	332	17 746	7 948	18 046	8 280

Un rappel doit être effectué en direction des utilisateurs en rappelant l'importance du soin apporté dans l'utilisation d'un bien commun.

**A noter l'achat fin 2017 de 04 véhicules, ce qui aura pour effet une nette amélioration de la sécurité et des conditions de travail et la réforme de 6 anciens véhicules par cession à la gendarmerie.**

# 5 - L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017 :

## Les conditions

- ✚ L'accent a été mis sur la sécurisation des pratiques financières (*maîtrise des risques*) dans un contexte de rationalisation budgétaire. La gestion est caractérisée par le fort impact des charges immobilières (*arriérés, factures non parvenues*) sur le budget, ce qui réduit les marges subsistant pour l'expression des politiques publiques. Une consommation optimale des crédits alloués est toujours mise en œuvre. Il convient d'insister sur la bonne coordination des acteurs de la chaîne de dépense qui joue un rôle crucial avec une prise en compte du rôle et des responsabilités de chacun et des délais de traitement nécessaires à chaque étape de la liquidation de la dépense.
- ✚ Le pilotage de la masse salariale a été bien mené. La maîtrise des processus et des outils GIRAFE, CHORUS et POEMS permet un retour d'information rapide sur l'exécution du titre 2. Les différents échanges en cours de gestion permettent un suivi affiné des prévisions/réalisations. (Récapitulatif 2016-2017 déclinée au 3° ci-dessus). Une nouvelle collègue déjà formée à l'exercice a manifesté son intérêt pour ce pilotage et sera correspondante à ce sujet.

## Point sur contrôle interne comptable (CIC) :

**CIC 2016** : L'état d'avancement des travaux en matière de contrôle interne comptable est récapitulé sur la synthèse ci-dessous :

SYNTHESE - SECURISATION DES RISQUES FINANCIERS																							Mai 2017	
DJSCS GUADELOUPE																								
Outils de la feuille de route 2016																								
Livrables Processus	Comptes rendus de CODIR		Note organisation du CIC		Carte des processus		OFN		Carte des risques		Plan d'actions		Plan de contrôles		Bilan du résultat des contrôles		EMR		Formulaire de contrôle		Taux de déploiement Réalisation de la FDR		Nombre de séries de contrôle	Niveau de validation des outils transverses
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016		
Cotation des livrables	Pour info	5%	5%	5%	5%	5%	20%	20%	15%	15%	15%	15%	15%	10%	20%	20%	5%	5%	Pour info	Pour info	100%	100%		
Interventions			X		X		X		X		X		X		X				X		0%	90%	1	CODIR
Commande publique			X		X		X		X		X		X								0%	70%		
Frais de déplacement			X		X				X		X		X								0%	50%		



### **Appréciation et recommandations d'ensemble**

Les taux de déploiement du contrôle interne comptable sont en très nette progression

Les travaux relatifs à la maîtrise des risque financier sont bien ré initiés et les outils structurant la démarche réalisés

La dynamique de la démarche s'appuiera en 2017 sur l'actualisation de l'analyse des risques propres à la DJSCS et à la valorisation des actions de sécurisation des procédures financières effectivement mises en œuvre ; les contrôles de supervision a posteriori seront renforcés

### **CIC 2017**

Un point important est à souligner : dans le cadre du changement de gouvernance et de réorganisation des pôles, une nouvelle contrôleuse interne a été nommée en septembre 2017. A cet effet, l'accent a été mis sur la méthode et la sécurisation des risques, dans le cadre d'une démarche plus longue, plus précise, incluant totalement tous les acteurs en vue d'un résultat obtenu par la consolidation des rapports (ex :OFN) et des données collectées pour une synthèse complète.

Un dispositif de formation permettra la poursuite des prescriptions liées à la feuille de route qui est triennale (2017 – 2019) et qui élargit le champ des contrôles.

### **CONTRÔLE DE GESTION**

1- Gestion dans l'application CINODE des enquêtes réclamées par la DGCS

- Rapport annuel de performance (RAP) 2016  
(TCI, Aide sociale, Contractualisation, contentieux et déficits –structures d'hébergement, opérateurs CHRS)
- Activité et fonctionnement des CDAS 2015 et 2016
- Aide alimentaire 2016 (mise à jour du fichier des associations)
- Activité du secteur Accueil Hébergement Insertion

2- Gestion dans l'application CINODE de l'enquête réclamée par la DJEPVA

- Rapport annuel de performance (RAP) 2016  
(Indicateurs Fonjep - FDVA et ACM)

3- Gestion dans le nouveau SharePoint Performance de l'enquête activité ETPT 2016 réclamée par la DJEPVA (total ETPT du programme 124 a été arrêté à 64,68)

## 6 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ACCOMPAGNEMENT à la MOBILITE et LE LABEL DIVERSITE- EGALITE

Au titre de l'année 2017, 80 agents pouvaient élargir à la formation professionnelle tout au long de la vie. Soit, 67.2 (ETP DJSCS), 11(CTS), 1(déléguée aux droits des femmes et à l'égalité). Conformément à la directive nationale 2017, elle devrait disposer d'un budget de 326€ par agent. La notification totale de 2017 est de 25 000€ *au lieu de 26 080€.*

La cellule formation composée d'un agent qui cumule plusieurs fonctions : responsable formation, conseiller mobilité carrière, contrôleur de gestion et référent diversité qui utilise les ressources du :

- Du plan national de formation de l'administration centrale établi à partir des priorités nationales découlant des besoins repérés dans les services, incluant aussi les propositions de l'INSEP
- Du catalogue de l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique),
- Des actions d'initiatives nationales (AIN), programmées par l'administration Centrale en fonction des besoins des services, mais plus axées sur les formations métier, d'adaptation à l'emploi.
- Des formations du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour les agents plus spécifiquement affectés à la politique de la ville.
- Des actions de formation de l'Institut de la gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) en rapport avec la LOLF.
- Plan de formations de la plateforme inter régionale d'appui interministériel de la PREFECTURE
- Du plan de formation local approuvé en CT
- Des actions de formation en lien avec la DIECCTE Guadeloupe (Ex : RenoiRH)

**DJSCS GUADELOUPE Document n° 1 PLAN DE FORMATION 2017 (validé en CODIR du 12 décembre 2016)**

DOMAINES / Intitulés	OBJECTIFS	Nbre d'heures	COÛT PREVISIONNEL (déplacement en métropole)	COÛT PREVISIONNEL (Inter)	COÛT PREVISIONNEL (Intra)	Observations
<b>BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE</b>						
EXCEL perfectionnement *	Gestion des feuilles d'un classeur, effectuer des tableaux et graphiques croisés dynamiques, utilisation des fonctions	21			2 100,00 €	ISP Jarry BAIE-MAHAULT
POWERPOINT *	Logiciel de présentation de la suite Office pour créer un diaporama	21			1 900,00 €	ISP Jarry BAIE-MAHAULT
Word perfectionnement *	Connaissance avancée du logiciel de traitement de texte Word (tableaux, publipostage)	21			2 100,00 €	ISP Jarry BAIE-MAHAULT
<b>GESTION ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>						
Contrôle des accueils collectifs de mineurs	Connaître les bases juridiques de la mission ICE articuler les missions régionales et départementales au service de la protection des mineurs ;	12	1 200,00 €			PNF
Formation initiale statutaire CEPJ	4 modules étalés de février à mai 2017	96	4 800,00 €			CREPS de POITIERS
Contrôle des ESSM sur la maltraitance	Actualiser les connaissances en matière d'IC. Appréhender les méthodes et outils de l'IC	28	1 500,00 €			PNF
Promotion de la diversité et prévention des discriminations, Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Valeurs de la République et laïcité *	Comprendre les enjeux et les comportements à adopter pour prévenir les discriminations Réfléchir aux mécanismes des inégalités Femmes-hommes et aux stéréotypes sexistes et analyser leur Impact sur les agents et l'institution Acquérir les repères historiques et les	4				SEMINAIRE Pour l'ensemble du personnel  Formateurs internes

	références juridiques de base concernant le principe de la laïcité						
<b>PREPARATION AUX EPREUVES DE CONCOURS</b>							
Préparation Attaché principal d'Administration de l'Etat	Promotion interne par la voie de l'examen professionnel	e,learning			260,00 €	Prestataire de la DRH	
Prépa concours IASS	Promotion interne par la voie de l'examen professionnel	e,learning			- €	DRH / EHESP	
Prépa examen prof SACN en e-learning	Promotion interne par la voie de l'examen professionnel	e,learning			600,00 €	Prestataire de la DRH	
Prépa concours SACS en e-Learning	Promotion interne par la voie de l'examen professionnel	e,learning			130,00 €	Prestataire de la DRH	
Prépa concours de Technicien Sanitaire	Promotion interne par la voie de l'examen professionnel	e,learning			260,00 €	Prestataire de la DRH	
					<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 350 €</b>

### FORMATIONS 2017-2016

### BILAN DE LA PARTICIPATION PAR PÔLE

INDICATEURS	2016	2017	%	Observations
Nombre total de participations à tous types de formation	109	104	100%	
Nombre de participations des agents du pôle SG	37	26	25%	
Nombre de participations des agents du pôle SPORT	16	14	13%	
Nombre de participations des agents du pôle CS	25	41	40%	
Nombre de participations des agents du pôle EFC	20	15	14%	
Nombre de participations des agents des juridictions sociales	9	5	5%	
Nombre de participations (secrétariat de Direction)	0	3	3%	

Y compris la participation des agents au séminaire VLR / Egalité / Diversité / Discriminations mais sans les données sur les formations spécifiques des CTS

## BILAN DES FORMATIONS 2017

INDICATEURS	Nombre	%	Observations
Crédits formation 2017	25 000,00€		idem 2016
Crédits accordés au titre du FIS en septembre 2017	4 000,00€		Formation initiale statutaire suite nouvelle affectation de Mr Eddie COURIOL
Budget global formation 2017	29 000,00€		
Effectif DJSCS (y compris les CTS, les MAD et contractuels)	84		au regard du flux entrée/sortie
Nombre d'agents ayant eu accès à au moins une formation *	53/84	63%	soit 3 points de moins qu'en 2016
Nombre de femmes ayant eu accès à au moins une formation	40/56	71%	soit 9 points de plus qu'en 2016
Nombre d'hommes ayant eu accès à au moins une formation	14/28	50%	soit 23 points de moins par rapport à 2016
Participation à des formations interministérielles	19		soit 5 agents de plus par rapport à 2016
Participation à des formations en métropole (PNF et autres)	6		contre 16 en 2016
Crédits consommés (au maximum)	20 515,00€	70,74%	
Self-service RenoiRH (module formation)			opérationnel

\* Y compris la participation des agents au séminaire de formation « VLR / Egalité / Diversité / Discriminations »

### Synthèse Formation 2017

Certains agents se sont positionnés sur des stages mis en place par la plateforme interministérielle de la préfecture grâce à l'application SAFIRE. Ces stages sont variés et nous obtenons des places (2016 et 2017) pour les agents en raison du positionnement de la DJSCS sur certaines actions (Diversité citoyenneté...)

En 2016 nous avons mis l'accent sur la promotion professionnelle en proposant des formations pour les concours et examens professionnels ce qui est aussi une constante des RH en 2017. Cette année encore nous avons eu à financer de nombreux déplacements au titre de la formation (*tant initiale que continue*) vers la métropole d'où la problématique constante des coûts et de la formation tout au long de la vie

La directive nationale d'orientation (DNO) 2017, a alloué à la formation des crédits d'un montant de 25 000 €.

Suite à la nomination de M. Eddie COURIOL en tant que Directeur du CREPS, 4 000€ nous ont été versés au titre de la formation initiale statutaire (FIS). C'est donc une somme globale de 29 000€ qui est dévolue à la formation pour 2017

#### Chiffres-clefs 2017 :

- Le plan de formation DJSCS 2017 a été mené à son terme sauf une formation (contrôle des ESMS sur la maltraitance)
- Les crédits formation ont été entièrement consommés
- Les formations réalisées en dehors du plan ont coûté environ 7 000€
- Le taux de formation reste satisfaisant (63% des agents de la DJSCS ont participé au moins une fois à une formation),
- 19 agents ont bénéficié au moins une fois une formation interministérielle soit 5 agents de plus par rapport à 2016
- le taux de participation réalisé en 2017 par secteur s'établit ainsi :

Sur 105 formations recensées, le **Pôle SG** atteint un taux de participation de **25%**, le **Pôle CSJVA 40%** ; le **Pôle Sport 13%** et le **Pôle EFE 14%**.

N.B. : La participation des CTS aux séminaires annuels proposés par les Fédération n'est pas identifiée et devra être ajoutée en 2018.

#### LABEL DIVERSITE et EGALITE

Les ministères sociaux ont obtenu de la **commission de labellisation le 13 juillet 2012, le label Diversité pour 4 ans**, pour le périmètre des services centraux et certains services territoriaux dont la DJSCS de Guadeloupe

En décembre 2016, les ministères sociaux ont fait acte de candidature au label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les services centraux et déconcentrés intégrés depuis 2012 au périmètre du label diversité intègrent également le périmètre égalité en raison des liens très étroits entre les deux labels.

La DJSCS de Guadeloupe entre donc de fait dans ce nouveau périmètre de labellisation égalité.

**Le 8 novembre 2017**, la DJSCS de Guadeloupe a été auditée par l'AFNOR non seulement sur le renouvellement de son label diversité mais aussi sur la demande de labellisation Egalité

Nous avons eu à répondre des actions mises en œuvre tant en interne qu'en externe sur les deux thématiques pour répondre aux exigences du cahier des charges de Labellisation diversité et égalité dans les 7 domaines suivants :

- 1- Etat des lieux, diagnostic et analyse de risque
- 2- Définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle et diversité
- 3- Cellule d'écoute
- 4- Communication interne, sensibilisation, formation
- 5- Prise en compte de la politique diversité et égalité dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance de l'organisme
- 6- Communication externe, ancrage territorial, relation avec les fournisseurs/clients de l'organisme et les usagers
- 7- Evaluation et axes d'amélioration de la politique

### Quelques éléments clefs :

- Etat des lieux (absence globale de situation de discrimination, pas de plainte)
- Formation du personnel : 80 %
- Site internet (2 actions phares + un article sur la diversité)
- Partenaires bien identifiés (ARACT, CNFPT, Service SDFE, Délégués du Défenseur des Droits, GRETA, Association FORCES)
- Bilans annuels diversité très approfondis (extrait du rapport d'auto-évaluation)
- Evaluation : les agents remplissent une fiche d'évaluation ou participent à un Quiz

***A l'issue de leur semaine d'audit, MM. Pierre KAZZI et Jean-Pierre ROUSSEL ont procédé à une restitution globalement positive de leurs audits.***

### **CONSEILLER MOBILITE/CARRIERE**

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit en son article 12 le transfert définitif, au 1er janvier 2019, du contentieux des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), des tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI), et d'une partie des commissions départementales d'aide sociale (CDAS) vers les futurs pôles sociaux des tribunaux de grande instance (TGI) spécialement désignés. Cette réforme d'ampleur va se déployer en 3 étapes :

- Préparation active du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 : (atteindre moins d'un an d'activité)
- Période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 : mise à disposition des personnels en charge des activités transférées
- Stabilisation de l'activité et de la situation des personnels à partir du

L'instruction interministérielle du 2 janvier 2017 relative à la mise en œuvre de la réforme des juridictions sociales prévoit que les agents concernés par la réforme doivent recevoir un accompagnement individualisé de la part du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère de la justice et des organismes de sécurité sociale pour faciliter leur évolution professionnelle. Cet accompagnement doit être réalisé par le Conseiller mobilité carrière du ministère des affaires sociales et de la santé en partenariat avec les services administratifs régionaux du ministère de la justice et les organismes de sécurité sociale.

### Synthèse des entretiens :

Agents concernés	Nombre	Souhaite rejoindre le ministère de la justice à horizon 2021	Souhaite réintégrer sa structure d'origine à horizon 2021	Ne se prononce pas pour l'instant
DJSCS	3	1	1	1
CGSS	6		3	3
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## BILAN GLOBAL DU SECRETAIRE GENERAL

### Les points positifs recensés :

- Utilisation maximale des crédits du BOP 124 à l'instar des années précédentes dans le cadre des délais imposés
- Montée en compétences notable des personnels des fonctions supports et cependant 1 ETP non disponible (CLM) avec une tension sur la chaîne de la dépense plus réduite
- Travail important de préparation en continu des dossiers à transmettre au PESE
- Répartition par genre des membres du CODIR restreint (Chefs de Pôle : 2 hommes et 02 femmes) et importance du CODIR élargi et des comptes rendus recensant les sujets traités et portés à la connaissance des agents (*importance de ce "journal interne de la vie du service au travers des décisions et comptes rendus d'activité"*)

La DJSCS s'est engagée dans un plan de recrutement tendant à augmenter le taux de femmes dans l'équipe d'encadrement. La tendance pour les adjoints au chef de pôle 2016 – 2017 est ainsi déclinée : 04 femmes adjointes au chef de pôle.

### Les points de vigilance recensés :

- La saisonnalité de la dépense s'est améliorée mais reste insuffisamment maîtrisée. Comme les années précédentes il y reste un déséquilibre important entre le début et la fin de l'exercice. On note l'effet « goulot d'étranglement » en fin d'exercice ce qui multiplie les risques. Engorgements du service financier et de la plateforme CHORUS par trop de « demandes d'achat », délégations de « subventions » urgentes et au dernier moment sont quasi quotidiens.
- La gestion financière des BOP s'est complexifiée et demande une maîtrise non seulement des processus mais également de l'outil CHORUS.
- Comme l'an dernier, nous demandons de tenir compte pour 2016 des surcoûts liés aux frais de déplacements pour les formations hors du département des agents (PNF, regroupements, missions de la DDFE, agents en PNA qui impactent le fonctionnement). Ainsi, Il est nécessaire de calibrer et de préciser le montant annuel des frais de déplacements et de missions de la DRDFE, des agents en PNA et comptabiliser le budget de fonctionnement en calcul de postes de travail et non de plafond d'emploi.

Le bilan de cette année s'avère globalement positif ;

#### Pour les RH :

En termes de profils recrutés (CIC, IASS, gestionnaires instructeurs de catégorie B, PTP...) et de renforcement des compétences métiers ; de mise en place de dispositifs et de saturation du plafond d'emploi. La DJSCS a pleinement exploité les ressources GEPEEC.

#### Pour le fonctionnement :



En termes de régularisation de passif, de sécurisation des SI et d'acquisitions visant à améliorer les conditions de travail. Reste à maintenir une vigilance sur le rebasage global et le calibrage des catégories de charges en corrélation avec l'exploitation des sites.

### **DISPOSITIF STRATEGIQUE DE FIN DE GESTION 2017**

Des mesures stratégiques, alliées à un plan drastique de ciblage et de réduction des dépenses aura permis de réguler et lisser la gestion en cours d'exercice, pour permettre de meilleures assises budgétaires pour la fin de gestion

#### **Mesures financières stratégiques (équipe de direction)**

Sous l'impulsion du directeur et suite à un audit interne un plan d'action a été décliné :

- Phase 1 : mise en place de restrictions budgétaires pour résorption du passif (*charges immobilières/AA*)
- Phase 2 : recensement des éléments indispensables au fonctionnement général et à la sécurité
- Phase 3 : Anticipation des besoins (Ministère, BOP 0724) en amont du DG (quantification)

#### **Mise en œuvre**

- Obtention crédits (*charges/Cyclones/Invest.*) **175 797€**
- Achats Informatiques (0124) **: 38 025€**
- Parc Automobile (04 véhicules) **: 56 160€**
- Maintenance curative Post Cyclone **: 16 511€**
- Travaux électriques (0724)-Informatique **: 38 862€** **TOTAUX : 325 555€**

Il convient de souligner l'effort particulièrement important effectué par le ministère pour la prise en compte de demandes urgentes liées au passif en charges immobilières et à la prise en charge des dégâts provoqués par les phénomènes climatiques. Cette prise en compte rapide, efficace et dont les crédits ont été notifiés en amont du dialogue de gestion, a permis aux agents de retrouver très rapidement de bonnes conditions de travail et à la DJSCS d'exercer ses missions dans des délais très rapides.

La DJSCS a aussi élargé au BOP 0724 ce qui a permis l'acquisition de matériels permettant l'amélioration des conditions de travail.

Le travail entrepris doit cependant se poursuivre sur les années à venir.

## 7 - L'IMMOBILIER : Les baux actuellement en cours de la DJSCS sont les suivants :

TABLEAU RECAPITULATIF DES BAUX DJSCS DE GUADELOUPE				
	CMCR-GREFFE Basse-Terre	DJSCS annexe Raizet	SITE RAIZET TASS	SITE RAIZET TCI
Convention		DJS 1005_1S	TASS 1005_1S	TCI 1005_1S
<b>Date début Bail initial</b>	<b>14/08/2015</b>	<b>01/01/2013</b>	<b>01/01/2013</b>	<b>01/01/2013</b>
Durée du Bail initial	09 ans	03 ans	03 ans	03 ans
Date de fin du Bail	14/08/2024	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015
Libellé bail	Parcelle AM625	Cadastre AB1S8-938m <sup>2</sup> -167m <sup>2</sup> SC	138.76m <sup>2</sup>	
Adresse	9 rue de l'Herminier	Ancien aéroport	Ancien aéroport	Ancien aéroport
Code Postal	97100	97139	97139	97139
Ville	BASSE-TERRE	ABYMES	ABYMES	ABYMES
Nom Fournisseur	SARL Promotion Immobilière	SARL SOC AEROPORT	SARL AEROPORT	SARL AEROPORT
Date EJ initial	août-15	18/12/2012		
N° EJ initial	2000230035	2200136551		
Montant EJ initial		500 000 €		
<b>Date Avenant N°1 au Bail</b>	<b>01/07/2016</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>01/01/2016</b>	<b>01/01/2016</b>
Durée Avenant 1 du Bail	08 ANS 14Jrs	5 ans	5 ans	5 ans
<b>Date de fin de l'avenant</b>	<b>14/08/2024</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
Montant actuel <b>Loy/AnX3ans</b> <i>Hors révision de prix</i>	160 560 €	539 820 €	75 219€	46 089€
Nom Fournisseur	Antilles Patrimoine Immobilier	SARL SOC AEROPORT	SOC AEROPORT	SOC AEROPORT
Fournisseur	1001196411	10010319544	"	"
Adresse Fournisseur	Vince - Arnouville	Zone Aéroportuaire	"	"
Adresse 1 Fournisseur	6, chemin des charentes	site Ex SORI-SERVAIR	"	"
Code Postal	97170	97139	"	"
Ville	PETIT-BOURG	ABYMES	"	"
N° EJ Sur Avenant	2000244781	2200136551	"	"
Montant Loyer mensuel + révisi	4 460 €	14 994.45 €	"	"

Il convient de constater l'impact de ce schéma multi sites qui a des incidences importantes en termes de charges immobilières qui grèvent actuellement une part importante du budget (contrats et maintenances obligatoires /code du travail et sécurité des agents. ***Les transferts 2019 impacteront le TASS et le TCI***. Le siège situé à Basse-Terre complète cette liste pour un loyer budgétaire annuel de 161 456€ en 2017

## 8 - LA REPRESENTATION DES PERSONNELS ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les personnels sont représentés par le CT Comité Technique issu des **élections du 4 décembre 2014** composé de la manière suivante : **(04 sièges)**

REGION	Total Inscrits	Total Votants	% Participation	Blancs/Nuls	Total Exprimés	UNSA	CFDT	FO	FSU	UTEDUGTG	CGT
GUADELOUPE	78	54	69,23%	04	50	4	0	0	0	0	0
Nombre de sièges						4	0	0	0	0	0

- Les personnels sont représentés par le CT Comité Technique issu des **élections du 20 octobre 2011** composé de la manière suivante : **(06 sièges)**

REGION	Total Inscrits	Total Votants	% Participation	Blancs/Nuls	Total Exprimés	UNSA	CFDT	FO	FSU	UTEDUGTG	CGT
GUADELOUPE	87	65	75.00%	05	60	5	0	0	0	1	0
Nombre de sièges						5	0	0	0	1	0

Suite aux dernières élections, la composition du CT a été modifiée : 4 de l'UNSA (contre 5 UNSA et 1 UGTG pour l'ancien CT- Elections du 20/10/11)  
L'objectif de l'émergence d'une culture commune reste encore d'actualité et a progressé d'année en année. Les anciens règlements intérieurs (DDJS) et (DSDS) sont restés en vigueur. L'Arrêté **du 8 septembre 2017 relatif à l'organisation du temps de travail dans les D.R.J.S.C.S., D.R.DJ.S.C.S., D.J.S.C.S.** sera applicable au **01/09/2018**. Des groupes de travail RIL et des réunions CT – CHSCT sont prévues pour le balisage de ce dossier.

### Le Comité Technique

Il s'est réuni lors des séances du 23 mars 2015, du 22 juin 2015 et du 14 décembre 2017

### Le CHSCT

S'est tenu à la suite du CT du 14 décembre 2017

### **La médecine de prévention**

Le compte rendu du médecin de prévention attendu n'a pu être exploité en séance. Le compte rendu a été transmis début 2018 : ses conclusions sont les suivantes : L'effectif ayant fait l'objet de visites (3) est insuffisant au regard du contingent (92).

Il a été rappelé diverses campagnes de prévention proposant un calendrier de visites aux agents pour promouvoir la santé au travail. La direction et le service RH ne sont pas satisfaits de la gestion de ce dossier et une convention future pourrait être formalisée pour des résultats plus satisfaisants.

# 9 – LA LOGISTIQUE:

## Les matériels bureautiques et informatiques : Etat du parc

Le parc informatique a été renouvelé sur plusieurs années en fonction de l'ancienneté des postes et des migrations vers Windows 7 ; ce renouvellement n'est pas encore terminé en raison des dotations budgétaires restreintes qui obèrent les marges de manœuvre.

- a) Les locaux rénovés sur les crédits PIL disposent de la fibre optique qui améliore les performances, d'onduleurs et d'une salle serveurs distribution réseaux climatisée.
- d) La téléphonie fixe est sous protocole IP (postes Alcatel-Lucent 4018-4028-8018-4038-4068).
- e) Tous les chefs de pôles sont dotés d'un Smartphone avec messagerie professionnelle et les adjoints d'un smartphone professionnel
- f) Les salles de réunion sont équipées de matériels de rétroprojection fixes performants. (Basse-Terre et Raizet)
- g) Chaque pôle est équipé d'un copieur multifonction (imprimante, photocopieur, scanner). Matériel de moins de 4 ans qui sera renouvelé en 2018
- h) 02 salles sont équipées d'un système de visioconférence sous liaison IP et RIE (AVAYA)

## Contrats de maintenance

- Téléphonie : @BS (ad-hoc) (Tél fixe) et ORANGE BUSINESS (flotte)
- Gestion du temps et Badgeuses: BODET
- Copieurs multifonctions : XEROX – LA BUREAUTIQUE
- Maintenance ad-hoc pour les 02 onduleurs

## Marchés publics mutualisés

Le système mutualisé des marchés publics est utilisé :

- Téléphonie fixe : marché subséquent national (Orange)
- Téléphonie mobile : marché préfecture Guadeloupe avec Orange Business (*puces GSM et flotte*)
- Marché d'assurance véhicules (GROUPAMA)
- Marché XEROX arrivant à échéance
- Marché de fournitures de bureau (IPM, BUROSTOCK...)

## Détails

La DJSCS dispose de :

- postes de travail Fixes bureautiques : **85**
- postes de travail portables : **16**
- téléphones fixes : **80**
- téléphones mobile (téléphone / Smartphones / tablettes) : **10 Smartphones / 08 téléphones**
- autocommutateur : 1 IPBX OXO release 8 (**03 ALCATEL**)
- solutions d'impression : **Basse-Terre : 07 Copieurs Multifonctions - Raizet : 04 Copieurs Multifonctions**
- serveurs : D'impression, de badgeage, de messagerie et réseau : (**04serveurs/ 2gestion du temps/2 réservation de ressources**)
- sécurité des informations : Passerelles Routeur JUNIPER de sécurité
- gestion du temps et badgeuses : **KELIO/BODET (03)**
- visio-conférence : **AVAYA (IP RIE – IP PUBLIQUE)**
- sécurité des installations : **Salle des serveurs sécurisée, (entrée), Climatisée, onduleurs**
- Téléviseurs (**05**)
- Pieuvres audioconférence (**02**)

## 10 - LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

### Les sujets rencontrés en interne ...

- Année de réorganisation suite au changement de gouvernance, avec une reconnaissance des points forts de chaque pôle en termes d'expertise. Il resterait à mettre en exergue la complémentarité des pôles entre eux. Confusion entre performances individuelles reconnues (savoirs) et savoir-faire comportementaux indispensables pour l'efficacité de l'action collective
- Le travail en équipe du service de l'exécution de la dépense titre 3 s'est fluidifié lors de la fin de gestion avec la reconnaissance des acteurs, la prise en compte des délais nécessaires à chaque acteur pour l'exécution totale de la dépense. A noter le fort investissement avec un ETP en moins aux finances
- Les outils bureautiques et informatiques basiques méritent encore d'être mieux maîtrisés (Excel, Word, PowerPoint, messagerie,...), des stages sont programmés/an
- Application de la réglementation sur l'utilisation des véhicules administratifs malgré les rappels collectifs (note de service, points en réunions) ou individuels (méls aux contrevenants, ou entrevues...) à consolider
- L'utilisation de « Kélio » qui a succédé à BODET pour les demandes de congés et absences, dans certaines unités, souffre encore du poids des habitudes (demandes du jour pour le lendemain, pas d'inscription de demandes lors de stages ou missions, sollicitations nombreuses du service GRH par les agents pour inscrire leurs demandes de congés, parfois à postériori, constat de « badgeage » hors présence, etc...)

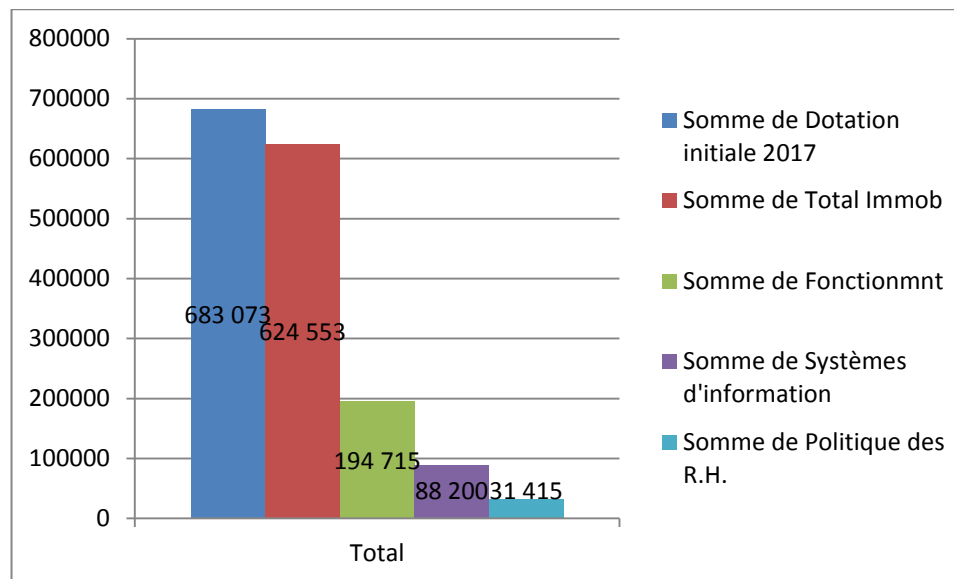
### Remédiations portées ou à apporter...

- Equilibrage de la dépense sur les quatre trimestres  
→ Améliorer la saisonnalité de l'exécution de la dépense pour éviter l'engorgement du dernier quadrimestre et les situations de tension et de stress. Prévoir pour les BOP métier, une programmation avec des objectifs cible de dépenses par trimestre (par exemple : **taux de consommation des crédits au 31 mars de 30%, au 30 juin : 75% et au 31 octobre : 100%**)
- Renforcer la transversalité entre les différents pôles  
→ Piste : actions tendant à renforcer la bonne connaissance des missions des collègues, les passerelles susceptibles de développer et valoriser et développer l'esprit d'équipe (sorties, séminaires, missions dating...), ou toutes activités permettant de resserrer les liens, de découvrir les expertises des uns et des autres pour mieux comprendre les complémentarités à construire ou mettre en exergue  
→ Autre piste : prévoir des sessions co-développement entre les managers (préconisation forte du ministère) et au sein des équipes afin de définir les procédures les plus adaptées face à certaines thématiques et éviter l'isolement face une situation, une évolution institutionnelle ou réglementaire.
- Continuer de former les agents aux outils bureautiques et notamment à Excel et Word pour une bonne maîtrise des tableaux de suivi et des restitutions en réunions plénières
- Poursuivre les formations et le perfectionnement à la rédaction administrative (rappel des principes de la rédaction administrative, mise en page, lettres, bordereaux, savoir identifier les principaux documents administratifs et leurs objectifs, savoir choisir le document adapté à l'objectif de communication, utiliser et savoir organiser les tableaux,
- Consolider les pratiques en matière d'utilisation des véhicules de service, de rediffusion de circulaires, des messages particuliers du directeur, etc..., en renforçant l'organisation et la coordination financière et administrative des pôles et uniformiser les protocoles validés en codir...
- Réflexion de fond à mener sur la communication en interne et le traitement des informations

### Éléments de cadrage et de rebasage du budget

L'analyse des charges immobilières fixes de la direction et des sites annexes révèle une notification budgétaire qui ne laisse pas de marge de manœuvre malgré la politique de restrictions des dépenses initiée.

Les éléments budgétaires déclinés ci-dessous permettent d'expliquer cette situation.



DOTATION 2017 DJSCS	683 073
CHARGES IMMOBILIERES	(*) 624 553
FONCTIONNEMENT	194 715
SYSTEMES D'INFORMATION	88 200
POLITIQUE RH	31 435
TOTAL CHARGES	938 903
DIFFERENTIEL	-255 830

(\*) Les charges immobilières **représentent 91% de la dotation initiale** en fonctionnement (AE=CP) sur une année pleine, et la capacité à restreindre les autres coûts est limitée au regard des obligations (formation, fonctionnement, missions et systèmes d'information) nécessaires aux conditions de travail des agents. Une note de cadrage résumant les indispensables a été adressée à cet effet au bureau ministériel en charge de la gestion des crédits territoriaux.

## Progrès constatés

- Meilleure maîtrise de Chorus tant dans le service prescripteur que sur la plateforme avec la nécessité de rappeler que les dépenses doivent impérativement faire l'objet d'un engagement préalable et d'un bon de commande de la plate-forme chorus.
- Progression de la dématérialisation avec le portail CHORUS Fournisseurs et les restitutions spéciales de consultation
- Contrôle régulier de l'exécution du titre 2 à l'aide de PDFEDIT POEMS et CHORUS CŒUR
- Renforcement de la culture partagée du contrôle interne comptable notamment du fait de l'implication de la nouvelle contrôleuse interne comptable qui fera le lien avec les chefs et adjoints au chef de pôle et les personnes chargées de la gestion des BOP de métiers et de fonctionnement. L'amplification des travaux menés par ses soins permettra de tenir les échéanciers et phases incontournables délinées sur la feuille de route.

## Les éléments externes qui nous impactent :

1. Gestion dans l'urgence et les chevauchements de demandes des tutelles (*Ministère, Préfecture notamment*), et d'enquêtes toutes importantes et urgentes → stress, nervosité, désorganisation, mal administration, diktat de la messagerie électronique
2. Référents : La désignation de « référents » et/ou correspondants dans tous les domaines : Contrôleur interne comptable, MC, CHORUS, GRIMM, AGEP, FORMATION, égalité homme/femme, référents diversité, correspondant Handicap, label Marianne ,référent Achat, Modernisation et réorganisation, hygiène et sécurité, action sociale, correspondant RH permet une bonne représentation de la DJSCS dans les actions conduites par le ministère et par la préfecture. Il convient de souligner qu'il est parfois difficile pour une petite structure de répondre pleinement à toutes ces importantes sollicitations qui souvent se chevauchent et demandent un traitement rapide dans des délais mal appréciés au regard des missions et du quotidien de l'agent.
3. loi Sauvadet : Le dispositif de titularisation des agents contractuels de la fonction publique, prévu par la loi du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) a été prolongé jusqu'en 2018, par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. (*reste un seul assimilé cadre A technique*)  
Dans ce cadre, le recensement des agents éligibles à ce dispositif a été opéré, à la DJSCS. Le recrutement d'un titulaire n'est pas prévu (pas de corps d'accès).
4. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : A la demande du ministère, un recensement et une actualisation des fonctions et des postes pouvant donner droit à l'attribution d'une « NBI ville » ont été effectués afin de permettre une meilleure adéquation entre l'évolution depuis près de 15 ans des métiers des administrations et les fonctions initialement définies par les décrets des 16 et 21 novembre 2001.
5. Nouvelles modalités de gestion du bop 147 dédié à la politique de la ville : L'introduction GISPRO en interface avec le traitement Chorus par le CSP1 a conduit les agents à renforcer les échanges avec le CPSI notamment à la fin de gestion 2016 devant l'impérieuse nécessité de réduire au mieux les délais de traitement et de bascule automatisés. Il convient de souligner les résultats en termes de consommation des crédits et du pilotage de la chaîne de dépenses dans ce contexte particulier de prise en main de l'outil et de nouveaux processus par l'équipe en charge de ce dossier.



6. Définition des nouvelles modalités du transfert des TASS-TCI et CDAS vers le ministère de la justice : La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle prévoit le transfert de l'ensemble de ces contentieux vers les juridictions judiciaires de droit commun (TGI) qui disposeront désormais d'un pôle social spécialisé (au moins un par département). L'intégration de la juridiction sociale au sein de la juridiction de droit commun et le regroupement du contentieux social doivent constituer un levier d'amélioration du service public visant :
- à terme, une réduction des délais de jugement qui permettra aux justiciables de sortir au plus vite de situations difficiles ;
  - l'uniformisation des procédures pour traiter de manière plus homogène et efficiente des dossiers volumineux et socialement sensibles ;
  - l'amélioration du pilotage de ces contentieux par l'intégration des juridictions sociales au sein des pôles sociaux des TGI.

Les perspectives proposées aux agents sont adaptées aux situations très diverses des personnels exerçant actuellement leurs missions au sein des juridictions sociales, qu'ils soient agents de l'État ou personnels des organismes de sécurité sociale.

Dans le cadre du plan de résorption dossiers en stocks des TASS-TCI, 1 ETP supplémentaire sera recruté, en 2018 afin de renforcer les effectifs dédiés à ces missions. Un comité de pilotage réunissant les instances de services préfectoraux, de la DJSCS, de la justice et des affaires sociales a été mis en place début 2017. Il fonctionne dans un excellent esprit et permet des avancées notables en augmentant le nombre des audiences et le volume des dossiers grâce à la mobilisation des agents et aussi à la désignation d'un nouveau magistrat sur le TASS.

## 11 - BILAN CDAS

Statistique 2017 pour la CDAS							
Nombre de dossiers enregistrés CMU-C :	19	Nombre de dossiers présentés pour la CMU-C, ACS :	25	Nombre de dossiers en avis favorables CMU-C, ACS :	04	Nombre total d'avis défavorables CMU-C, ACS	21
		Nombre de dossiers enregistrés ACS :	10	Nombre de dossiers enregistré AME :	01	Le nombre de dossiers relevant de la CGSS :	30
Le nombre de dossiers relevant de l'APA :	29	Nombre de dossiers présentés pour l'APA :	21	Nombre de dossiers en avis favorables APA :	09	Nombre total d'avis défavorables APA :	12
Nombre total d'avis favorables :	13	Le nombre de dossier relevant du RMI :	01				

**Nombre d'audiences : 2 - Nombre de dossiers en instance à ce jour : 59**

# 12 - BILAN TASS

## MISSIONS ET MOYENS

Missions : Juridiction civile spécialisée du premier degré, chargée du contentieux général de la sécurité sociale, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) instruit et règle en première instance les différends entre particuliers ou entreprises et les organismes de sécurité sociale ,auxquels donne lieu l'application des législations et réglementations de sécurité sociale et qui ne relèvent pas, par leur nature, d'un autre contentieux. Son Secrétariat-greffe relève de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) (art. R.142-15 du Code de la SS).

### Moyens Humains

Le TASS est présidé par un Magistrat honoraire de carrière assisté de deux assesseurs, représentant l'un, les salariés et l'autre les employeurs.

1 Secrétaire-greffière en titre

4 Agents mis à disposition par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSSM) dans le cadre d'une convention.

### Moyens Financiers

Un budget propre permet de couvrir les dépenses de personnels (hors rémunération de fonctionnaires), de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses sont avancées par la CGSSM et remboursées par la C.N.A.M.T.S. (art. L. 144-5 et R.144-11 du Code de SS).

### Gestion financière

Une particularité historique est à noter ; les charges immobilières (*fluides notamment*) sont prises en charge sur la dotation du BOP 0124 sans aucun moyen spécifique dédié. Evolution à prévoir dans le cadre du transfert au TGI.

## BILAN D'ACTIVITE

STATISTIQUES DU TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE		
2017		
TASS	2016	2017
Nombre d'Affaires Nouvelles	1 549	1 346
Nombre d'affaires terminées	1 002	1 679
Nombre d'Affaires en cours	2 528	2 195

**STATISTIQUES DU TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE DE LA GUADELOUPE**

**TGI POINTE A PITRE**

**ACTIVITE DU TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

ACTIVITE	NOMBRE
	Régime général
Nombre d'affaires restant à juger.....au 31 décembre 2016	2 528
Nombre d'affaires inscrites du.....1er janvier au 31 décembre 2017	1 346
Nombre d'affaires évacuées du.....1er janvier au 31 décembre 2017	1 679
Nombre d'affaires restant à juger.....au 31 décembre 2017	2 195

***Activité préconisée, dans le cadre du transfert des TASS, pour la résorption des stock : programmation de 36 audiences dont 4 réservées exclusivement aux délibérés, soit une moyenne de 4 audiences/mois et de 150 dossiers chacune. 2 ont été annulées à cause des ouragans IRMA et MARIA.***

**ANALYSE ET PERSPECTIVES**

La situation du TASS reste toujours préoccupante au regard du volume du stock ; un taux d'activité a été préconisé ci-dessus (tableau joint) pour pallier ce retard. Pour 2018, un assistant juridique a été affecté au TGI par la Justice et un assistant greffier à la DJSCS pour résorber le stock au maximum avant le 31/12/2018.

# 13 - BILAN TCI

## Rappel des missions et moyens

### **Ses missions**

Le TCI est une juridiction spécialisée du premier degré chargée du contentieux technique de la sécurité sociale (état et degré d'invalidité, état d'incapacité permanente de travail, taux d'IPP en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle, droit à l'AAH, à l'AEEH).

### **Ses moyens**

#### *Humains :*

- ✓ Le TCI est présidé par une personnalité qualifiée nommée pour 3 ans par arrêté du Garde des Sceaux ;
- ✓ Des assesseurs désignés pour 3 ans par le premier président de la Cour d'Appel sur des listes proposées par les organisations syndicales les plus représentatives).
- ✓ Une secrétaire en titre désigné par la DJSCS
- ✓ Un agent mis à disposition par la CGSS

#### *Matériels et Financiers :*

Le TCI dispose de moyens propres (mobilier, matériel bureautique et informatique et fournitures de bureau) payés sur un budget propre financé par la CNAMTS.

Le budget élaboré par la secrétaire, validé par le DJSCS puis par le Ministère et la CNAMTS couvre toutes les dépenses du personnel (hors fonctionnaire), de fonctionnement, de même que les dépenses d'investissement.

La rémunération de la Présidente est à la charge du budget de l'Etat.

Les indemnités des assesseurs, les expertises et frais de transport des requérants sont pris en charge hors budget de la juridiction.

**Année 2017 : 10 audiences**

Recours en instance au 01/01/2017 : 244 - Recours reçus : 178 - **TOTAL : 423** – (Revois : 35)

Recours examinés : **312**

Recours en instance au 31/12/2017 : **248**

Nombre de recours enrôlés : **247**

Nombre de décisions définitives : **174**

**MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

- Frais de personnel (CGSS) : **54 300€**

- frais de fonctionnement et investissement : **26 580€**

**TOTAL : 80 880€**

**RESSOURCES HUMAINES**

L'effectif est de 2 ETP

- 1 secrétaire titulaire

- 1 agent mis à disposition par la CGSS

## 14 - BILAN COMMISSION DE REFORME

Dans chaque département une commission de réforme est constituée pour apprécier la réalité des infirmités invoquées, la preuve de leur imputabilité au service, les conséquences et le taux d'invalidité qu'elles entraînent, l'incapacité permanente à l'exercice des fonctions. Elle est saisie par l'autorité administrative ou à la demande d'un agent.

Elle est obligatoirement consultée :

- pour la mise à la retraite par anticipation d'un agent pour invalidité (*-25 ans de service suite à avis du Comité Médical*) ;
- sur l'attribution d'une pension d'orphelin infirme ;
- sur l'aptitude ou l'inaptitude du fonctionnaire ou sur le reclassement pour inaptitude physique de l'agent à exercer ses fonctions ;
- sur la mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions ;
- pour l'attribution et la révision du taux de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) ;
- sur le bénéfice de la majoration spéciale pour tierce-personne.

### Bilan de l'année 2017

Le bilan des actions de l'année écoulée, objet de ce rapport d'activité est essentiel. Il est simplement et légitimement l'occasion de rendre compte de nos actions et de l'accomplissement des missions qui nous sont confiées dans un contexte social, professionnel de plus en plus exigeant.

Depuis la parution du décret du 17 novembre 2008, l'administration reste compétente pour reconnaître l'imputabilité au service par rapport à une maladie professionnelle.

En rendant la saisine de la commission facultative dans de nombreux cas, le législateur a conduit les administrations à prendre plus de responsabilités que par le passé en leur confiant le contrôle de déontologie. Cependant, le nombre relativement important d'avis "défavorables" rendent **OBLIGATOIRE** l'avis de la commission. Face aux difficultés d'appréciation, les dossiers sont de nouveau soumis à l'avis de la commission de réforme compétente pour avis. La commission reste donc saisie de situations qui auraient pu faire l'objet d'un examen approfondi par les seules administrations. Ce seuil d'activité reste donc à un niveau comparable aux années précédentes dans un contexte de forte sollicitation et sera amené à se poursuivre durablement. Il est aussi à noter que de plus en plus d'agents font appel à des cabinets juridiques suite à des contentieux sur leur dossier avec les administrations concernées. L'accueil physique des requérants et des différents partenaires requiert donc une organisation afin de faciliter le dialogue pour des échanges fructueux sur l'accompagnement optimal de ces personnels.

### ➤ CAS DE SAISINE

Comme pour les années précédentes, la très grande majorité des saisines relatives aux agents de la fonction publique de l'ETAT émane des administrations dont relève les fonctionnaires intéressés.

Les demandeurs recourent rarement à la possibilité qui leur est offerte de saisir directement la commission tout en avertissant leur administration. Cette faculté ouverte aux agents peut permettre de résoudre le désaccord éventuel qu'ils rencontrent avec leur administration. En permettant tant à l'administration qu'à l'agent de saisir la commission, ces règles assurent en principe la saisine de la commission dans des conditions satisfaisantes lorsque celle-ci est nécessaire.

**COMMISSION DE REFORME SEANCES 2016**

JANVIER	14	JUILLET	19
FEVRIER	12	AOUT	-
MARS	07	SEPTEMBRE	16
AVRIL	20	OCTOBRE	10
MAI	15	NOVEMBRE	21
JUIN	-	DECEMBRE	17
<b>TOTAL</b>			<b>151</b>

**COMMISSION DE REFORME SEANCES 2015**

JANVIER	15	JUILLET	10
FEVRIER	13	AOUT	-
MARS	09	SEPTEMBRE	15
AVRIL	21	OCTOBRE	15
MAI	10	NOVEMBRE	08
JUIN	18	DECEMBRE	08
<b>TOTAL</b>			<b>142</b>

**RECAPITULATIF ACTIVITE DE LA COMMISSION DE REFORME 2017**

Stock initial	Nombre de dossiers traités	Nombre de séances	Nombre de décisions rendues	Nombre de dossiers en contentieux	Stock final
0	134	10	134	0	0

➤ **ACTIONS REALISEES**

L'année 2017 a été aussi marquée par le transfert des dossiers du Comité Médical / Commission de réforme. Conformément à circulaire n° 015021 du 17 mars 2015 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, une lettre de rappel a été adressée au Centre de Gestion de Guadeloupe.

L'objectif étant à la fois de ne pas pénaliser le traitement des dossiers en cours, tout en prévoyant les modalités de gestion des nouveaux dossiers par le Centre de Gestion.

## 15 - BILAN COMITE MEDICAL

### ➤ Mission et composition de la cellule

Le comité médical départemental est une instance consultative, composée de médecins agréés, qui donne obligatoirement un avis sur l'état de santé du fonctionnaire des deux fonctions publiques (Fonction Publique Etat et fonction Publique Hospitalière).

Pour la Fonction Publique Territoriale, c'est le centre de gestion qui est dorénavant compétent. Le transfert n'est effectif en Guadeloupe que depuis septembre 2017.

- 03 agents de catégorie C sont affectés affecté à ce service. *(Dans le cadre de la réorganisation, l'effectif a été réduit à 02 en septembre 2017)*
- Un médecin secrétaire à 20% (0,2 ETP)

### ➤ Secrétariat du comité médical

Le secrétariat est chargé de :

- Vérifier la recevabilité du dossier, Saisir les demandes des agents dans l'application CMCR,
- Organiser les séances du comité médical, Informer l'agent concerné, son administration de la date de passage du dossier au comité médical,
- saisir les procès-verbaux, les expédier ainsi que les différents courriers.
- Assurer la mission d'accueil et d'information des usagers, Convocations des membres, - Participation aux séances du comité médical,
- Organiser les expertises auprès d'un médecin agréé,
- Etablir le rapport d'activité. Gestion des transferts de dossiers (départ et arrivée),
- Transmettre le dossier de l'agent au Comité Médical Supérieur, dans le cas d'un recours,
- Emettre et recevoir des appels téléphoniques,

### ➤ Activités

RECAPITULATIF ACTIVITE DU COMITE MEDICAL 2017



Stock initial	Nombre de dossiers traités	Nombre de séances	Nombre de décisions rendues	Nombre de dossiers en contentieux	Stock final
52	1617	11	1 565	4	65

### COMITE MEDICAL SEANCES 2016

### COMITE MEDICAL SEANCES 2015

MOIS	ETAT	FONCTION	FONCTION	FONCTION	MOIS	ETATEUCATION	FONCTION	FONCTION	FONCTION
JANVIER	116	52	48	46	JANVIER	124	65	22	38
FEVRIER	98	34	28	42	FEVRIER	79	24	12	28
MARS	66	38	-	20	MARS	125	64	26	40
AVRIL	103	70	70	52	AVRIL	85	58	51	39
MAI	94	34	50	32	MAI	42	21	20	16
JUIN	115	61	116	33	JUIN	81	34	36	40
JUILLET	73	15	48	19	JUILLET	110	40	17	46
AOUT	-	-	-	-	AOUT	-	-	-	-
SEPTEMBRE	150	66	176	63	SEPTEMBRE	165	76	47	62
OCTOBRE	93	42	59	41	OCTOBRE	45	23	20	25
NOVEMBRE	123	50	32	40	NOVEMBRE	98	80	27	74
DECEMBRE	62	26	26	27	DECEMBRE	58	22	17	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 093</b>	<b>488</b>	<b>653</b>	<b>415</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 012</b>	<b>507</b>	<b>295</b>	<b>438</b>

### Difficultés rencontrées

- De nombreux dossiers urgents à traiter (réintégration, retraite pour invalidité)
- Beaucoup de dossiers incomplets présentés par les administrations
- Réception des agents en vue de la consultation de leur dossier médical
- Contact avec les Directions de la Cohésion Sociale des autres départements en vue de la transmission de la liste des médecins agréés afin de diligenter les expertises médicales
- Recherche de médecins experts dans le département où réside le fonctionnaire. Certains médecins figurant sur les listes ne pratiquent plus d'expertises, d'où changement de médecin pour le réexamen du même dossier.

- **Dysfonctionnement de l'application CMCR**

Sollicitation nombreuses de la responsable informatique pour le logiciel CMCR